



FÉDÉRATION
WALLONIE-BRUXELLES



L'accueil temps libre en Fédération Wallonie-Bruxelles : Etat des lieux



Anne-Marie Dieu
Dominique Rossion

Décembre 2012

Rédaction : Anne-Marie Dieu et Dominique Rossion

Mise en page : David Deschryver

Avec la collaboration de Lorise Moreau, Anne Swaluë et Michel Vandekeere

Nous remercions les coordinatrices et coordinateurs ATL pour leur investissement dans la collecte des données

Fédération Wallonie-Bruxelles/Le Ministère

Secrétariat Général

Observatoire de l'Enfance, de la jeunesse et de l'Aide à la Jeunesse

Rue du Commerce, 68A

1040 Bruxelles

Belgique

Fax : 00 32 2 413 34 78

Tel : 00 32 413 37 65

Table des matières

L'accueil temps libre en Fédération Wallonie-Bruxelles	0
Etat des lieux	0
1. Introduction	5
1.1. L'évolution du contexte institutionnel	5
1.2. <i>Les sources utilisées pour la réalisation de cet État des lieux</i>	7
1.1.1. État des lieux	7
1.1.2. Données extraites des dossiers d'agrément : les horaires.....	8
1.1.3. Les apports des tournées ATL.....	8
1.1.4. Données de référence externes	8
1.3. <i>Plan du rapport</i>	8
2. Données de cadrage	9
2.1. <i>Représentativité des états des lieux en termes de communes</i>	9
2.2. <i>Représentativité des états des lieux selon l'axe urbain-rural des communes</i>	10
2.3. <i>Représentativité des états des lieux selon l'indice de richesse des communes</i>	11
2.4. <i>Représentativité selon le nombre d'enfants de 2,5-6 ans résidants</i>	11
3. La Politique communale en matière d'accueil temps libre	13
3.1. <i>Place de l'enfance dans les politiques communales</i>	13
3.2. <i>Budget</i>	13
3.3. <i>Synergies et information des parents</i>	15
4. L'accueil en milieu scolaire	16
4.1. <i>Introduction</i>	16
4.2. <i>Représentativité de l'échantillon</i>	18
4.3. <i>Critères d'analyse utilisés</i>	20
4.4. <i>La proportion d'enfants fréquentant les lieux d'accueil en milieu scolaire l'après-midi</i> 24	
4.4.1. <i>Indication méthodologique</i>	24
4.4.2. <i>Les résultats</i>	25
4.5. <i>Présence des enfants à l'école sur le temps de midi</i>	26
4.6. <i>Analyse des réponses aux questions sur les lieux d'accueil en milieu scolaire</i>	28
4.6.1. <i>Remarque méthodologique</i>	28
4.6.2. <i>Les subsides</i>	29
4.6.3. <i>Les indicateurs de gestion</i>	31
4.6.4. <i>Les indicateurs d'accessibilité</i>	36
4.6.5. <i>Liens entre les indicateurs</i>	38
4.6.6. <i>L'environnement physique</i>	38
4.6.7. <i>La formation initiale et continuée</i>	40
4.6.8. <i>Le taux d'encadrement et le profil des professionnelles</i>	44
4.6.9. <i>Le profil des professionnelles</i>	49
4.6.10. <i>La participation financière des parents</i>	49
5. Les heures d'ouverture et de fermeture	51
5.1. <i>Heures d'ouverture le matin</i>	51
5.2. <i>Horaires de fermeture l'après-midi (hors mercredi)</i>	54
5.3. <i>Horaires mercredi</i>	56

6. Analyse des besoins et apport des tournées provinciales.....	57
6.1. Introduction.....	57
6.2. Consultation des acteurs.....	57
6.3. Taux de satisfaction et insatisfaction globaux.....	59
6.3.1. Remarques méthodologiques.....	59
6.3.2. Exploitation quantitative.....	59
6.4. Taux de satisfaction et d'insatisfaction concernant les milieux d'accueil extrascolaire	60
6.5. Taux de satisfaction et d'insatisfaction concernant les associations culturelles et sportives.....	62
6.6. Tableau de synthèse.....	64
6.7. Évolution du taux de la satisfaction entre 2002 et 2012.....	65
6.8. Analyse des réponses pour les milieux d'accueil extrascolaire.....	66
6.8.1. Potentiel d'accueil et diversité des activités proposées.....	66
6.8.2. Plages horaires et coûts.....	68
6.8.3. Couverture spatiale et accessibilité géographique.....	70
6.8.4. L'accessibilité dans l'extrascolaire : l'apport des tournées provinciales.....	71
6.8.5. Taux d'encadrement.....	74
6.8.6. Formation du personnel.....	75
6.8.7. Matériel et locaux.....	80
6.8.8. L'information des parents.....	82
6.9. Analyse des réponses pour les associations culturelles et sportives.....	83
6.9.1. L'offre et la demande.....	83
6.9.2. Le coût des activités culturelles et sportives.....	85
6.9.3. Couverture géographique.....	86
6.9.4. Information des parents.....	87
7. La question de la coordination et de la dynamique communale.....	90
7.1. La coordination sur le territoire de la commune : analyse des besoins.....	90
7.2. La dynamique communale : l'apport des tournées provinciales.....	91
8. La situation des enfants de 2,5 - 6 ans dans l'ATL.....	97
8.1. Offre.....	97
8.2. Qualité de l'accueil.....	98
8.2.1. Aménagement de l'espace.....	98
8.2.2. Accueil spécifique.....	99
8.2.3. Formation.....	100
9. Conclusions.....	101
9.1. Politiques communales et coordination.....	101
9.2. Évolution des besoins des communes.....	101
9.3. L'accueil en milieu scolaire.....	103
9.3.1. Les progrès.....	103
9.3.2. Les points à améliorer.....	104
10. Recommandations.....	105
10.1. Évaluation et outils de pilotage.....	105
10.2. Coordination.....	106
10.3. Rencontre des manques en termes de types et de périodes d'accueil et amélioration de l'accessibilité.....	106
10.4. Révision de la formation des accueillant-e-s.....	106
10.5. Financement.....	106

10.6. Temps de midi	107
Annexe 1 : Descriptif communes	108
Annexe 2 : Liste du nombre de lieux recensés par les coordinations ayant rentré un État des lieux par type d'accueil et du nombre de répondants pour les lieux de d'accueil extrascolaire et les lieux d'accueil en milieu scolaire ..	115

1. Introduction

Ce rapport s'inscrit dans la lignée des travaux antérieurs de l'Observatoire dans le domaine de l'accueil durant le temps libre (ATL), entamés depuis 1999.

Il constitue la deuxième synthèse des états des lieux des communes, la première ayant été publiée en 2004 sur base de données récoltées auprès des communes en 2002¹.

Pour rappel, l'état des lieux est un outil à double finalité.

- Il permet à la commune d'établir une analyse des besoins en matière d'accueil extrascolaire et de concevoir, sur cette base objective, un programme de coordination locale pour l'enfance (CLE). Une fois le programme CLE agréé, il peut constituer pour le coordinateur un outil de suivi et de gestion de l'état de l'accueil sur le territoire qu'il coordonne et lui permettre une mise à jour rapide des informations concernant notamment les opérateurs partenaires.
- Pour la Fédération Wallonie-Bruxelles, la synthèse des informations rassemblées dans les états des lieux des différentes communes engagées dans la dynamique ATL doit permettre de réaliser une photographie de la situation de l'accueil et vise donc à être un outil de suivi et de pilotage des politiques en la matière.

Le décret du 3 juillet 2003 relatif à la coordination de l'accueil temps libre et au soutien de l'accueil extrascolaire (décret ATL) prévoit que chaque commune souhaitant s'inscrire dans la dynamique du décret réalise un État des lieux initial de l'accueil temps libre sur son territoire. Cet état des lieux sert de base à l'établissement de son premier programme CLE. Un deuxième état des lieux doit être réalisé par chaque commune, quatre ans après l'adoption de son premier programme CLE, en vue du renouvellement de l'agrément de leur programme CLE, dont la durée est de cinq ans.

1.1. L'évolution du contexte institutionnel

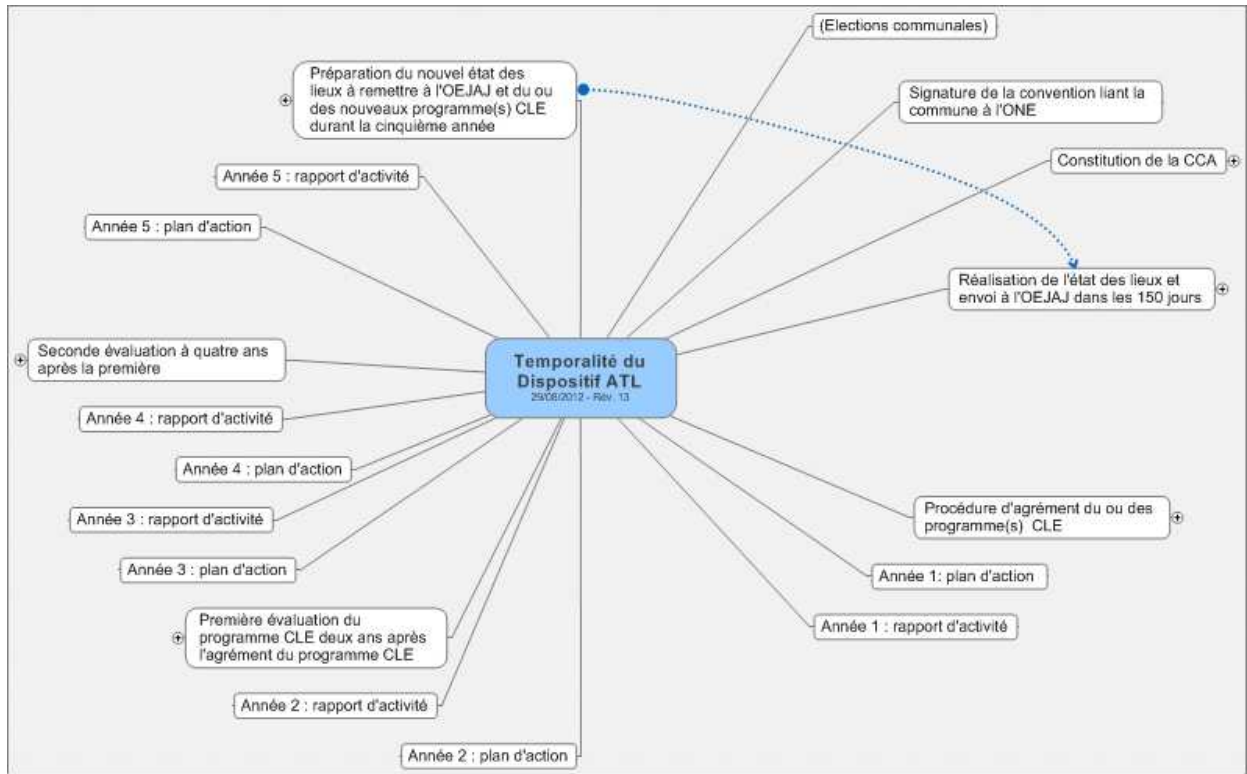
Comme indiqué ci-dessus, le premier État des lieux global relatif à l'accueil temps libre en Fédération Wallonie-Bruxelles a été rédigé par l'Observatoire de l'Enfance, la Jeunesse et de l'Aide à la jeunesse en 2004 à partir des données récoltées en 2002. Le recueil des données auprès des communes s'est donc fait avant l'entrée en vigueur du décret sur l'accueil temps libre, qui a été promulgué en 2003.

Depuis sa mise en œuvre, le décret a connu des amendements en 2009, sur base, notamment, de l'évaluation continue réalisée en concertation avec les coordinateurs ATL. Parmi ces amendements, de nouveaux outils ont été introduits dans le travail des coordinations : il s'agit du plan d'action annuel et du rapport d'activité. Ces outils s'ajoutent aux deux évaluations du programme CLE à deux et quatre ans.

¹ DELVAUX D., VANDEKEERE M., *L'accueil des enfants en dehors des heures scolaires en Communauté française. État des lieux et points de vue*, Observatoire de l'Enfance, de la Jeunesse et de l'Aide à la Jeunesse, 2004

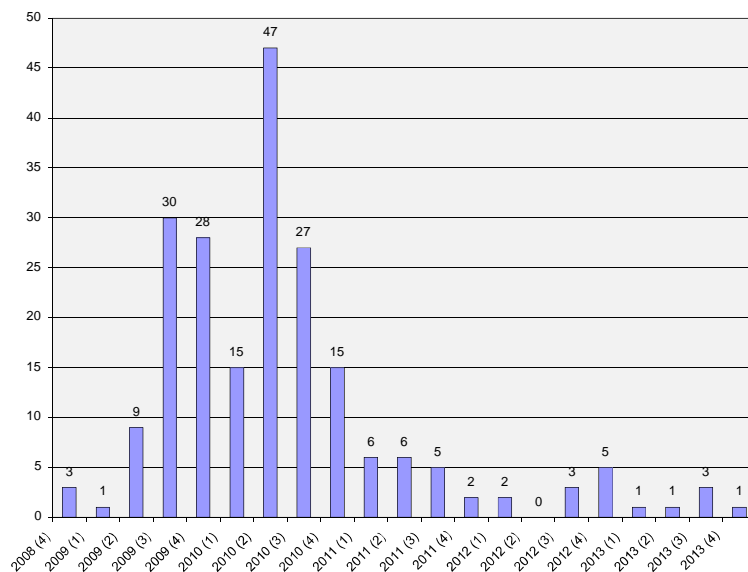
Si l'on prend en compte les différentes obligations du décret ATL tel qu'il existe aujourd'hui, voici comment se présente le « cycle de l'ATL » pour les coordinations :

Cycle de l'ATL :



La plupart des communes ATL ont réalisé leur premier état des lieux en vue de l'agrément entre 2004 et 2008, leur deuxième état des lieux devait donc être réalisé entre 2008 et 2012 (voir dispersion ci-dessous).

Nombre d'états des lieux attendus/trimestre



La récolte de données pour la réalisation du deuxième État des lieux de l'accueil temps libre en Fédération Wallonie Bruxelles s'est donc étalée entre 2008 et 2012 et a eu lieu dans un contexte institutionnel différent de celui de 2002.

Le questionnaire distribué aux communes pour ce nouvel état des lieux a connu des modifications par rapport à la première mouture de 2002. Néanmoins, les grandes rubriques ont été conservées et les comparaisons seront effectuées chaque fois que nous le pourrons. Il faut cependant rester attentif au fait qu'un plus grand nombre de communes avaient répondu en 2002 : 174 communes en 2002 contre 157 en 2012. Cent vingt-deux (122) communes se retrouvent à la fois dans l'échantillon de l'état des lieux de 2004 et dans l'échantillon de ce rapport. La répartition des communes répondantes par provinces n'est pas différente entre 2002 et 2012, sauf pour Bruxelles pour lesquelles le différentiel de 5 communes entre les deux années doit être gardé à l'esprit. Nous reprenons en annexe 1 la comparaison entre les communes répondantes de 2002 et les communes répondantes de 2012.

1.2. Les sources utilisées pour la réalisation de cet État des lieux

1.1.1. État des lieux

En guise de préambule, il est important de noter que nombre de coordinateurs et coordinatrices ont exprimé leur difficulté à réaliser l'état des lieux au vu de l'ampleur de leur travail quotidien de coordination et de la surcharge administrative à laquelle ils et elles se disent soumis.

Concrètement, nous avons décidé d'arrêter l'intégration des états des lieux dans la base de données au 1^{er} avril 2012 afin de pouvoir réaliser l'analyse transversale et de rédiger ce rapport. Les quelques états des lieux rentrés après cette date n'ont donc pas pu être exploités. Quelques états des lieux nous sont également parvenus sous une forme non exploitable (texte Word, version papier ne respectant pas le canevas du questionnaire). Six états des lieux rentrés sous version papier mais suivant le canevas du questionnaire ont dû être ré-encodés avec l'aide d'un prestataire externe. Enfin, trois états des lieux se sont révélés quasi vides d'informations si ce n'est le relevé des lieux d'accueil dans la commune. Sur un total de 160 états des lieux intégrés dans la base de données, c'est en définitive **157 états des lieux** qui ont pu être exploités, au prix d'un nettoyage et d'un recodage minutieux d'une série de données (notamment en ce qui concerne les catégories de milieux d'accueil, souvent non renseignées). Sur ces 157 états des lieux, 9 n'ont pas rentré de données fiables sur les milieux d'accueil. Pour cette dizaine de cas, seules les parties portant sur la politique communale et le volet analyse des besoins ont été correctement remplies, sans doute parce qu'il s'agissait de parties pour lesquelles les coordinations ne dépendaient pas de la bonne volonté des lieux d'accueil. L'analyse des besoins peut également paraître plus directement utile aux coordinations pour leur travail.

1.1.2. Données extraites des dossiers d'agrément : les horaires

Nous avons rencontré des difficultés techniques pour récupérer les données partielles portant sur les horaires d'ouverture. Nous avons donc décidé de traiter les données récoltées sous format Excel par l'ONE dans le cadre de l'agrément (Tableaux de synthèse des opérateurs). Ceci a de nouveau nécessité un important travail de recodage des données, qui a été pour partie sous-traité et pour partie réalisé par nos soins.

1.1.3. Les apports des tournées ATL

Entre le 15 avril et le 15 juin 2012, nous avons rencontré les coordinations ATL, pendant une demi ou une journée selon les cas. Seule la coordination du Brabant Wallon n'a pu s'intégrer dans ce calendrier. Ces rencontres avaient pour but de soumettre les résultats de l'évaluation intermédiaire du décret² et les premiers résultats de l'analyse des états des lieux aux coordinateurs pour en débattre et récolter leurs avis et suggestions. Le second objectif de ces rencontres était de récolter des données qualitatives complémentaires sur quatre enjeux de l'ATL : la dynamique communale, la formation, l'accessibilité et la spécificité de l'accueil des 2,5-6 ans. Au Luxembourg, dans le Hainaut et à Liège, nous avons animé quatre ateliers thématiques autour de ces thèmes. À Bruxelles et à Namur, les débats ont eu lieu en grand groupe. La coordination provinciale de Bruxelles nous a transmis un document de synthèse réalisé après notre rencontre par les coordinatrices ATL. Chaque rencontre et chaque atelier a fait l'objet d'un compte rendu, soit par nous-mêmes, soit par un rapporteur d'atelier. La participation des coordinateurs et coordinatrices ATL à ces rencontres a été importante tant en termes de nombre de présents que d'apports pour ce rapport.

Les apports de ces tournées sont intégrés dans le rapport en fonction des différents thèmes traités.

1.1.4. Données de référence externes

Pour contextualiser nos données nous avons eu recours à différentes sources officielles : chiffres de l'enseignement, « la FWB en chiffres », Registre national, classement des communes selon l'axe urbain-rural de l'OCDE. Nous indiquons sous chaque tableau l'origine des sources qui nous a permis de le réaliser

1.3. Plan du rapport

La partie 2 présente quelques données de cadrage pour situer la représentativité de cet état des lieux. La partie 3 est consacrée aux politiques communales touchant l'ATL mises en place par les 157 communes ayant répondu au questionnaire, la quatrième partie présente l'analyse des données quantitatives relatives aux 1 490 lieux d'accueil en milieu scolaire ayant répondu au questionnaire, la cinquième partie traite des horaires dans les lieux d'accueil en milieu scolaire, la partie 6 est consacrée à l'analyse des besoins complétée par les apports des tournées provinciales, la partie 7 porte sur la coordination et la dynamique communale en matière d'accueil temps libre et enfin la partie 8 porte sur la situation des enfants de 2,5 ans à 6 ans dans l'ATL. Le rapport se clôture par des conclusions et recommandations.

² DELVAUX D., VANDEKEERE M. ET ROSSION D., *Décret du 3 juillet 2003 relatif à la coordination de l'accueil des enfants durant leur temps libre - Evaluation prévue à l'article 44*, Observatoire de l'Enfance, de la Jeunesse et de l'Aide à la Jeunesse.

2. Données de cadrage

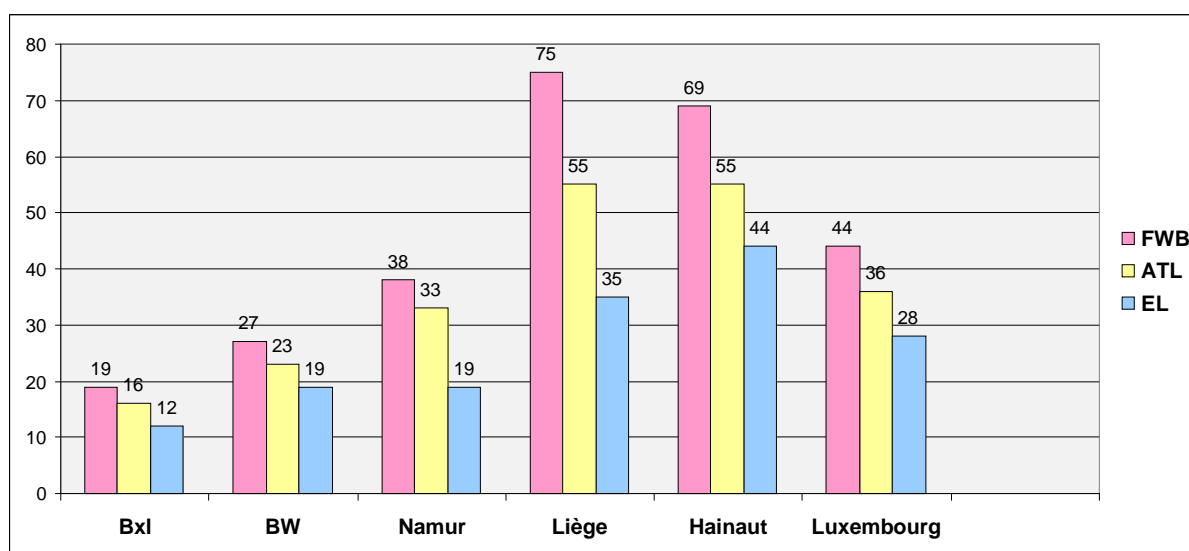
2.1. Représentativité des états des lieux en termes de communes

Au 1er juin 2012, 218 communes étaient inscrites dans le dispositif ATL, soit **8 communes sur 10 en Fédération Wallonie-Bruxelles**. Parmi ces communes, les villes de Namur, de Liège et de Bruxelles comptaient plus d'un programme CLE. Ce qui porte à 224 le nombre de programmes CLE agréés en FWB.

Seules trois communes se sont désengagées du processus depuis l'entrée en vigueur du décret.

157 communes ont rentré, au 1^e avril 2012, un état des lieux comportant des données traitables au-delà du simple recensement des lieux d'accueil présents sur leur territoire. Le tableau suivant compare la répartition par provinces des communes en FWB avec la répartition des communes en ATL et celle des communes ayant rentré un état des lieux (EL).

Comparaison nombre de communes FWB-ATL et EL



Sources : tableau ONE récapitulatif des agréments – juin 2012

La proportion des communes participant au dispositif ATL est plus élevée dans les provinces de Namur, du Brabant wallon et la Région de Bruxelles-Capitale. C'est la Province de Liège avec 73 % des communes participantes qui ferme la marche.

Pourcentage des communes ATL ayant rentré un EL traitable au 1^{er} avril 2012 (N = 157)

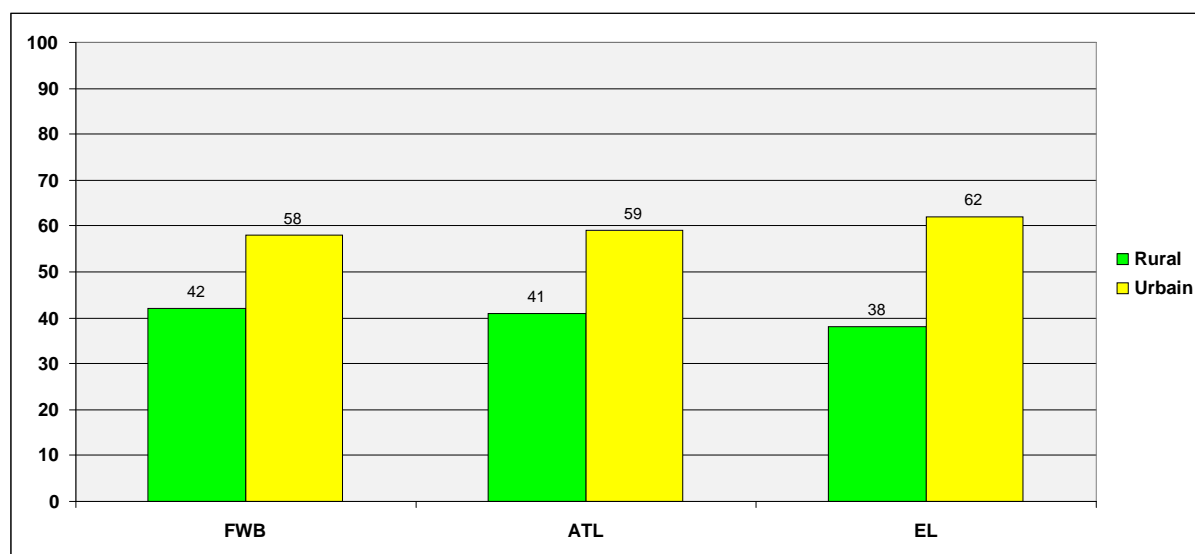
Provinces	
Bruxelles	75 %
Brabant-Wallon	83 %
Namur	58 %
Liège	64 %
Hainaut	80 %
Luxembourg	78 %
Total	72 %

Sources : État des lieux OEJAJ

Rappelons que la temporalité du décret ATL a pour conséquence que la remise de l'état des lieux n'est pas concomitante de l'agrément : celui-ci se fait dans un deuxième temps, après examen du dossier par la commission d'agrément, endéans l'année de remise de l'état des lieux. Quelques communes ayant rentré leur premier état des lieux en 2011 ne sont donc pas encore reprises en tant que communes ATL. À l'inverse, comme indiqué ci-dessus, une série d'états des lieux n'ont pas pu être exploités pour diverses raisons dans cette synthèse. **Dans l'état des données recueillies, les Provinces de Namur et de Liège sont sous-représentées en termes de nombre de communes.**

2.2. Représentativité des états des lieux selon l'axe urbain-rural des communes

Répartition des communes selon l'axe urbain-rural (en %)



Source : État des lieux OEJAJ-données OCDE et tableau ONE récapitulatif des agréments-juin2012

Les communes ATL sont représentatives de la répartition urbain-rural des communes de la FWB. En revanche, les communes qui ont rentré leur état des lieux sont un peu plus souvent urbaines (différentiel de 4 % avec la répartition en FWB).

2.3. Représentativité des états des lieux selon l'indice de richesse des communes

Indice de richesse³ moyen par province (FWB-Communes ATL-Communes EL)

	Total	Bxl	BW	Namur	Liège	Hainaut	Luxembourg
FWB	96	86	114	92	99	92	93
ATL	95,5	84	113	94	100	90	93
EL	95	81	113	93,5	99	90	93,5

Sources : État des lieux OEJAJ et Données fiscales 2011

La répartition des communes ATL et des communes des EL en matière d'indice de richesse est représentative de la répartition de l'indice de richesse (IR) en FWB.

Les indices moyens sont quasi identiques, que ce soit de manière globale ou selon les provinces pour les communes de la FWB, les communes en ATL et les communes de l'État des lieux. **On constate cependant un écart de 5 points en ce qui concerne Bruxelles pour l'état des lieux** car les communes d'Uccle, Woluwe-Saint-Lambert, Woluwe-Saint-Pierre ne font pas partie de notre échantillon⁴. Ces communes ont un IR plus élevé. L'IR moyen des communes de notre échantillon est donc un peu plus faible pour la Région bruxelloise que par rapport à la réalité de cette région. En ce qui concerne les médianes, elles se situent à 94 pour la FWB, 93 pour les communes ATL et 92,5 pour les communes de l'État des lieux. Il y a donc un tout petit peu plus de communes à indice de richesse faible dans notre échantillon (56 % des communes ATL se situent en dessous de l'indice moyen et 58 % des communes de notre État des lieux). Les communes présentant un IR supérieur à 104 sont également moins nombreuses dans notre échantillon (17 % contre 25 % dans les communes ATL).

2.4. Représentativité selon le nombre d'enfants de 2,5-6 ans résidents

L'accueil temps libre vise tous les enfants de 2,5 ans à 12 ans, qu'ils soient scolarisés ou non même si l'accueil extrascolaire stricto sensu vise quant à lui les périodes se situant avant et après la prise en charge scolaire et le mercredi après-midi. C'est pourquoi les chiffres portant sur l'ensemble des enfants de 2,5 à 12 ans résidant en Fédération Wallonie-Bruxelles ne recourent pas strictement les chiffres des enfants qui y sont scolarisés. Les chiffres disponibles par tranches d'âges au registre national portent sur une année (enfants de 0-1 an, enfants de 1-2 ans, enfants de 2-3 ans). Pour prendre en compte dans nos calculs les

³ L'indicateur « Indice de richesse » est un indicateur calculé par le SPF Economie pour comparer le revenu moyen par habitant d'un territoire (par exemple de la commune, ou de la région) avec le revenu moyen national par habitant.

⁴ Soit parce que l'état des lieux n'était pas exploitable, soit parce que les communes ne sont pas inscrites dans le dispositif.

enfants de 2,5 à 3 ans résidant en FWB nous avons pris les chiffres portant sur l'ensemble de la cohorte 2-3 ans et nous l'avons divisé par deux.

Enfants résidant dans les différentes provinces

	Total	Bxl	BW	Namur	Liège	Hainaut	Luxembourg
FWB	574 361	145 640	48 787	59 316	120 583	163 578	36 457
Communes ATL	497 042	131 510	41 092	52 583	98 598	144 291	29 921
Communes EL	381 457	97 797	27 226	32 142	73 484	123 480	23 612
% ATL/FWB	87 %	90 %	84 %	89 %	82 %	88 %	82 %
% EL/ATL	77 %	74 %	66 %	61 %	75 %	86 %	79 %
% EL/FWB	66 %	67 %	56 %	54 %	61 %	75 %	65 %

Sources : État des lieux OEJAJ et registre national 2011

En termes de population d'enfants concernée, la répartition entre les provinces pour les communes ATL est équivalente à celle de la FWB. **Au total, 87 % des enfants de la FWB résident dans une commune partie prenante du décret ATL.**

Notre échantillon de 157 communes représente **381 457 enfants âgés de 2,5 à 12 ans**. Nos données générales en matière d'accueil temps libre portent donc sur **66 % des enfants vivant en FWB** dont 97 797 (soit 25 % de l'échantillon) vivent dans les communes de la Région bruxelloise. **Les provinces du Hainaut et du Luxembourg sont particulièrement bien représentées sous cet aspect. On constate qu'alors que la province de Liège est sous-représentée en termes de nombre de communes dans notre échantillon, elle se place plutôt bien en termes de nombre d'enfants concernés. Ceci sans doute grâce à la présence dans notre échantillon de la ville de Liège.** Par contre, la tendance s'inverse en ce qui concerne le Brabant Wallon.

En termes de répartition des enfants de 2,5 à 12 ans, la répartition entre les provinces pour les communes de l'EL est globalement équivalente à celle de la FWB.

Répartition des enfants de 2,5-12 ans

	Total enfants	BXL	BW	Namur	Liège	Hainaut	Luxembourg
FWB	100 %	25 %	9 %	10 %	21 %	29 %	6 %
Communes ATL	100 %	26 %	8 %	11 %	20 %	29 %	6 %
Communes EL	100 %	26 %	7 %	8 %	19 %	32 %	6 %

Sources : État des lieux OEJAJ et registre national 2011

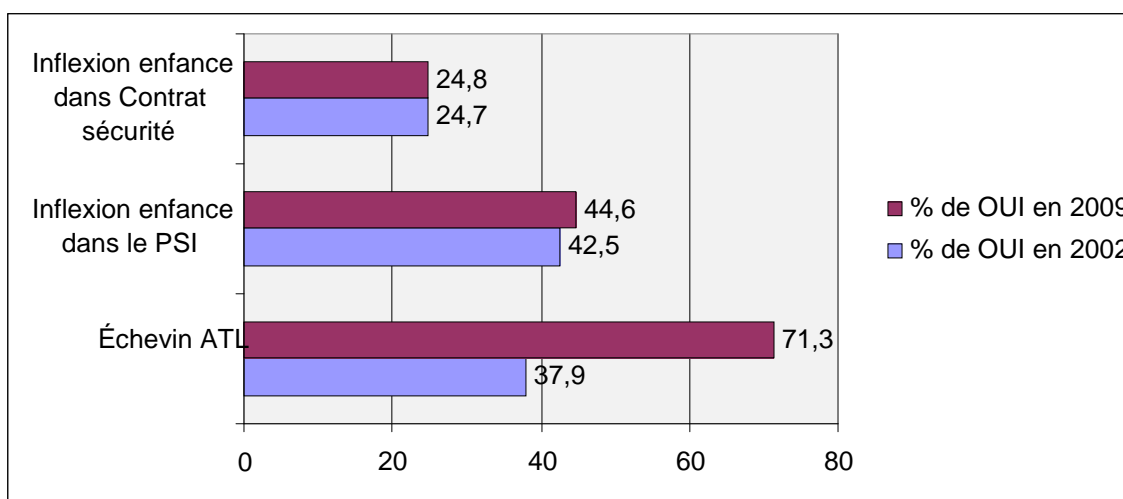
3. La Politique communale en matière d'accueil temps libre

3.1. Place de l'enfance dans les politiques communales

7 communes sur 10 ont aujourd'hui un échevin dédié à la politique de l'ATL. C'est sur cet item que la progression est la plus nette entre les deux états des lieux : le nombre de communes qui ont nommé un échevin pour l'accueil de l'enfance a quasi doublé, soit une progression de près de 100 %. Il est raisonnable de supposer que le décret ATL a joué favorablement dans la prise en considération de ce secteur par les communes.

En ce qui concerne les inflexions enfance dans les contrats de sécurité et dans le PSI, les chiffres sont stables par rapport à 2002 comme le démontre le graphique suivant :

Pourcentages de communes concernées par les 3 items :



Sources : État des lieux – OEJAJ

Par ailleurs, 71 communes (45 %) déclaraient organiser un conseil communal des enfants. Proportionnellement ce sont les communes de la province de Liège et du Brabant wallon qui comptent le plus de communes organisant un conseil communal des enfants. Comme cette question n'était pas présente dans l'État des lieux de 2002, nous ne pouvons pas ici évaluer la progression sur cette dimension.

3.2. Budget

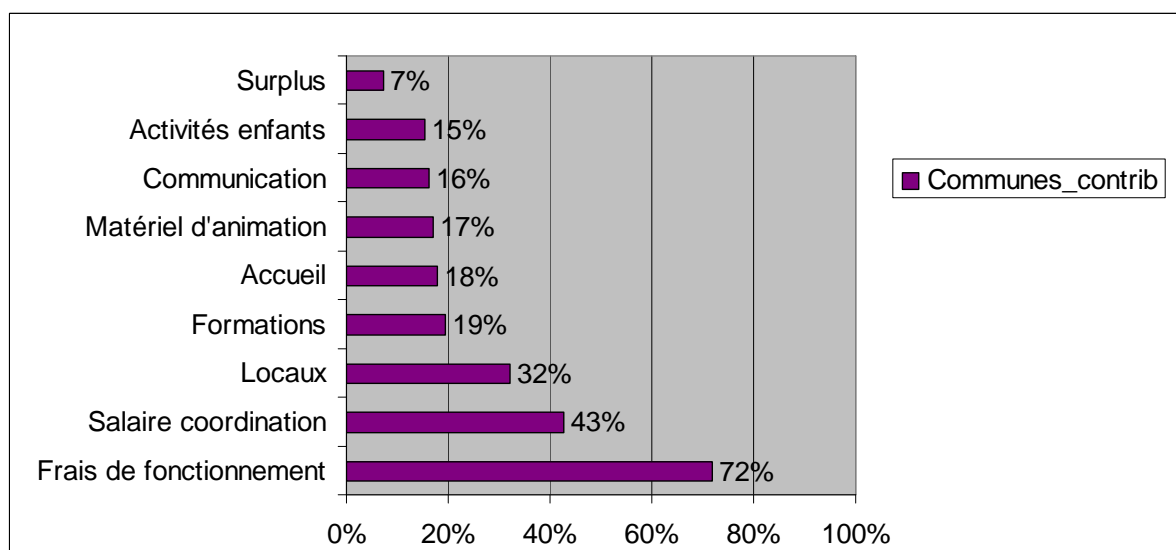
Une question en texte libre portait sur l'affectation d'un budget spécifique dédié aux missions de la coordination ATL et sur la répartition de ce budget entre les différents postes.

Il s'avère que près de **8 communes sur 10 (124) contribuent financièrement aux missions du coordinateur ou de la coordinatrice**

C'est dans la Province de Namur que les communes contribuent proportionnellement le plus souvent aux missions de la coordination avec 9 communes contributrices sur 10.

Pour analyser la répartition du budget complémentaire entre différentes catégories de dépenses, il nous a fallu convertir du texte libre en catégories fermées. Nous avons tenté de rester au plus proche des réponses et d'établir des catégories représentatives. À la lecture de certaines réponses, on note néanmoins une certaine mécompréhension de la question et de ce qui doit ou non être intégré dans ce budget. Le total des affectations fait plus de 100 % car les communes peuvent affecter le budget complémentaire à différents postes. Les informations recueillies ne donnent pas d'indication sur le pourcentage du budget total affecté par chaque commune aux différentes postes.

Pourcentage des communes affectant une partie de leur budget aux catégories reprises dans le tableau



Sources : État des lieux – OEJAJ

Dans les « activités enfants », on range l'organisation de fêtes, de spectacles spécifiques à l'ATL dans la commune. Dans la catégorie « accueil » on classe l'intervention directe de la commune dans le salaire des accueillantes. La catégorie formation vise autant la contribution à la formation des coordinations que des accueillantes. La catégorie « locaux » vise les locaux mis à disposition de la coordination, dans quelques cas des locaux mis à disposition de l'accueil d'enfants ont été répertoriés.

On constate que **72 % des communes affectent une partie ou la totalité du budget complémentaire aux frais de fonctionnement.**

Il est intéressant de relever que dans 43 % des cas, les communes affectent du budget au salaire du coordinateur ou de la coordinatrice. Nous ne pouvons déterminer s'il s'agit plutôt d'étendre le temps de travail de la personne en charge de la coordination ou d'accorder les hausses de salaire liées à de l'ancienneté ou au niveau de diplôme. Des rencontres avec les coordinateurs nous revient l'information que l'ancienneté avançant, la subvention de l'ONE ne couvre pas la totalité du salaire.

3.3. Synergies et information des parents

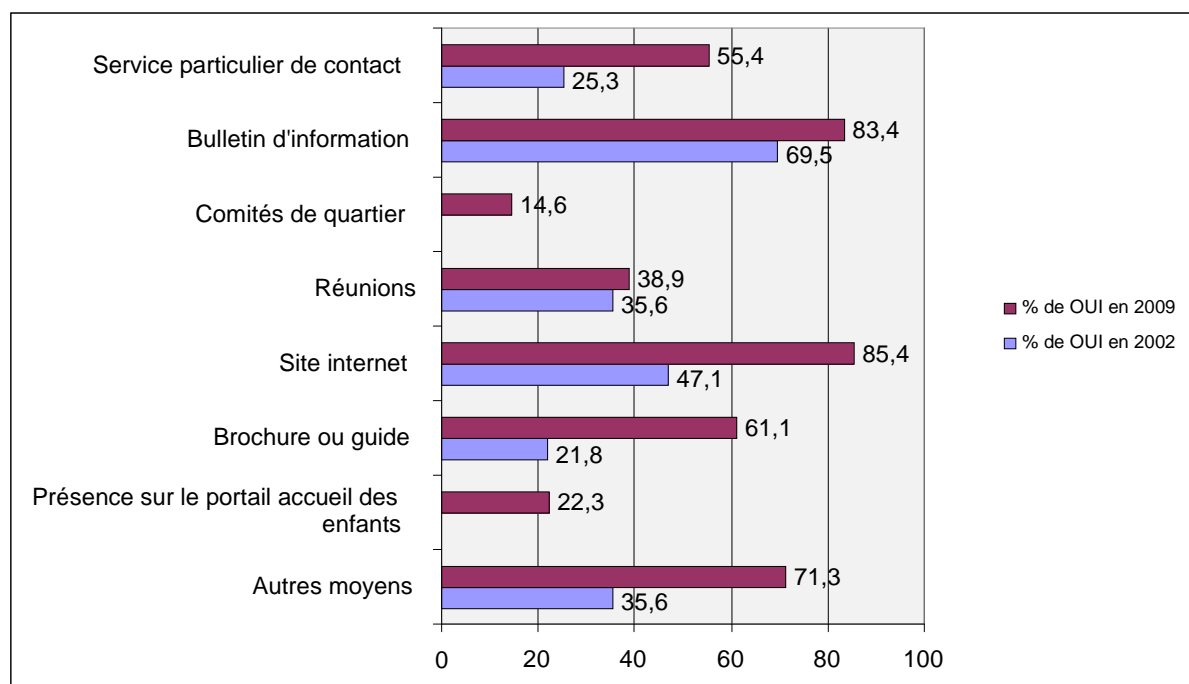
Des synergies avec d'autres communes pour l'accueil de l'enfant sont recensées par un quart des communes de notre échantillon (38 communes). Proportionnellement, c'est en Province de Luxembourg et de Liège que le nombre de ces communes est le plus élevé.

La description qui est faite par ces 38 communes des synergies mises en place porte principalement sur :

- les activités et l'accueil des enfants : projet « inter-plaines », accueil d'enfants porteurs de handicaps... ;
- le travail de la coordination : échanges d'expérience entre coordinateurs/-trices, élaboration des questionnaires pour l'état des lieux... ;
- l'organisation commune de formations pour les accueillant-e-s.

L'information des parents est un des défis de l'accueil extrascolaire. Il convient que les parents connaissent l'offre disponible sur le territoire de la commune et, le cas échéant, des communes partenaires pour chaque tranche d'âges et chaque période de l'année. Les renseignements doivent pouvoir parvenir aux différentes catégories de parents et l'information doit donc prendre des formes et des canaux variés.

Moyens de communication entre la commune et les parents à propos des milieux d'accueil



Sources : État des lieux – OEJAJ

On constate une réelle progression dans les différents moyens de communication mis en place entre les communes et les parents depuis 2002. Malgré ce progrès impressionnant, l'analyse des besoins révèle que du chemin reste encore à parcourir (voir infra).

4. L'accueil en milieu scolaire

4.1. Introduction

8 510 lieux d'accueil extrascolaire et associations sportives et culturelles ont été recensés par les coordinations pour 160 communes (voir leur liste détaillée par communes en annexe 2). Cependant, seules **148 communes** ont répondu de manière satisfaisante aux questions portant sur les lieux d'accueil extrascolaires. Par ailleurs, la majorité des associations sportives et culturelles n'ont pas répondu au questionnaire envoyé par les coordinations ou de manière très parcellaire. Nous ne disposons donc pas de suffisamment de données fiables pour ce type d'accueil. En ce qui concerne l'accueil extrascolaire (défini comme de type 1 dans la classification du questionnaire), **2 116 lieux** (sur 3 013 recensés, soit 70 %) ont correctement rempli le questionnaire.

Les lieux d'accueil extrascolaire sont les lieux qui peuvent être agréés et subsidiés dans le cadre du décret ATL. Ce sont des lieux situés dans des communes ayant adopté un programme CLE et qui assurent un accueil aux enfants de 2,5 à 12 ans « pendant au minimum deux heures par jour d'activité programmée durant les semaines de cours et/ou au minimum quatre heures par jour d'activité programmée pendant les week-ends ou les périodes de congés scolaires » (...) ⁵ En outre, si cet opérateur est agréé, reconnu, autorisé ou affilié à une organisation ou fédération agréée ou reconnue par ou en vertu d'une autre disposition décrétole ou réglementaire de la Communauté française, l'ONE l'agrée après vérification que la demande d'agrément porte sur un projet d'accueil, une offre d'accueil et des activités spécifiques qui ne font pas l'objet d'un autre agrément, reconnaissance ou autorisation. Un même lieu d'accueil peut donc être reconnu opérateur CLE pour une partie de ses activités et pas pour les autres (c'est le cas par exemple de certains centres de vacances, de certaines écoles de devoirs ou encore d'accueillantes à domicile). Pour ce qui concerne la classification entre lieux d'accueil extrascolaire et associations sportives et culturelles, nous nous en sommes remis aux classifications réalisées par les coordinateurs ATL.

Nous avons dû recoder nous-mêmes les catégories des lieux d'accueil extrascolaires, beaucoup de répondants ne l'ayant pas fait.

Les lieux ont donc été classés de la manière suivante :

- l'accueil en milieu scolaire : il s'agit de l'accueil organisé au sein d'une implantation scolaire par le PO de l'école ou une association (ASBL ou paracommunale) ;
- l'accueil centralisé communal : il s'agit d'un accueil organisé par le pouvoir communal soit pour tous les enfants scolarisés de l'entité, soit, dans certains cas, uniquement pour les enfants des écoles communales, dans un lieu situé soit dans une école soit dans un lieu externe ;
- l'accueil centralisé communal du mercredi après-midi : idem ;
- l'accueil extrascolaire associatif : il s'agit d'associations qui organisent des activités autonomes encadrées après l'école, le mercredi après-midi, les jours de conférence pédagogique, pendant les vacances de printemps et d'automne dans des locaux

⁵ Décret relatif à la coordination de l'accueil des enfants durant leur temps libre et au soutien de l'accueil extrascolaire a été voté le 1er juillet, 2003.

indépendants des écoles. Ces associations ne sont pas reconnues comme club sportif ou associations culturelles ;

- l'accueil extrascolaire organisé par des crèches et de MCAE : il s'agit de milieux d'accueil qui organisent un accueil spécifique pour les enfants scolarisés de 3 à 6 ans. Nous n'avons pris en compte que les lieux accueillant des enfants de plus de 3 ans ;
- l'accueil extrascolaire organisé par des accueillantes à domicile : il s'agit d'accueillantes à domicile qui organisent un accueil spécifique pour les enfants scolarisés de 3 à 6 ans. Nous n'avons pris en compte que les lieux accueillant des enfants de plus de 3 ans ;
- les plaines et stages de vacances (qui dépendent par ailleurs d'un autre décret « centres de vacances ») ;
- Les associations de soutien scolaire (certaines reconnues via le décret EDD).

Répartition des lieux d'accueil extrascolaire répondants après encodage :

N= 2 116	Total	Bxl	BW	Namur	Liège	Hainaut	Luxembourg
Lieux répondants	2 116	325	135	234	488	694	240
Accueils en milieu scolaire répondants	1 490	184	86	183	343	530	164
Accueils centralisés communaux semaine	82	3	11	3	27	29	9
Accueils centralisés du mercredi	30	3	1	6	5	11	4
Accueil extrascolaire associatif	188	73	17	14	30	41	13
Crèches-MCA	47	10	2	3	9	11	12
Accueillantes	29	0	0	2	5	7	15
Soutien scolaire (EDD)	187	45	14	19	52	40	17
Plaines et stages vacances	63	7	4	4	17	25	6

Source : État des lieux OEJAJ

On constate que **70 % des lieux d'accueil répondants sont des lieux d'accueil en milieu scolaire** c'est-à-dire des lieux qui accueillent les enfants dans l'enceinte de l'école avant et après le début des cours ainsi que, pour une partie d'entre eux, le mercredi après-midi. 1 490 lieux d'accueil ont répondu sur 1 800 lieux de ce type recensés. **Le taux de réponse pour ces lieux est donc de 83 %, ce qui est très satisfaisant.**

Cet accueil est organisé par le PO des écoles dans grande majorité des cas (91 %) et parfois par une ASBL extérieure à l'école (dans 3 % des cas) ou par une association para-communale (dans 6 % des cas). Ces 1 490 lieux sont répartis dans 141 communes répondantes : 7

communes ayant répondu aux questions portant sur leur offre d'accueil de type extrascolaire n'ont pas renseigné d'accueil en milieu scolaire.

L'analyse des réponses à la deuxième partie du questionnaire portera donc sur les lieux d'accueil en milieu scolaire. Notons, qu'outre leur poids dominant dans les lieux ayant répondu correctement au questionnaire, il s'agit également des lieux qui représentaient le plus grand nombre de répondants en 2002. Ces lieux présentaient par ailleurs les problèmes les plus importants en termes de qualité à cette époque. Ce sont également en grande majorité ces lieux qui reçoivent les agréments⁶ et les subsides liés au décret ATL, puisqu'ils ne sont pris en compte par aucun autre décret.

4.2. Représentativité de l'échantillon

Comme ces lieux sont situés dans les écoles, nous avons jugé utile de rapporter le nombre de nos lieux répondants au nombre d'implantations scolaires de niveau fondamental de la FWB et de chaque province. Bien entendu, dans certains cas, différentes implantations organisent un accueil centralisé, et les chiffres ne doivent pas être comparés point à point. Autrement dit, il y a forcément moins de lieux d'accueil en milieu scolaire que d'implantations scolaires, car dans une série de cas l'accueil extrascolaire est centralisé. Nous pensons néanmoins qu'il s'agit d'une bonne approche globale pour estimer la représentativité de l'échantillon. Voici comment se présente la répartition des implantations scolaires en FWB :

Répartition des implantations d'écoles fondamentales en FWB

	FWB	BXL	BW	Namur	Liège	Hainaut	Luxembourg
Écoles fondamentales ordinaires	3072	349	213	419	706	1043	342
Écoles fondamentales spéciales	194	45	16	21	47	51	14
Total	3266	394	229	440	753	1094	356
Pourcentages	100 %	12 %	7 %	13 %	23 %	33 %	11 %

Source : administration enseignement FWB

⁶ En 2012, les chiffres communiqués par le service ATL de l'ONE confirment la prédominance de l'accueil en milieu scolaire au niveau des types d'accueil agréés : pour l'ensemble des communes ATL, sur 2019 lieux d'accueil extrascolaire agréés en Fédération Wallonie-Bruxelles, **1 761** sont des accueils en milieu scolaire, ce qui représente 87,2% des lieux agréés.

Répartition des lieux d'accueil en milieu scolaire répondants selon les provinces

	Total lieux	BXL	BW	Namur	Liège	Hainaut	Luxembourg
Nombre communes répondantes	141	12	13	18	32	40	26
Nombre lieux répondants	1490	184	86	183	343	530	164
Pourcentage du total des lieux répondants	100 %	12 %	6 %	12 %	23 %	35 %	11 %
Pourcentage des lieux par / implantations	46 %	47 %	38 %	42 %	46 %	48 %	46 %
Nombre lieux centralisés	82	3	11	3	27	29	9

Sources : État des lieux – OEJAJ

On atteint dans l'ensemble une représentativité tournant autour de 45 % par rapport aux implantations scolaires recensées en FWB, sauf pour le Brabant wallon où le ratio est plus faible. La répartition des lieux répondants par province est représentative de la répartition des implantations scolaires en FWB. Rappelons que le rapport entre les lieux d'accueil en milieu scolaire et les implantations scolaires n'est qu'indicatif de l'offre d'accueil ATL puisque d'autres lieux d'accueil prennent également en charge les enfants avant et après l'école.

Sur les chiffres globaux, l'impact des réponses des lieux situés en provinces de Liège et du Hainaut est important compte tenu de la proportion élevée de lieux répondants proportionnellement aux lieux situés dans d'autres provinces.

À titre indicatif, nous avons comparé la répartition des lieux répondants selon le réseau scolaire de l'implantation dans laquelle ils se situaient par rapport à la répartition des implantations scolaires entre réseaux en FWB.

Répartition des établissements et des implantations d'enseignement fondamental ordinaire selon les réseaux en FWB

	Nombre d'établissements	%	Nombre d'implantations	%
Libre subventionné	732	40 %	966	31 %
Communal	939	51 %	1857	60 %
CF	159	9 %	229	7 %
Autres	12	1 %	18	2 %
Total	1842	100 %	3070	100 %

Source : ETNIC-Chiffres de l'enseignement et données communiquées par AGERS

Répartition des lieux d'accueil en milieu scolaire selon les réseaux dans notre échantillon

	Nombre de lieux répondants	%
Libre subventionné	388	26 %
Communal	1015	68 %
CF	74	5 %
Autre/NR	13	1 %
Total	1490	100 %

Source : État des lieux OEJAJ

Le réseau communal est légèrement surreprésenté et le réseau libre confessionnel légèrement sous-représenté dans notre échantillon par rapport à leur proportion respective dans l'offre d'enseignement maternel et primaire en FWB (5 % de différence).

4.3. Critères d'analyse utilisés

Outre la répartition géographique que nous reprendrons pour analyser les réponses des lieux d'accueil en milieu scolaire, deux autres distinctions nous ont paru importantes à prendre en compte : la distinction entre lieux agréés en tant qu'opérateurs dans le cadre d'un programme CLE et les autres lieux (afin de pouvoir évaluer les effets de l'agrément sur les indices de gestion, d'accessibilité, la formation et le taux d'encadrement) et la distinction selon l'axe urbain-rural.

Répartition des lieux d'accueil en milieu scolaire répondants selon l'agrément

N=1 490	Total	Lieux agréés Opérateurs CLE (N = 931)	Lieux non agréés CLE (N = 559)
Nombre de lieux répondants	1490	931	559
Pourcentage du total des lieux répondants	100 %	62 %	38 %

Sources : État des lieux – OEJAJ

Répartition des lieux d'accueil en milieu scolaire répondants selon l'axe urbain-rural

N=1 490	Total	Milieu urbain (N = 1135)	Milieu rural (N = 355)
Nombre de communes répondantes	141	87	54
Nombre de lieux répondants	1490	1140	350
Pourcentage du total des lieux répondants	100 %	77 %	23 %

Sources : État des lieux – OEJAJ

Pourcentage des lieux agréés selon l'axe urbain-rural

	Total des répondants (N = 1490)	Lieux situés en zone urbaine (N = 1135)	Lieux situés en zone rurale (N = 355)
Agréés Opérateurs CLE	62 %	58,5 %	75 %
Non agréés opérateurs CLE	38 %	41,5 %	25 %

Sources : État des lieux – OEJAJ

Répartition des lieux en milieu scolaire répondants selon leur agrément CLE par province

N= 1490	Total lieux	Bxl	BW	Namur	Liège	Hainaut	Luxembourg
Agrément Opérateur CLE	62 %	64 %	77 %	68 %	53 %	58 %	80 %

Sources : État des lieux – OEJAJ

Les principaux enseignements à tirer de ces différents tableaux sont :

- **77 % des lieux répondants sont des lieux situés en milieu urbain.** Il est en effet logique que le nombre d'implantations scolaires soit supérieur en milieu urbain qu'en milieu rural. La réalité des milieux urbains pèse donc de manière importante sur les chiffres globaux.
- **62 % de nos répondants sont des milieux d'accueil agréés comme opérateurs** dans le cadre d'un programme CLE.
- **Les répondants des provinces du Brabant wallon et du Luxembourg sont majoritairement des lieux agréés.** Il faudra donc en tenir compte dans l'analyse des résultats se rapportant à ces deux provinces.
- **Les lieux agréés sont plus fréquents en milieu rural qu'en milieu urbain**

Nous avons aussi jugé intéressant de prendre en compte l'indice de richesse dans l'analyse des réponses. Les communes avec des indices très faibles peuvent en effet rencontrer plus de difficulté dans le financement de l'ATL et la contribution des parents au coût de l'accueil peut être plus difficile à mettre en place. À l'inverse, une commune avec un indice de richesse élevé peut disposer de plus de moyens pour développer l'ATL sur son territoire moyennant bien entendu une volonté politique. Les parents habitants cette commune ont par ailleurs une capacité contributive plus importante au regard de l'accueil de leurs enfants. Nous avons décidé de porter une attention plus particulière aux milieux d'accueil situés dans les deux extrêmes en termes d'IR : moins de 85 ou plus de 104.

Répartition des lieux d'accueil en milieu scolaire répondants selon l'indice de richesse

	Nombre communes répondantes (N = 141)	Nombre de lieux répondants (N = 1490)	Pourcentage du total des lieux répondants
IR Faible (- 85)	26	452	30 %
IR Moyen (85-104)	83	827	56 %
IR fort (105 et +)	32	211	14 %

Sources : État des lieux – OEJAJ

Croisement indice de richesse avec agrément et axe urbain-rural

	Total répondants (N = 1490)	IR faible (N = 452)	IR moyen (N = 827)	IR fort (N = 211)
Urbain	77 %	88 %	70 %	76 %
Rural	23 %	12 %	30 %	24 %

Sources : État des lieux – OEJAJ

Croisement indice de richesse avec agrément

	Total répondants (N = 1490)	IR faible (N = 452)	IR moyen (N = 827)	IR fort (N = 211)
Agréés Opérateurs CLE	62 %	62 %	60 %	73 %
Non agréés CLE	38 %	38 %	40 %	27 %

Sources : État des lieux – OEJAJ

30 % de notre échantillon est composé de lieux d'accueil en milieu scolaire localisés dans des communes qui se situent en dessous 85 d'indice de richesse moyen. **La majorité des lieux à IR faible sont situés en milieu urbain.** Par contre 14 % des lieux se situent dans une commune dont l'indice de richesse dépasse 104. Ces communes sont aussi plus souvent urbaines mais dans une proportion moindre.

La répartition des lieux d'accueil en fonction de l'indice de richesse ne correspond donc pas à la répartition des communes. **Nous avons dans notre échantillon beaucoup plus de lieux d'accueil situés dans des communes à IR faible** (30 % des lieux d'accueil pour 17 % des communes se situant en dessous d'un indice de 85 dans notre échantillon) **et moins de lieux d'accueil situés dans des communes à IR fort** (15 % des lieux pour 25 % des communes présentant ce type d'indice de richesse dans notre échantillon).

Les lieux situés dans des communes à IR fort sont plus souvent agréés que la moyenne : près de 75 % des lieux situés dans ces communes sont agréés contre 60 % des lieux situés dans les communes à IR moyen ou faible.

4.4. La proportion d'enfants fréquentant les lieux d'accueil en milieu scolaire l'après-midi

4.4.1. Indication méthodologique

Nous avons essayé d'estimer le pourcentage d'enfants présents dans les lieux d'accueil en milieu scolaire par rapport au total des enfants scolarisés. Nous ne pouvons malheureusement qu'approcher cette réalité, un certain nombre d'implantations et/ou de lieux d'accueil en milieu scolaire n'ayant pas répondu à l'une ou toutes les questions nous permettant de calculer les ratios : soit les implantations scolaires n'ont pas répondu à la question sur le nombre d'enfants fréquentant leur établissement, soit les lieux d'accueil en milieu scolaire n'ont pas répondu à la question sur le nombre d'enfants présents à l'accueil extrascolaire.

Nous n'avons pris en compte les données que pour les communes où au moins 75 % des implantations scolaires avaient renseigné le nombre d'enfants scolarisés et au moins 75 % des lieux d'accueil en milieu scolaire avaient renseigné le nombre d'enfants présents l'après-midi. On n'a donc calculé les ratios que pour les communes où nous disposions à la fois de données fiables concernant le nombre d'enfants scolarisés et des données fiables concernant la présence des enfants dans les lieux d'accueil en milieu scolaire.

Notons que ni la ville de Namur, ni celles de Liège et Charleroi ne répondaient à ces critères et qu'elles sont donc exclues des estimations ci-dessous. Par ailleurs, nous ne disposons des informations que pour 5 à 6 communes bruxelloises selon la période de la journée visée. Sachant que les taux d'enfants concernés et les taux de présence des enfants sont plus élevés dans les grandes villes, **on prendra les chiffres suivants comme des estimations minimums de présence.**

Trois questions étaient posées aux lieux d'accueil en milieu scolaire concernant le nombre d'enfants, dont deux plus spécialement traitées ici : Une première question portait sur le nombre d'enfants présents au maximum, elle visait par là à approcher au plus près la réalité de la première plage d'accueil après 16 h, fréquentée par plus d'enfants que la dernière plage d'accueil (après 17 h 30). Pour cette question nous n'avons pas retenu les lieux d'accueil qui reprenaient comme chiffre la totalité de la population scolaire de l'implantation, ces lieux s'étant vraisemblablement référés au moment de la sortie immédiate des cours. Une deuxième question interrogeait les lieux d'accueil sur les enfants habituellement présents dans le lieu d'accueil. Tous les lieux d'accueil n'ont pas répondu aux deux questions. Une troisième question portait sur le nombre d'enfants restant habituellement toute l'après-midi, c'est-à-dire jusqu'à la fermeture du lieu d'accueil. Il s'agit d'un pourcentage du nombre d'enfants habituellement présents qui oscille selon les cas entre 47 et 75 % des enfants concernés (voir page 47).

4.4.2. Les résultats

Enfants présents habituellement à l'accueil en milieu scolaire selon la province (% moyen par commune)

	Total	Bruxelles	BW	Namur	Liège	Hainaut	Luxembourg
Enfants présents l'après-midi	23 %	29 %	32 %	24 %	27 %	22 %	17 %
Nombre communes	86	5	8	14	15	24	20

Source : État des lieux OEJAJ

Enfants présents à l'accueil en milieu scolaire au maximum selon la province

	Total	Bruxelles	BW	Namur	Liège	Hainaut	Luxembourg
Enfants présents max l'après-midi	29 %	40 %	34 %	29 %	33 %	28 %	23 %
Nombre communes	87	6	9	13	14	24	21

Source : État des lieux OEJAJ

Enfants habituellement présents à l'accueil en milieu scolaire selon l'indice de richesse de la commune

	Total	IR faible	IR Moyen	IR fort
Enfants présents l'après-midi	23 %	21,5 %	21 %	27 %

Source : État des lieux OEJAJ

Enfants présents à l'accueil en milieu scolaire au maximum selon l'indice de richesse de la commune

	Total	IR faible	IR Moyen	IR fort
Enfants présents max l'après-midi	29 %	30 %	27 %	33 %

Source : État des lieux OEJAJ

Enfants habituellement présents à l'accueil en milieu scolaire selon axe urbain-rural

	Total	Urbain	Rural
Enfants présents l'après-midi	23%	24 %	22 %

Source : État des lieux OEJAJ

Enfants présents à l'accueil en milieu scolaire au maximum selon axe urbain-rural

	Total	Urbain	Rural
Enfants présents max l'après-midi	29 %	31 %	27 %

Source : État des lieux OEJAJ

La présence habituelle des enfants dans les lieux d'accueil situés dans les implantations scolaires oscille **au minimum entre environ un quart et un tiers des enfants scolarisés** sauf en province du Hainaut (on se rappellera que nous ne disposons pas des chiffres pour la ville de Charlerois) et du Luxembourg où elle est aux alentours d'un cinquième. **Ce taux a augmenté depuis le précédent état des lieux, même en prenant en compte les estimations de la province du Luxembourg qui tire les résultats globaux vers le bas.** En effet, le taux estimé en 2002 était de 20 %.

Il apparaît qu'à certains jours, ou à certaines heures, ce sont au minimum **40 % des enfants scolarisés en Région bruxelloise** qui sont présents dans un accueil en milieu scolaire.

Les enfants sont proportionnellement un peu plus nombreux à rester à l'accueil en milieu scolaire en milieu urbain qu'en milieu rural.

On constate également que la présence des enfants dans les lieux d'accueil est plus importante dans les communes à IR fort sans que l'on puisse en tirer de conclusions claires à ce stade. Il s'agit d'un point à creuser : doit-on y voir un lien avec le taux d'activité des parents ? Avec la capacité à payer l'accueil ? Avec la qualité ou le potentiel d'accueil ?

Notons que les enfants qui ne restent pas à l'accueil en milieu scolaire après 16 h ne rentrent pas pour autant tous chez eux avec leurs parents ou un membre de leur famille : ils peuvent se retrouver dans les lieux d'accueils communaux centralisés (plus fréquents en milieu rural), dans les écoles de devoirs, dans les associations extrascolaires autonomes ou, encore, seuls à la maison.

4.5. Présence des enfants à l'école sur le temps de midi

Pour calculer le taux de présence des enfants sur le temps de midi nous avons tenu compte des réponses des implantations scolaires concernant les enfants présents à midi mais aussi de celle concernant la présence des enfants au repas chaud. En effet dans certains cas, seule cette colonne avait été remplie et cette donnée constitue alors une estimation minimum du nombre d'enfants présents à midi (des enfants ne restant pas au repas chaud peuvent

effectivement rester à l'école pour un diner froid). À nouveau, nous n'avons tenu compte que des communes où au moins 75 % des implantations scolaires avaient répondu aux questions sur le nombre d'élèves inscrits dans l'implantation ET sur le nombre d'enfants qui restent sur le temps de midi. **1 133 implantations scolaires ont répondu à ces deux questions dans 118 communes.** Le taux de réponse est donc meilleur pour cette question que pour celle portant sur la présence des enfants l'après-midi. Les pourcentages sont calculés par rapport au nombre total d'enfants scolarisés.

Enfants présents accueil midi en milieu scolaire selon la province

	Total	Bruxelles	BW	Namur	Liège	Hainaut	Luxembourg
Enfants présents le midi	78 %	90 %	91 %	79 %	77,5 %	76 %	67 %
Nombre communes concernées	118	8	14	15	25	33	23

Source : État des lieux OEJAJ

Enfants présents accueil midi en milieu scolaire selon l'indice de richesse de la commune

	Total	IR faible	IR Moyen	IR fort
Enfants présents le midi	78 %	74 %	78 %	81 %
Nombre communes concernées	118	21	64	33

Source : État des lieux OEJAJ

Enfants présents accueil midi en milieu scolaire selon l'axe urbain-rural

	Total	Urbain	Rural
Enfants présents le midi	78 %	81 %	73 %
Nombre communes concernées	118	71	47

Source : État des lieux OEJAJ

En moyenne, en Fédération Wallonie-Bruxelles, ce sont près de 80 % des enfants de l'école fondamentale restent à l'école sur le temps de midi. Ce taux atteint environ 90 % à Bruxelles et dans le Brabant wallon et descend à 67 % dans le Luxembourg.

Il est supérieur en milieu urbain et dans les communes à IR fort.

Ce taux de présence d'enfants sur le temps de midi a fortement augmenté depuis le précédent État des lieux où il avait été estimé à 66 % des enfants de la FWB.

Ces chiffres signalent clairement l'urgence de prendre en considération ce temps passé à l'école par les enfants.

4.6. Analyse des réponses aux questions sur les lieux d'accueil en milieu scolaire

4.6.1. Remarque méthodologique

Nous n'avons traité que les questions pour lesquelles nous avons un taux significatif de réponses.

Nous avons arrondi les pourcentages selon les règles usuelles (à l'unité précédente avant 0,5 et à l'unité suivante après 0,5).

Dans les tableaux, nous signalons les écarts de plus de 10 pour cent par rapport à la moyenne de la FWB au moyen de couleurs : jaune pour les écarts vers le haut et bleu pour les écarts vers le bas.

Les analyses se basent sur les réponses données par les responsables des milieux d'accueil (bien souvent la direction des écoles concernées). Les chiffres recueillis sont basés sur des déclarations : nous n'avons pas demandé de rentrer les formulaires administratifs prouvant les heures de formation suivies, les copies des diplômes ou les documents attestant des subsides reçus. Comme dans toute enquête de ce type, des répondants ont donc pu dans certains cas, avoir voulu forcer positivement le trait s'ils ont présumé des possibilités de contrôle de la part de la commune (les questionnaires transitent par les coordinateurs ATL) ou de l'ONE.

Les tendances qui se dégagent des résultats concernant les diplômes, le statut, etc., sont cependant dans la lignée de ce que l'on peut constater à la lecture des dossiers de la commission d'agrément ou lorsqu'on consulte les acteurs de terrain.

Pour ce qui concerne les questions portant sur l'existence d'une formation continue ou de réunions d'équipe, on peut supposer une légère surreprésentation des réponses positives par rapport à la réalité. Néanmoins, lorsqu'on se penche sur le détail du nombre d'heures/personne des heures de formation continue, qui est en général modeste (voir infra), on peut créditer les répondants d'un bon niveau général de sincérité

4.6.2. Les subsides

Pourcentage des lieux recevant des subsides des sources citées selon la province :

N=1490	Total lieux	Bxl	BW	Namur	Liège	Hainaut	Luxembourg
ONE	61 %	68 %	65 %	70,5 %	43 %	62,5 %	75 %
Commune	47 %	61 %	57 %	40 %	55 %	42 %	33,5 %
CF	18 %	3 %	16 %	3 %	28 %	11 %	8 %
Région	9,5 %	13 %	3 %	17%	3 %	7 %	8,5 %
FESC	5 %	3 %	11 %	4 %	2 %	7 %	7 %
Autres	4 %	1,5 %	10 %	7 %	2 %	5 %	2 %

Source : État des lieux OEJAJ

Pourcentage des lieux recevant des subsides des sources citées selon l'agrément

N= 1490	Total lieux	Agréés Opérateurs CLE (N = 931)	Non agréés CLE (N = 559)
ONE	61 %	87 %	16 %
Commune	47 %	45 %	48,5 %
CF	18 %	17 %	19 %
RW	6,5 %	9 %	2 %
RBC	3 %	3 %	1 %
FESC	5 %	8 %	4 %
Autres	4 %	3 %	5 %

Source : État des lieux OEJAJ

Pourcentage des lieux recevant des subsides des sources citées selon l'axe urbain-rural

N = 1490	Total lieux	Urbain (N = 1135)	Rural (N = 355)
ONE	61 %	57 %	74 %
Commune	47 %	47 %	44,5 %
CF	18 %	21,5 %	5 %
RW	7 %	7 %	7 %
RBC	3 %	3,5 %	0 %
FESC	5 %	7 %	4,5 %
Autres	4 %	4 %	4 %

Source : État des lieux OEJAJ

Pourcentage des lieux recevant des subsides des sources citées selon l'indice de richesse de la commune

N= 1490	Total lieux	IR Faible (N = 452)	IR Moyen (N= 827)	IR fort (N = 211)
ONE	61 %	67 %	56 %	69 %
Commune	47 %	43 %	50 %	44 %
CF	18 %	25 %	16 %	12 %
RW	6,5 %	4 %	8 %	8 %
RBC	3 %	7,5 %	1 %	0 %
FESC	5 %	8 %	4 %	8 %
Autres	4 %	2 %	3,5 %	7 %

Source : État des lieux OEJAJ

Le pourcentage total des différentes colonnes est supérieur à 100 car les lieux d'accueil peuvent avoir recours à différentes sources de subsides.

Il y a évidemment une formidable différence à ce niveau avec la situation du précédent état des lieux, dont les données ont été récoltées avant la mise en place du décret ATL. La majorité (61%) des lieux d'accueil répondants reçoivent un subside de l'ONE. Le taux de financement par la commune (47%) reste cependant proche de celui l'état des lieux précédent.

La CF subsidiait 22 % des lieux d'accueil en milieu scolaire en 2002, proportion qui se retrouve dans les chiffres actuels en ce qui concerne les lieux situés en zone urbaine. On peut cependant s'interroger sur ce que les répondants intègrent dans cet item : il est possible que, dans un certain nombre de cas, l'ONE soit assimilé à la communauté française. La variation dans les apports identifiés est en tout cas étonnante notamment en ce qui concerne la région bruxelloise et les zones rurales.

C'est en province du Luxembourg que le pourcentage de lieux financés par la commune est le moins important, il s'agit plus souvent de milieux d'accueil situés en zone rurale et agréés. Pour cette province, la principale source de subsides provient de l'ONE, ce qui est à mettre en lien avec un fort taux d'agrément. **On constatera que les milieux situés dans des communes à IR faible n'ont pas un différentiel marqué avec la moyenne générale en ce qui concerne l'intervention des communes.** Ceci ne nous dit bien entendu rien sur les montants affectés aux milieux.

Comparativement, les lieux situés en province namuroise sont plus souvent financés par la région alors que les lieux situés en Brabant wallon font plus fréquemment appel que les autres à des sources de subsides différentes que les sources « classiques ». Ces deux provinces ont aussi un fort taux de subsidiation par l'ONE.

Les lieux non agréés sont un peu moins subsidiés que la moyenne par les autorités régionales. On peut s'étonner que 16 % des lieux non agréés en tant qu'opérateurs CLE déclarent recevoir un subside de l'ONE.

Les apports du FESC sont limités. On verra dans l'analyse des indices de gestion et des horaires que cela s'explique par le petit nombre de lieux de ce type qui pratique de l'accueil flexible, variable ou d'enfants malades.

Nous avons étudié la proportion de lieux d'accueil faisant appel à plusieurs sources de subsides :

Nombre de sources de subsides différentes citées

Nombre de subsides	Nombre de lieux	Pourcentages
0	221	15 %
1	633	42,5 %
2	451	30 %
3	147	10 %
4	34	2 %
5	4	0,5 %
Total	1490	100 %

Source : État des lieux OEJAJ

Si 43 % ne fonctionnent qu'avec 1 seul financement, plus de 40 % font appel à plusieurs sources. La combinaison des sources commune/ONE étant la plus fréquente. On remarquera que 15 % des lieux fonctionnent sans aucun subside : il s'agit dans la quasi-totalité des cas de lieux non agréés en tant qu'opérateur CLE : **31 % des lieux non agréés ne déclarent aucun subside contre 4 % des lieux agréés.**

4.6.3. Les indicateurs de gestion

Nous avons regroupé sous ce terme les indicateurs montrant la mise en place d'une dynamique d'équipe, d'une gestion du personnel, d'un travail de réflexion sur le projet d'accueil et de mise en réseau. Il s'agit d'indicateurs qui sont liés aux exigences du décret et qui influent sur la qualité du projet d'accueil et de sa mise en œuvre.

Indicateurs de gestion selon la province

N=1490	Total lieux	Bxl	BW	Namur	Liège	Hainaut	Luxembourg
Existence de Partenariats	30 %	45,5 %	37 %	30 %	17 %	27 %	51 %
Existence d'un Projet pédagogique	70 %	75 %	88 %	69,5 %	59 %	62 %	93 %
Communication du projet pédagogique à l'équipe (% des lieux ayant un projet)	90 %	100 %	98 %	91 %	92 %	89 %	96 %
Existence de Réunions d'équipe systématiques	69 %	70 %	75 %	67 %	61 %	67,5 %	80 %
Suivi d'une formation continuée par le personnel	53 %	74 %	58 %	55 %	26 %	57 %	60 %

Source : État des lieux OEJAJ

Indicateurs de gestion selon l'agrément

N=1490	Total lieux	Agréés Opérateur CLE	Non agréés CLE
Existence de partenariats	30 %	36,5 %	20 %
Existence d'un Projet pédagogique	70 %	91 %	34 %
Communication du projet à l'équipe (% des lieux ayant un projet)	90 %	92 %	79 %
Existence de réunions d'équipe systématiques	69 %	76 %	57 %
Suivi d'une formation continuée par le personnel	53 %	63 %	37 %

Source : État des lieux OEJAJ

Indicateurs de gestion selon l'axe rural-urbain

N=1490	Total lieux	Urbain	Rural
Existence de partenariats	30 %	28 %	38 %
Existence d'un Projet pédagogique	70 %	66 %	83 %
Communication du projet pédagogique à l'équipe (% des lieux ayant un projet)	90 %	89 %	94 %
Existence de réunions d'équipe systématiques	69 %	67 %	76 %
Suivi d'une formation continuée par le personnel	53 %	51 %	60 %

Source : État des lieux OEJAJ

Indicateurs de gestion selon l'indice de richesse de la commune

N= 1490	Total lieux	IR faible	IR Moyen	IR fort
Existence de partenariats	30 %	33 %	25 %	42 %
Existence d'un projet pédagogique	70 %	60 %	69 %	87 %
Communication du projet pédagogique à l'équipe (% des lieux ayant un projet)	90 %	89 %	90 %	91 %
Existence de réunions d'équipe systématiques	69 %	71 %	65 %	71 %
Suivi d'une formation continuée par le personnel	53 %	56 %	49 %	53 %

Source : État des lieux OEJAJ

Partenariats

Un tiers des lieux d'accueil en milieu scolaire ont noué des partenariats avec d'autres lieux. Les partenariats sont particulièrement développés dans la Région bruxelloise et en province du Luxembourg. Peut-être la proximité des acteurs dans un cas et le petit nombre d'opérateurs dans l'autre cas favorisent-ils cet état de fait ? Ou doit-on y voir un dynamisme particulier des coordinations ?

Projets pédagogiques

En matière d'adoption d'un projet pédagogique, on constate une belle progression par rapport à la situation de 2002, avec une moyenne de **70 % des lieux d'accueil en milieu scolaire déclarent avoir adopté un projet d'accueil, alors qu'ils n'étaient que 33 % en 2002.** Cependant, on constate que même dans les lieux agréés, on n'atteint pas les 100 %. Or l'existence d'un projet pédagogique est une condition de l'agrément. Les 9% de lieux agréés déclarant ne pas posséder un tel projet ont donc soit mal compris la question, soit fait une erreur dans la réponse. Il est possible que dans certains cas, la personne répondant au questionnaire n'aie pas connaissance de ce projet. La communication de ce projet d'accueil à l'ensemble de l'équipe chargée de son application semble en effet encore rencontrer

quelques freins. La nature de ces freins doit-elle être recherchée dans la rotation du personnel, dans la tendance des responsables à se conformer à des exigences externes plus qu'à insuffler une réelle dynamique interne de construction d'un projet commun ou d'une mauvaise compréhension de la finalité de cet outil ? Les lieux d'accueil situés dans les communes à faible indice de richesse ont moins souvent un projet pédagogique mais sont aussi moins souvent des lieux agréés. L'agrément n'explique cependant pas la totalité de l'écart (73% des lieux situés dans une commune avec un IR fort sont agréés mais 87% ont un projet pédagogique. Le taux de lieux possédant un projet pédagogique par rapport au taux de lieux agréés pour les lieux situés dans une commune à IR faible sont par contre identiques).

Réunions d'équipe

On peut se réjouir de l'existence **de réunions d'équipe** dans près de **70 % des milieux d'accueil en milieu scolaire, ce qui est un énorme bond en avant par rapport à la situation de 2002 où seulement 20 % des lieux étaient dans ce cas**. Les réunions sont en effet le témoignage d'une certaine gestion d'équipe et d'un échange d'informations. Les témoignages recueillis lors des tournées mettaient aussi en exergue leur importance pour le personnel en termes de soutien et d'encadrement.

Une sous-question portant sur la fréquence des réunions entre accueillant-e-s permet de préciser et d'affiner la réalité par rapport à cette première information.

Fréquence des réunions selon la province

N=1042	FWB	Bruxelles	Brabant-Wallon	Namur	Liège	Hainaut	Luxembourg
Plusieurs fois par mois	24 %	25 %	21 %	13 %	6 %	44 %	4 %
Une fois par mois	22 %	52 %	29 %	6 %	17 %	16 %	34 %
Plus d'une fois par an	31 %	18 %	22,5 %	61 %	15 %	28 %	54 %
une fois par an	23 %	5 %	27,5 %	20 %	62 %	12 %	8 %

Source : État des lieux OEJAJ

Pour l'ensemble de la Fédération Wallonie-Bruxelles la fréquence de réunions la plus souvent citée est « plus d'une fois par an ». Cependant 46 % de l'échantillon organisent des réunions plus fréquentes (mensuelles ou plusieurs fois par mois). A l'inverse, 23 % des lieux déclarant organiser des réunions ne le font qu'une fois par an. On doit donc nuancer la première information concernant les réunions d'équipe : sur 70 % des lieux en organisant, 77 % en organisent de manière régulière mais seulement 46 % au moins de manière mensuelle. Pour les 31 % déclarant plus d'une réunion par an, nous ne pouvons pas dire avec certitude s'il s'agit de réunions semestrielles, trimestrielles ou plus nombreuses. Il semblerait que des efforts peuvent donc être réalisés sur l'axe de la fréquence des réunions.

Des différences se marquent selon les provinces. Bruxelles est la province dans laquelle le plus de lieux organisent des réunions très régulièrement (77 % des lieux), suivie par la province du Hainaut (60 % de lieux). Par contre, les lieux situés en province de Liège peinent à réaliser cet objectif : 62 % n'organisent qu'une seule réunion par an. Comme pour l'ensemble des indicateurs de gestion, on constate ici une spécificité liégeoise interpellante.

Fréquence des réunions selon l'axe urbain-rural

N=1042	FWB	Urbain	Rural
Plusieurs fois par mois	24 %	31 %	6 %
Une fois par mois	22 %	22 %	22 %
Plus d'une fois par an	31 %	21 %	55,5 %
une fois par an	23 %	26 %	16,5 %

Source : État des lieux OEJAJ

Si l'on observe les données selon l'axe urbain-rural, on constate que les milieux ruraux sont peu nombreux à réaliser plus d'une réunion par mois alors qu'ils sont 31% à le faire en milieu urbain. Des éléments explicatifs sont peut-être à chercher du côté de la taille des équipes (plus petite en milieu rural) ?

Fréquence des réunions selon l'agrément

N=1042	FWB	Agréés	Non agréés
Plusieurs fois par mois	24 %	24 %	23 %
Une fois par mois	22 %	26 %	15 %
Plus d'une fois par an	31 %	34 %	25 %
une fois par an	23 %	16 %	37 %

Source : État des lieux OEJAJ

On remarque que l'agrément joue positivement sur la fréquence des réunions : 50% des lieux agréés organisent des réunions très régulières (au moins mensuelles) contre 38% des lieux non agréés, et de manière encore plus notable, 37 % des lieux non agréés ne réalisent qu'une seule réunion par an contre seulement 16 % de lieux agréés.

Formation continuée

Sur l'axe de la formation continuée, de manière générale, une belle avancée par rapport à 2002 est également à souligner puisque **plus de la moitié des lieux d'accueil en milieu scolaire déclarent que leur personnel a été intégré dans un tel processus** alors qu'ils n'étaient que 22 % en 2002 (sauf en province de Liège où l'avancée est beaucoup plus timide puisqu'elle n'atteint que 26 % des lieux d'accueil). **La région bruxelloise se démarque avec un taux de plus de 70 %** (contre 41 % en 2002). Cependant, nous verrons que lorsqu'on analyse le nombre d'heures de formation suivies par le personnel, et le nombre de personnes concernées par ces formations, le bilan est plus mitigé.

Conclusion

Au niveau des provinces, la province de Liège accuse un net retard sur les différentes dimensions de gestion pour ce qui concerne l'accueil en milieu scolaire. Bruxelles, le Brabant wallon et le Luxembourg obtiennent de très bons scores en matière d'indicateurs de gestion.

Le lien entre l'agrément et l'ensemble des indicateurs de gestion, y compris sur le taux de formation continuée et sur la tenue de réunions est très net quand on compare les taux des lieux agréés en tant qu'opérateurs CLE et ceux des lieux non agréés. Même pour des items moins directement liés au décret (et donc moins dépendant d'un effet de « désirabilité » dans les réponses des lieux agréés) comme les réunions ou les partenariats la différence entre lieux agréés et non agréés est frappante.

Le lien entre l'indice de richesse élevé et la création de partenariats ou l'existence d'un projet pédagogique est à noter.

On remarque de meilleurs scores en termes d'indices de gestion en milieu rural qu'en milieu urbain. Rappelons que ces lieux sont aussi plus souvent agréés. Il y a peut-être une spécificité rurale à investiguer.

4.6.4. Les indicateurs d'accessibilité

Il s'agit des indicateurs relatifs à l'accès aux milieux d'accueil pour les enfants défavorisés économiquement, porteurs d'un handicap ou malades. En ce qui concerne l'accès des enfants défavorisés économiquement, le seul indicateur retenu a été la gratuité. Des commentaires libres étaient par ailleurs possibles pour expliquer les différentes formules tarifaires, nous y reviendrons ultérieurement.

Indicateurs d'accessibilité selon les provinces

N = 1490	Total lieux	Bxl	BW	Namur	Liège	Hainaut	Luxembourg
Gratuit	18 %	3 %	2 %	13 %	45,5 %	14 %	8 %
Handicap moteur	29 %	18 %	47,5 %	22 %	41 %	24,5 %	24 %
Handicap mental	25 %	17 %	37 %	25 %	34 %	24 %	22 %
Enfants Malades	17 %	12 %	27 %	10 %	28 %	14 %	10 %

Source : État des lieux OEJAJ

Indicateurs d'accessibilité selon l'agrément

N = 1490	Total lieux	Agréés Opérateur CLE	Non agréés
Gratuit	18 %	12 %	27 %
Handicap moteur	29 %	28 %	34 %
Handicap mental	25 %	23 %	30 %
Enfants malades	17 %	12 %	25 %

Source : État des lieux OEJAJ

Indicateurs d'accessibilité selon l'axe rural-urbain

N = 1490	Total lieux	Urbain	Rural
Gratuit	18 %	18 %	17 %
Handicap moteur	29 %	31 %	27 %
Handicap mental	26 %	26 %	26 %
Enfants malades	17 %	19 %	9 %

Source : État des lieux OEJAJ

Indicateurs d'accessibilité selon l'indice de richesse de la commune

N = 1490	Total lieux	IR Faible	IR Moyen	IR fort
Gratuit	18 %	11,5 %	25 %	8 %
Handicap moteur	29 %	18 %	34 %	34 %
Handicap mental	25 %	19 %	28 %	30 %
Enfants malades	17 %	14 %	19 %	12 %

Source : État des lieux OEJAJ

De manière générale, les taux d'accessibilité globaux sont faibles : on se situe en dessous du tiers pour toutes les dimensions !

On ne constate pas de progrès en matière d'accès aux enfants porteurs d'un handicap : le taux global est resté stable depuis 2002. En ce qui concerne cet accès, on peut poser l'hypothèse qu'il est conditionné par la politique de l'école dans laquelle le milieu d'accueil est situé, du profil des enfants qui la fréquentent, ainsi que par sa logistique. Il en va de même pour les enfants malades. **On notera cependant les scores nettement meilleurs en province de Liège.** Il est par contre étonnant que les zones rurales présentent un différentiel si marqué en termes d'accueil d'enfants malades.

La gratuité totale est bien entendu un des indicateurs de l'accessibilité économique. **En la matière, on constate un net recul depuis 2002. On est passé en 10 ans de 31 % de lieux pratiquant la gratuité à 18 %.** Seule la province de Liège (45,5 %) tire son épingle du jeu, compte tenu de la politique de gratuité appliquée par la ville de Liège. Bruxelles, qui

présentait déjà un taux très faible de gratuité en 2002 (8 %) voit sa situation encore reculer depuis (3 %). Nous devons néanmoins nuancer ce premier constat fort interpellant par une remarque : les lieux d'accueil adoptent différentes mesures sur le versant de l'accessibilité financière, comme des tranches horaires gratuites, ou une réduction progressive du coût selon le nombre d'enfants d'une même famille présents ou encore une gratuité pour le 3^e ou 4^e enfant. La proportion de ces pratiques est difficile à évaluer compte tenu de l'état parcellaire des réponses à cette question ouverte et nécessiterait de plus amples investigations.

4.6.5. Liens entre les indicateurs

Dans le précédent état des lieux, nous notions que les milieux d'accueil bruxellois se démarquaient positivement quant aux indicateurs de gestion. Il est vrai que ces indicateurs restent globalement très bons pour cette région, notamment en ce qui concerne les partenariats, la gestion d'équipe et les formations continuées. Cependant, l'écart avec les autres provinces est moins marqué qu'il y a 10 ans, à l'exception de la province de Liège, qui performe moins bien sur ces indicateurs... mais pratique beaucoup plus souvent la gratuité.

On constate que le BW et le Luxembourg, qui ont de meilleurs scores en matière d'indices de gestion, pratiquent par contre très peu la gratuité. Il s'agit de deux provinces où les revenus des habitants et l'indice de richesse sont globalement plus élevés que pour l'ensemble de la FWB et on peut donc trouver une certaine logique dans ce constat. Le Brabant wallon présente également de meilleurs scores en matière d'accessibilité pour les enfants porteurs d'un handicap ou les enfants malades. Les lieux situés dans des communes à IR élevé accueillent beaucoup plus souvent un enfant porteur d'un handicap que ceux situés dans une commune à IR faible (16 % de différence).

Le lien possible entre un meilleur indice de richesse et les meilleurs scores en matière d'indicateurs de gestion et d'accessibilité « physique » est à interroger car il signale qu'outre une volonté politique affirmée en la matière, il faut sans doute aussi des moyens humains et logistiques pour accueillir dans de bonnes conditions des enfants porteurs de handicaps ainsi que pour développer une gestion des ressources humaines performante.

On notera par ailleurs que les lieux agréés obtiennent des scores moins bons que les non agréés sur les différentes dimensions de l'accessibilité, et notamment en matière de gratuité et d'accès pour les enfants malades, dimensions pour lesquelles la différence varie entre 13 et 15%, ce qui ne peut que nous interpeller !

4.6.6. L'environnement physique

Deux questions portaient, dans cette partie, sur les lieux où se déroulent les activités extrascolaires : les lieux peuvent-ils varier ? Des locaux exclusifs sont-ils réservés à cet accueil ? Notons que pouvoir bénéficier d'un local exclusif pour l'accueil extrascolaire permet de développer un projet spécifique à celui-ci, une appropriation du local pour les activités extrascolaires et évite les conflits entre les enseignants et les professionnels de l'extrascolaire. L'importance de ce local dédié est développée dans la partie analyse des besoins. Si l'accueil se fait dans des lieux variés, cela signifie qu'il existe différents locaux disponibles selon le type d'activités proposées.

Lieux d'activité selon la province

N = 1490	Total lieux	Bxl	BW	Namur	Liège	Hainaut	Luxembourg
Lieux variables	3,5 %	5 %	11 %	3 %	4 %	3 %	3 %
Lieux exclusifs	21%	14 %	16 %	20 %	23 %	20 %	32 %

Source : État des lieux OEJAJ

Lieux d'activité selon l'agrément

N= 1490	Total lieux	Agréés Opérateur CLE	Non agréés CLE
Variable	3,5 %	4,5 %	3 %
Exclusifs	21%	25 %	14 %

Source : État des lieux OEJAJ

Lieux d'activité selon l'axe rural-urbain :

N = 1490	Total lieux	Urbain	Rural
Variable	3,5 %	4 %	3 %
Exclusifs	21%	21 %	21 %

Source : État des lieux OEJAJ

Lieux d'activité selon l'indice de richesse de la commune

N = 1490	Total lieux	IR faible	IR Moyen	IR fort
Variabes	3,5 %	2 %	3 %	8 %
Exclusifs	21 %	23 %	20,5 %	17,5 %

Source : État des lieux OEJAJ

En 2002, seuls 14 % des lieux d'accueil pouvaient bénéficier de l'usage d'un local destiné exclusivement à l'accueil extrascolaire. **Ce taux s'est légèrement amélioré en 2012, en passant à 21%. Le taux de Bruxelles est plus bas qu'en 2002 mais rappelons que notre échantillon ne comporte pas les communes à IR fort de cette région.** On retrouve à nouveau, traduites dans ces chiffres, les difficultés spécifiques de certaines communes bruxelloises qui doit faire face à une explosion démographique et un manque criant de locaux, comme cela est d'ailleurs développé par les coordinations dans la partie analyse des besoins. **On constate à ce niveau une différence de plus de 10 % entre les lieux agréés et les autres au bénéfice des lieux agréés. Il est étonnant de constater que l'IR n'a pas d'effet sur cette dimension.**

Le Luxembourg se détache à nouveau des autres provinces avec plus de 30 % des répondants qui ont la possibilité de dédier un local exclusif à l'accueil extrascolaire. Sur cette dimension, ce sont Bruxelles et le Brabant wallon les plus mal lotis. On constate que les lieux

situés en Brabant wallon disposent par contre de plus de possibilités de faire varier les lieux d'accueil que les autres.

Les problèmes en termes de locaux sont exposés dans la partie analyse des besoins.

4.6.7. La formation initiale et continuée

Notons que nous ne disposons pas de données quant au contenu des formations initiales et continuées. Ces questions ne figuraient pas dans l'État des lieux. Une analyse approfondie des fiches de formation rentrées en commission d'agrément permettrait d'approfondir cet aspect de la question.

Les chiffres qui suivent reprennent le pourcentage de lieux qui ont signalé avoir dans leur personnel au moins un membre porteur d'un diplôme du niveau indiqué. Un même lieu d'accueil peut donc avoir répondu plusieurs fois (par exemple s'il compte au sein de son personnel un accueillant de niveau primaire, un de niveau secondaire inférieur et deux de niveau secondaire supérieur). Les pourcentages ci-dessous sont calculés sur le total des lieux (1 490) avec un taux de non-réponse de 31 %. **Les chiffres recueillis confirment la faiblesse de la formation initiale des professionnelles du secteur.**

Lieux déclarant employer au moins un membre du personnel de ce niveau de diplôme selon les provinces (en %)

	Total lieux	Bruxelles	BW	Namur	Liège	Hainaut	Lux
Primaire	9 %	20 %	7 %	5 %	8 %	7 %	6 %
Secondaire inférieur	17 %	25 %	27 %	16 %	20 %	21 %	20 %
Secondaire supérieur	38 %	31 %	55,5 %	44 %	32 %	35 %	70 %
Supérieur non-universitaire	16 %	25 %	14 %	11 %	23 %	18 %	15 %
Universitaire	1 %	3 %	3 %	0 %	1 %	1 %	0 %

Source : État des lieux OEJAJ

Lieux déclarant employer au moins un membre du personnel de ce niveau de diplôme selon l'agrément (en %) :

	Total lieux	Agréés (CLE)	Non agréés
Primaire	9 %	10 %	8 %
Second inférieur	17 %	21 %	19 %
Second supérieur	38 %	45 %	26 %
Supérieur non-universitaire	16 %	20 %	10 %
Universitaire	1 %	1 %	2 %
Non-réponse	31 %	22 %	45 %

Source : État des lieux OEJAJ

Lieux déclarant employer au moins un membre du personnel de ce niveau de diplôme selon l'axe urbain-rural (en %) :

	Total lieux	Urbain	Rural
Primaire	9 %	10 %	6 %
Second inférieur	17 %	20 %	21 %
Second supérieur	38 %	32 %	57 %
Supérieur non-universitaire	16 %	17 %	10 %
Universitaire	21 %	2 %	1 %
Non-réponses	31 %	38 %	8 %

Source : État des lieux OEJAJ

Lieux déclarant employer au moins un membre du personnel de ce niveau de diplôme selon l'indice de richesse (en %) :

	Total lieux	IR Faible	IR moyen	IR fort
Primaire	9 %	11 %	7 %	9 %
Second inférieur	17 %	17 %	20 %	26 %
Second supérieur	38 %	32 %	37 %	56 %
Supérieur non-universitaire	16 %	20 %	13 %	24 %
Universitaire	1 %	1 %	1 %	5 %
Non-réponse	31 %	32 %	34 %	16 %

Source : État des lieux OEJAJ

Le diplôme du secondaire supérieur est le plus représenté (38 %), suivi, à quasi-égalité, par le diplôme du secondaire inférieur et du supérieur de type court (17 et 16 %). **Pour l'ensemble des lieux répondants, on compte 26 % des lieux qui déclarent fonctionner au moins partiellement avec des personnes ne possédant pas le diplôme du secondaire supérieur.**

L'agrément semble jouer positivement sur le niveau initial mais de nouveau nous devons nous montrer prudents ici car 45 % des lieux non agréés n'ont pas répondu à la question ! On constate une surreprésentation du diplôme de niveau primaire à Bruxelles et du diplôme du secondaire supérieur dans le Luxembourg ainsi que dans les lieux situés dans des communes en milieu rural et dans les communes à IR fort. Les caractéristiques du marché de l'emploi à Bruxelles expliquent sans doute cette plus grande présence d'un personnel de niveau primaire, notamment dans les statuts ALE.

Dans ce contexte, on ne peut que signaler l'importance de la formation de base de 100 h demandée aux professionnels qui n'ont pas de titre requis ainsi que de la formation continuée. Or, seulement 19 % des milieux d'accueil ont renseigné qu'au moins un membre de leur personnel avait suivi une formation de base de 100H ou une formation continuée de 50H sur trois ans (exigences décrétales).

Nous ne pouvons pas interpréter les non réponses (81% !) de manière catégorique comme une absence d'inscription dans cette dynamique et l'on prendra donc les chiffres suivants à titre de tendance :

Lieux d'accueil déclarant avoir assuré les formations 100 h ou 50 h à leur personnel

Type formation	FWB	Bruxelles	BW	Namur	Liège	Hainaut	Lux
50 h FC	19 %	20 %	38 %	35 %	11 %	15 %	17 %
100 h FB	19 %	25 %	31 %	26 %	11 %	17,5 %	16 %

Source : État des lieux OEJAJ

Lieux d'accueil déclarant avoir assuré les formations 100 h ou 50 h à leur personnel, selon l'agrément

Type formation	FWB	Agréés Opérateur CLE	Non agréés CLE
50H FC	19 %	25 %	8 %
100H FB	19 %	25 %	7 %
Non-réponse	81 %	75 %	93 %

Source : État des lieux OEJAJ

Lieux d'accueil déclarant avoir assuré les formations 100 h et 50 h à leur personnel selon l'axe urbain-rural

Type formation	FWB	Urbain	Rural
50 h FC	19 %	16 %	26 %
100 h FB	19 %	17 %	23 %
Non-réponse	81 %	83 %	74 %

Source : État des lieux OEJAJ

Lieux d'accueil déclarant avoir assuré les formations 100 h et 50 h à leur personnel selon l'indice de richesse

Type formation	FWB	IR faible	IR Moyen	IR fort
50 h FC	19 %	18 %	16 %	23 %
100 h FB	19 %	21 %	16 %	22 %
Non-réponse	81 %	79 %	81 %	77 %

Source : État des lieux OEJAJ

Ces chiffres nous montrent que seulement 19 % des milieux d'accueil déclarent avoir assuré le suivi des 100 h de formation de base pour leur personnel alors que 26 % déclarent travailler avec du personnel qui ne possède pas de diplôme du secondaire supérieur. Même si certains milieux d'accueil ont omis ou oublié de répondre à cette question, on ne peut que constater une grande faiblesse de ces chiffres. Les proportions sont les mêmes en ce qui concerne la formation continuée de 50 h sur 3 ans.

On distingue un lien très nettement positif avec l'agrément sur le versant de la formation continuée sans que les taux ne soient pour autant très élevés en ce qui concerne les formations 100 h et 50 h. En effet, moins de 10 % des milieux non agréés sont entrés dans cette dynamique contre 25 % des lieux agréés. Les lieux situés dans des communes à IR fort forment un peu plus souvent leur personnel via la formation de 50 h.

Les chiffres de la formation continuée selon le format 50 h/3 ans sont donc modestes. Nous avons pourtant constaté dans les indices de gestion que 53 % des milieux d'accueil s'étaient engagés dans une démarche de formation continuée. Comment expliquer ce paradoxe ?

Afin de tenter d'estimer le nombre moyen d'heures de formation suivies par le personnel des lieux d'accueil en milieu scolaire sur une année, nous avons tenté de travailler sur la question ouverte portant sur le nombre global d'heures de formation continue suivie par le personnel dans les lieux et sur la question portant sur le nombre de personnes envoyées en formation. Très peu de lieux ont répondu à cette question. De plus, il était délicat de simplement diviser le nombre total d'heures renseignées par le nombre de participants.

Nous nous sommes donc concentrés sur les réponses portant sur la formation d'un seul membre du personnel. À la lecture de ces chiffres, qui portent sur un petit nombre de répondants (210) et qu'il faut donc considérer comme indicatifs, on s'aperçoit que le nombre d'heures de formation continuée suivies sur une année par un membre du personnel est très variable mais que la majorité des lieux citent des fourchettes se situant entre 10 h et 20 h de formation continuée par an par membre du personnel. Ceux qui suivent 10 h de formation continuée par an n'atteignent donc pas 50 h en trois ans. Par ailleurs, comme on le verra dans les réponses aux questions qualitatives, le turn-over du personnel ne permet pas toujours d'atteindre le total d'heures de formation imposé par le décret.

Heures de formation renseignées pour une personne en formation (N= 210 lieux répondants)

Nombres heures de formation annuelle	Nombre de milieux concernés
de 10 à 20 h	99
de 21 à 49 h	71
de 50 à 99 h	13
100 h	20
de 100 à 150 h	7
Total	210 répondants

Source : État des lieux OEJAJ

4.6.8. Le taux d'encadrement et le profil des professionnelles

Il n'y avait pas de question directe dans l'état des lieux sur le taux d'encadrement. Celui-ci a dû être calculé sur base des chiffres relatifs au nombre d'enfants présents aux différents moments de la journée et au nombre d'encadrants présents à ces mêmes moments. Nous n'avons pas retenu les chiffres sur le nombre d'enfants présents au minimum car le plus souvent les lieux d'accueil renseignaient le chiffre un. Par ailleurs, nous n'avons pas pris en considération les lieux qui nous renseignaient comme nombre d'enfants maximum le nombre total de leur population scolaire. Il va de soi que l'ensemble des enfants est encore présent juste après la sortie des cours. Comme on ne peut pas parler d'accueil extrascolaire à ce moment-là, nous n'avons pris en compte que les chiffres maximums renseignés qui étaient inférieurs au total estimé de la population scolaire de l'école. Il s'agit d'une méthode de calcul approximative qui contient des limites à prendre en compte dans l'analyse. Tous les lieux d'accueil en milieu scolaire n'ont pas répondu à ces questions mais la majorité d'entre eux :

Personnel encadrant : Nombre moyen de membre du personnel présent selon le moment de la journée par province

	FWB	Bxl	BW	Namur	Liège	Hainaut	Lux
Matin	1,5	2,6	1,5	1,1	1,4	1,5	1
Après-midi	2,2	5,2	2,8	1,8	2,5	2,1	1,4
Maximum	2,9	5,3	3,3	2,2	3,7	2,8	1,7

Source : État des lieux OEJAJ

Personnel encadrant : Nombre moyen de membre du personnel présent selon le moment de la journée selon agrément

	FWB	Agréés Opérateur CLE	Non agréés CLE
Matin	1,5	1,5	1,4
Après-midi	2,2	2,3	2,1
Maximum	2,9	3,0	2,9

Source : État des lieux OEJAJ

Personnel encadrant : Nombre moyen de membre du personnel présent selon le moment de la journée selon l'axe urbain-rural

	FWB	Urbain	Rural
Matin	1,5	1,6	1,2
Après-midi	2,2	2,6	1,4
Maximum	2,9	3,4	1,8

Source : État des lieux OEJAJ

Personnel encadrant : Nombre moyen de membre du personnel présent selon le moment de la journée selon l'indice de richesse de la commune

	FWB	IR faible	IR Moyen	IR fort
Matin	1,5	1,6	1,5	1,4
Après-midi	2,2	2,6	2,1	2,5
Maximum	2,9	3,4	2,6	3,4

Source : État des lieux OEJAJ

Enfants présents : Nombre moyen d'enfants présents selon le moment de la journée selon l'agrément

	FWB	Agréés Opérateur CLE	Non agréés CLE
Matin	25	26	23,5
Après-midi	40	41	38
Maximum	70	63,5	81

Source : État des lieux OEJAJ

Enfants présents : Nombre moyen d'enfants présents selon le moment de la journée par province

	FWB	Bxl	BW	Namur	Liège	Hainaut	Lux
Matin	25	65	28	16	29	21	13
Après-midi	40	89	58	32	42	36	21,5
Maximum	70	145	66,5	43	82	58	27

Enfants présents : Nombre moyen d'enfants présents selon le moment de la journée selon l'axe urbain-rural

	FWB	Urbain	Rural
Matin	25	29,5	14
Après-midi	40	47	23
Maximum	70	85	30

Source : État des lieux OEJAJ

Enfants présents : Nombre moyen d'enfants présents selon le moment de la journée selon l'indice de richesse

	FWB	IR Faible	IR moyen	IR fort
Matin	25	25	25	22,5
Après-midi	40	39	40	43
Maximum	70	85	63	103

Source : État des lieux OEJAJ

La différence de nombre d'enfants présents est importante entre les lieux urbains et les lieux ruraux. En outre, les données récoltées révèlent également que :

- Le matin :
 - 25 % des lieux tournent avec 1 personne présente au maximum et 50 % avec 2 personnes présentes au maximum ;
 - 20 % des lieux ont plus de 50 enfants présents habituellement.
- L'après-midi
 - 25 % des lieux accueillent habituellement plus de 50 enfants ;
 - 40 % des lieux ont plus de 50 enfants présents au maximum l'après-midi.

Taux d'encadrement estimé (nombre d'enfants par membre du personnel encadrant) selon la province :

	FWB	Bxl	BW	Namur	Liège	Hainaut	Lux
Matin	1/17	1/25	1/19	1/15	1/21	1/14	1/13
Après-midi	1/18	1/17	1/21	1/18	1/17	1/17	1/15
Maximum	1/24	1/27	1/20	1/19	1/22	1/21	1/16

Source : État des lieux OEJAJ

Taux d'encadrement estimé (nombre d'enfants par membre du personnel encadrant) selon l'agrément

	FWB	Agréés (CLE)	Non agréés (CLE)
Matin	1/17	1/17	1/17
Après-midi	1/18	1/18	1/18
Maximum	1/25	1/24	1/26

Source : État des lieux OEJAJ

Taux d'encadrement estimé (nombre d'enfants par membre du personnel encadrant) selon l'axe urbain-rural

	FWB	Urbain	Rural
Matin	1/17	1/18	1/12
Après-midi	1/18	1/18	1/16
Maximum	1/24	1/27	1/17

Source : État des lieux OEJAJ

Taux d'encadrement estimé (nombre d'enfants par membre du personnel encadrant) selon l'indice de richesse

	FWB	IR faible	IR moyen	IR fort
Matin	1/17	1/16	1/17	1/16
Après-midi	1/18	1/15	1/19	1/17
Maximum	1/24	1/25	1/24	1/30

Source : État des lieux OEJAJ

Pour la FWB dans son ensemble nous arrivons à un taux moyen de 1 personne pour 17 enfants les matins et après-midi mais avec des taux maximums d'une personne pour 24 enfants (27 à Bruxelles et en zone urbaine). On voit donc que les **exigences du décret semblent rencontrées en moyenne mais pas lorsque le nombre d'enfants présents atteint son maximum en ce qui concerne 4 provinces sur 6 et les zones urbaines : on constate un différentiel de 10 enfants par encadrant entre les zones urbaines et les zones rurales. Ni l'agrément ni l'indice de richesse ne jouent positivement sur le taux d'encadrement ce qui est étonnant.**

On sait que les enfants quittent le lieu d'accueil de manière progressive entre 16 h et le moment de sa fermeture. Une question portait sur le nombre d'enfants qui restaient présents de manière régulière jusqu'à la fermeture du lieu d'accueil. Voici les moyennes recueillies pour cette question :

Nombre moyen d'enfants restant jusqu'à la fermeture du lieu d'accueil selon la province

	FWB	Bxl	BW	Namur	Liège	Hainaut	Lux
Nombre moyen	23	67	28	15	23	17	11
% par rapport aux enfants présents habituellement	58 %	75 %	48 %	47 %	55 %	47 %	52 %

Source : État des lieux OEJAJ

Nombre moyen d'enfants restant jusqu'à la fermeture du lieu d'accueil selon l'agrément

	FWB	Agréés Opérateur CLE	Non agréés CLE
Nombre moyen	23	21	28
% par rapport aux enfants présents habituellement	58 %	50 %	75 %

Source : État des lieux OEJAJ

Nombre moyen d'enfants restants jusqu'à la fermeture du lieu d'accueil selon l'axe urbain-rural

	FWB	Urbain	Rural
Nombre moyen	23	27,5	10
% par rapport aux enfants présents habituellement	58 %	59 %	45 %

Source : État des lieux OEJAJ

Nombre moyen d'enfants restants jusqu'à la fermeture du lieu d'accueil selon l'indice de richesse

	FWB	IR faible	IR moyen	IR fort
Nombre moyen	23	27,5	20	20
% par rapport aux enfants présents habituellement	58 %	70 %	50 %	47 %

Source : État des lieux OEJAJ

Globalement, plus de la moitié des enfants habituellement présents dans les lieux d'accueil en milieu scolaire y restent jusqu'à la fermeture du lieu. On se démarque très nettement des autres provinces : 75 % des enfants restent habituellement l'après-midi y restent jusqu'à la fermeture du lieu !

On notera une forte influence de l'indice de richesse sur la présence des enfants jusqu'à la fermeture : les lieux situés dans des communes à indice de richesse faible accueillent une plus grande proportion d'enfants pour la totalité de l'après-midi. Il en va de même pour les lieux non agréés.

4.6.9. Le profil des professionnelles

Les réponses confirment la très forte féminisation du secteur : 1 235 lieux emploient au moins une femme (entre 1 et 5) et seulement 244 lieux emploient au moins un homme (1 ou 2 en général).

Le nombre de personnes différentes s'occupant de l'accueil oscille entre 1 et 7 alors qu'en termes d'ETP la moyenne est de 0,8 ETP, certains lieux arrivant à assurer 1,5 ETP. La lecture de ces chiffres nous conduit donc à prendre la mesure de la difficulté d'offrir un réel emploi à une personne via cet accueil et de la diversité des personnes le prenant en charge.

Très peu de milieux ont signalé fonctionner avec des accueillantes bénévoles sans que l'on puisse être certain de la fiabilité totale de cette information, compte tenu du contexte de recueil des données.

4.6.10. La participation financière des parents

Rappelons que depuis l'adoption du décret ATL, la participation financière est réglementée pour les opérateurs subventionnés à 4 euros maximum pour 3 heures d'accueil. **Globalement, l'ensemble des lieux d'accueil qui ont répondu à la question respecte cette obligation.** Mais, les pratiques encadrant la participation financière sont très variables selon les lieux. Il s'agissait d'une question ouverte qui a été complétée de manière très diverse et aléatoire selon les lieux d'accueil. Nous exposons dans les pages qui suivent les tendances principales qui se dégagent de cet inventaire à la Prévert.

Gratuité

- 18 % des milieux d'accueil annoncent pratiquer un accueil gratuit.
- L'accueil du matin est plus souvent gratuit que celui du soir.
- **Des tarifs dégressifs sont souvent appliqués à partir du 2e ou à partir du 3e enfant de la même famille.** Il n'est pas rare que l'accueil du 3e enfant soit gratuit.
- **Des aménagements sont proposés pour les familles rencontrant des difficultés, parfois en concertation avec les CPAS**

Montant moyen

- **Le coût moyen d'une heure d'accueil est de 1 euro mais ce coût est modulé de manière très diverse selon les lieux d'accueil.**

Formules tarifaires

- Quelques milieux d'accueil pratiquent des prix au quart d'heure et ce prix est alors généralement de 0,25 euro le quart d'heure (ce qui reviendra donc à 1 euro de l'heure).
- **La plupart des milieux d'accueil facturent à la demi-heure et le prix le plus courant est 0,50 euro la demi-heure** (ce qui revient également à 1 euro de l'heure).
- D'autres milieux d'accueil facturent à l'heure et la moyenne demandée est alors de 1 euro de l'heure.

- Certains milieux d'accueil facturent à la journée quel que soit le temps de présence de l'enfant. Cela revient en général moins cher pour les parents dont les enfants sont accueillis matin, midi et soir car le prix demandé est le plus souvent bas, aux alentours de 1 euro par journée mais cela revient plus cher pour les parents utilisant l'accueil pour une très courte durée sur la journée.
- D'autres milieux d'accueil, moins nombreux, facturent forfaitairement à la prestation selon la période de la journée concernée : par exemple 0,60 euro le matin et 1 euro le soir, quel que soit le temps de présence de l'enfant.
- **Les prix augmentent parfois après 17 h et plus souvent encore après 17 h 30** (on passe par exemple à 0,75 euro la demi-heure).
- Les écoles qui restent ouvertes après 18 h demandent souvent des prix plus élevés (de 1 à 2 euros) pour le temps passé après 18 h.
- Certaines écoles organisent des partenariats avec des associations sportives et culturelles qui offrent des activités « à la carte » pendant la période d'accueil. Ces activités sont alors souvent payantes. Des partenariats existent par exemple avec des CEC, des clubs sportifs, des associations spécialisées (par exemple artistiques), etc.
- Le mercredi après-midi, les prix oscillent en général entre 1,25 et 4 euros pour l'après-midi. Une contribution supplémentaire peut être demandée pour une sortie en piscine ou une excursion exceptionnelle par exemple.
- **Il y a souvent des variations de prix entre le maternel et le primaire** (on demande un peu moins en maternel).

Les formes concrètes de paiement sont variées : une carte que l'enfant porte sur lui et qui est « poinçonnée » par l'accueillante, une « bourse électronique » (rare), un registre où sont notées les présences avec paiement par le parent venant reprendre l'enfant, une facture mensuelle ou trimestrielle envoyée aux parents.

5. Les heures d'ouverture et de fermeture

Les données transmises dans leur état des lieux par les communes concernant les horaires n'ont pu être récupérées de manière satisfaisante. Aussi l'Observatoire a-t-il chargé une société extérieure d'agrèger les données rentrées à l'ONE dans le cadre de la procédure d'agrément des programmes CLE et des opérateurs.

Ce sont les tableaux de synthèse des communes qui ont été utilisés et recodés par nos soins en vue d'une exploitation. **L'échantillon utilisé dans ce chapitre diffère donc de l'échantillon des états des lieux remplis par les communes.**

Les données exploitées portent ici aussi sur les opérateurs de l'accueil en milieu scolaire. L'échantillon est précisé ci-dessous.

Par rapport aux implantations scolaires existant dans les différentes provinces, le taux de représentativité de l'échantillon varie entre 61 % pour le Brabant Wallon, qui est très bien représenté et **28 % pour le Hainaut qui est particulièrement mal représenté**. Les provinces de Bruxelles, de Namur et de Liège se situent dans les 35 % de représentativité et la province du Luxembourg présente un taux de 50 %. La proportion du BW est donc un peu surestimée dans les résultats totaux et celle du Hainaut largement sous-estimée.

5.1. Heures d'ouverture le matin

Échantillon : 1 058 milieux d'accueil en milieu scolaire pour 129 communes.

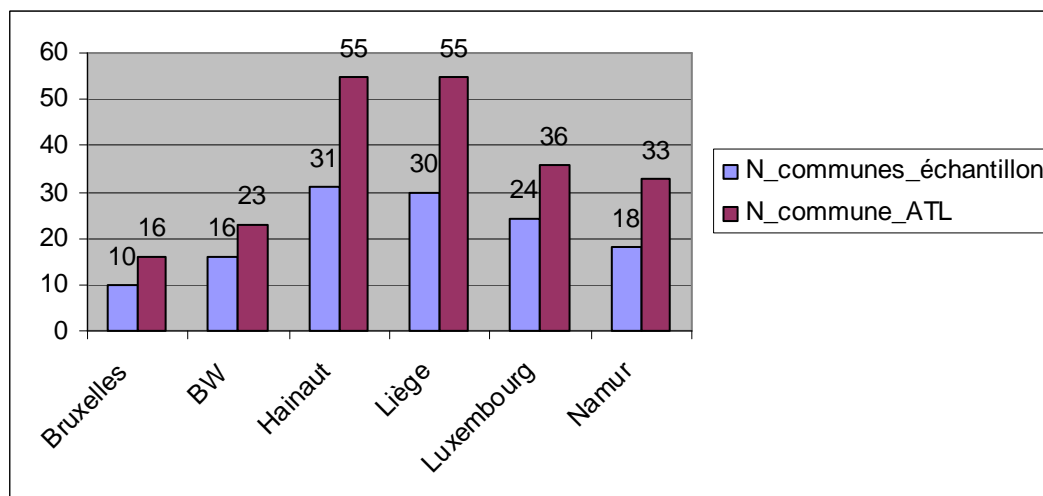
28 % des lieux d'accueil en milieu scolaire se trouvent dans une commune de type rural contre 72 % en communes urbaines.

Nombre et proportion des opérateurs par province

	Nombre opérateurs	Proportion dans l'échantillon
Bruxelles	125	11,8
Brabant wallon	127	12,0
Namur	127	12,0
Liège	246	23,3
Hainaut	284	26,8
Luxembourg	149	14,1
Total	1058	100

Sources : Tableaux récapitulatifs rentrés à l'ONE – exploitation : OEJAJ

Répartition des communes dans lesquelles se situent les lieux répondants par province :



Sources : Tableaux récapitulatifs rentrés à l'ONE- exploitation : OEJAJ

Horaire d'ouverture selon les provinces :

	FWB	Bruxelles	BW	Namur	Liège	Hainaut	Luxembourg
6 h - 6 h 15	0,8 %	0,0 %	2,4 %	0,0 %	0,0 %	1,8 %	0,0 %
6 h 30	8,8 %	0,0 %	3,1 %	3,1 %	4,1 %	24,6 %	3,4 %
6 h 35 - 6 h 50	5,3 %	0,0 %	20,5 %	7,1 %	2,4 %	4,9 %	0,7 %
7 h	44,9 %	43,2 %	49,6 %	53,5 %	53,3 %	33,8 %	42,3 %
7 h 10 - 7 h 20	16,0 %	16,0 %	7,1 %	16,5 %	11,8 %	18,0 %	26,2 %
7 h 30	22,9 %	40,0 %	11,8 %	18,2 %	27,2 %	16,9 %	26,2 %
Après 7 h 30	1,3 %	0,8 %	5,5 %	1,6 %	1,2 %	0,0 %	1,2 %

Sources : Tableaux récapitulatifs rentrés à l'ONE- exploitation : OEJAJ

On constate donc que la majorité des lieux ouvrent entre 7 h et 7 h 30, avec un pic prononcé à 7 h, sauf pour Bruxelles où la répartition des pics se joue entre 7 h et 7 h 30. **Le Brabant wallon et le Hainaut déploient une offre d'accueil plus précoce que la moyenne** avec près de 25 % des lieux ouvrant dès 6 h 30 en Hainaut et 20 % des lieux entre 6 h 30 et 6 h 55 pour le Brabant wallon. Les raisons de ces horaires précoces sont peut-être à chercher du côté de la prise en compte de la réalité des parents navetteurs mais sont peut-être aussi le signal d'une prise de conscience particulière dans ces provinces par rapport aux besoins des parents ou à des politiques communales spécifiques. Une enquête complémentaire serait nécessaire pour éclaircir ce point. En 2002, la majorité des lieux ouvraient à 7H30 et 40% avant cette heure. En 2012, ce sont plus de 75% des lieux qui ouvrent avant 7H30.

Horaires d'ouverture selon l'axe urbain/rural

	Urbain	Rural
6 h - 6 h 15	0,9 %	0,4 %
6 h 30	10,1 %	5,4 %
6 h 35 - 6 h 50	7,1 %	0,7 %
7 h	45,1 %	44,4 %
7 h 10 - 7 h 20	12,5 %	24,9 %
7 h 30	22,9 %	22,9 %
Après 7 h 30	1,3 %	1,3 %

Sources : Tableaux récapitulatifs rentrés à l'ONE- exploitation : OEJAJ

Les lieux situés en milieu urbain sont plus nombreux à ouvrir leurs portes avant 7 h qu'en milieu rural (18 % contre 6,5 %). Inversement les lieux situés en milieu rural ouvrent plus souvent leurs portes après 7 h (49,1 % des lieux situés en milieu rural contre 36,8 % des lieux situés en milieu urbain).

5.2. Horaires de fermeture l'après-midi (hors mercredi)

Échantillon : 1 196 milieux d'accueil en milieu scolaire pour 136 communes.

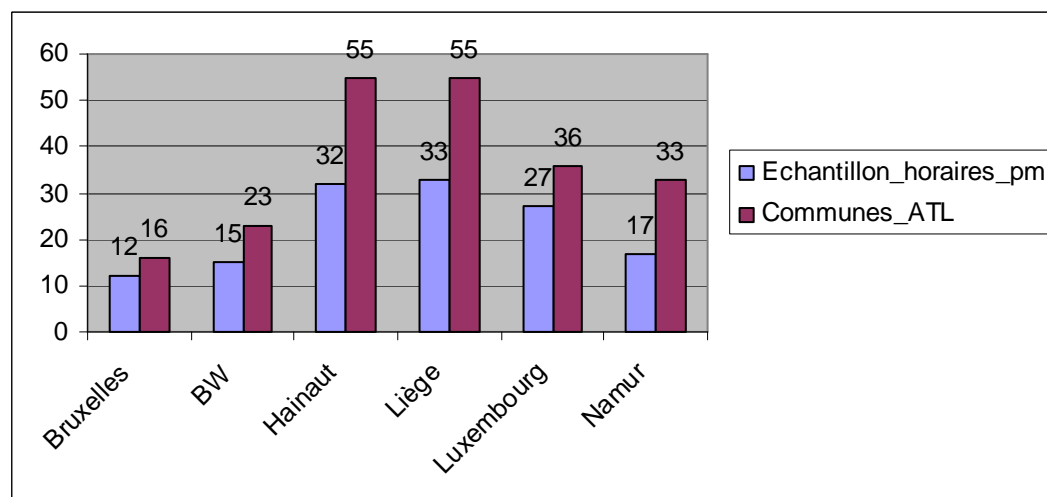
30 % des lieux d'accueil en milieu scolaire se trouvent dans une commune de type rural contre 70 % dans une commune de type urbain.

Nombre et proportion des opérateurs par province

	Nombre opérateurs	Proportion dans échantillon
Bruxelles	145	12,1
BW	140	11,7
Namur	143	12,0
Liège	278	23,2
Hainaut	307	25,7
Luxembourg	183	15,3
Total	1196	100

Sources : Données agrégées par Sonecom – exploitation : OEJAJ

Répartition des communes dans lesquelles se situent les lieux répondants par province :



Sources : Tableaux récapitulatifs rentrés à l'ONE – exploitation : OEJAJ

Horaires de fermeture selon les provinces

	Total des lieux	Bruxelles	BW	Namur	Liège	Hainaut	Luxembourg
16 h - 16 h 45	2,2	0	5,7	0,7	0,4	4,9	0,5
17 h - 17 h 25	0,9	0	2,1	0,0	0,7	2,0	0,0
17 h 30	27,1	11	3,6	35,7	34,9	32,9	29,5
17 h 35 - 17 h 55	3,5	2,8	1,4	5,6	5,0	2,3	3,8
18 h	43,1	55,2	47,9	34,3	52,9	37,1	31,7
18 h 15	2,4	0,0	12,9	2,1	0,4	1,6	1,1
18 h 30	19,0	31,0	23,6	21,7	5,0	17,6	27,3
Après 18 h 30	1,8	0,0	2,9	0,0	0,7	1,6	6,0

Sources : Tableaux récapitulatifs rentrés à l'ONE – exploitation : OEJAJ

Le pic des fermetures se situe à 18 h. On constate néanmoins que dans quatre provinces (Hainaut, Liège, Luxembourg, Namur) sur 6, plus d'un tiers des lieux d'accueil ferment leurs portes dès 17 h 30. C'est dans le Brabant Wallon que les heures de fermeture sont plus souvent tardives (39,4 % après 18 h et seulement 12,8 % avant 18 h), suivie de la région bruxelloise (31 % après 18 h et seulement 13,8 avant 18 h). En province du Luxembourg, les lieux d'accueil se partagent en trois périodes de manière équivalente (17 h 30 -18 h-18 h 30). On notera la situation atypique de Liège où seulement 6,1 % des répondants signalent une fermeture après 18 h. Rappelons cependant que la province de Liège est sous-représentée dans notre échantillon et qu'il faut donc interpréter ces chiffres avec prudence. En 2002, le pic de fermeture se situait à 17H30 et 40% des lieux fermaient après cette heure. Actuellement, ce sont près de 70% des lieux qui ferment après 17H30.

Horaires de fermeture selon l'axe urbain-rural

	Urbain	Rural
16 h - 16 h 45	2,9	0,6
17 h - 17 h 25	1,1	0,6
17 h 30	23,3	36,1
17 h 35 - 17 h 55	3,3	3,9
18 h	44,9	38,6
18 h 15	3,0	1,1
18 h 30	20,2	16,1
Après 18 h 30	1,3	3,1

Sources : Données agrégées par Sonecom – exploitation : OEJAJ

Les lieux situés en milieu urbain ferment en moyenne plus tard que ceux situés en milieu rural.

5.3. Horaires mercredi

Nous n'avons malheureusement pas pu récupérer les données spécifiques relatives au mercredi après-midi. On sait que cet accueil pose problème en différents endroits mais nous ne pouvons aller plus avant dans l'analyse du phénomène via les données quantitatives si ce n'est l'existence dans une série de communes (30 dans notre échantillon) d'accueil centralisé. L'analyse des besoins donne quelques indications complémentaires sur les difficultés rencontrées par les parents dans ces cas.

6. Analyse des besoins et apport des tournées provinciales

6.1. Introduction

Sur la base de leur état des lieux et des consultations des parents, des enfants et des professionnels, les communes réalisent une analyse des besoins. Cette étape du processus a pour objectif de proposer un socle de réflexion aux CCA lors de l'élaboration de leur programme CLE. Cette analyse des besoins doit également leur permettre de dégager les priorités d'action qui seront intégrées dans le programme CLE de la commune.

Comme pour le premier exercice d'état des lieux, les communes ont été invitées à émettre un diagnostic de satisfaction sur 18 thématiques portant sur :

- l'offre d'accueil : offre globale, catégories d'accueil, horaires, coût et répartition spatiale ;
- les caractéristiques de l'accueil : respect du code de qualité, formations et qualifications des accueillant-e-s, locaux, matériel ;
- les associations culturelles et sportives : offre globale, répartition spatiale, diversité, coût et information des parents.

6.2. Consultation des acteurs

Le décret prévoit de prendre en compte les attentes des parents et des enfants en matière d'accueil temps libre. Les professionnels de l'accueil sont également interrogés. Cette phase de consultation vise à nourrir l'analyse des besoins.

Une question de l'état des lieux portait sur le nombre d'acteurs consultés. Si l'on se penche sur les chiffres bruts rentrés par les 157 communes de notre échantillon, on totalisait :

- **6 618 professionnels** consultés principalement par entretiens et questionnaires ;
- **93 705 parents consultés** principalement par questionnaires ;
- **52 723 enfants consultés** (15 % de la population globale des 2,5-12 ans dans les communes répondantes) par questionnaires, lors de discussions de groupe ou au moyen de techniques décrites plus loin.

Il faut cependant considérer ces données avec prudence car les modes de consultation ont été très divers selon les communes ainsi que les méthodes de collectes, de consignation et d'analyse des données. Par ailleurs, comme l'indique l'analyse des commentaires libres, ces consultations ont eu des succès très divers.

Les coordinateurs et coordinatrices ATL ont d'ailleurs exprimé leurs difficultés tant pour obtenir les informations des opérateurs concernant la partie quantitative du questionnaire que pour récolter l'avis des enfants, des parents et même des professionnels pour la réalisation de l'analyse des besoins. On constate que les questionnaires diffusés auprès des parents donnent de faibles taux de retour : souvent de l'ordre de 10 à 15 %. Pourtant les efforts déployés par les coordinations sont souvent conséquents. À titre d'exemple une

commune signale : « *L'enquête auprès des parents a été diffusée par le bulletin communal (7 000 exemplaires), via les écoles présentes sur l'entité, les ateliers créatifs du mercredi après-midi et le service population. En tout c'est près de 7 500 exemplaires qui ont été diffusés. Seules 96 enquêtes complétées ont été retournées à l'administration communale* ». Certains coordinateurs/-trices en déduisent que les parents qui ne répondent pas sont peu intéressés par la question ou satisfaits de l'offre existante. On retrouve donc ce type de phrase dans les commentaires recueillis « *L'extrascolaire fonctionne bien dans notre commune d'où probablement le peu de retour au questionnaire* ».

Ceci est évidemment un peu rapide comme conclusion car d'autres raisons peuvent expliquer les non-réponses : questionnaire trop long et complexe, finalité du questionnaire non perçue, rapport à l'écrit peu développé, crainte des sondages, oubli, perte, etc. Dans certains cas, les coordinations ont organisé des groupes de discussion, des interviews individuelles en face à face ou par téléphone (parfois de l'ordre de 100 à 200)... des collaborations avec des associations ont été organisées afin qu'elles diffusent et récoltent des questionnaires... certaines communes ont pu, par la combinaison de différentes techniques et démarches, consulter un nombre satisfaisant de parents mais ceci ne constituent pas la majorité. Le temps investi dans cette démarche de collecte multiforme est souvent important.

En ce qui concerne les enfants, différentes techniques ont été utilisées (consultation via le conseil communal des enfants, animation dans les lieux d'accueil, récolte d'avis via des dessins ou des petits questionnaires administrés « in situ ») avec des succès très divers selon les cas. Dans certaines communes, l'investissement à ce niveau a porté ses fruits. Ainsi une commune a créé un questionnaire spécifique pour les enfants de l'entité : « *Ce questionnaire a été rédigé sous forme ludique, avec des dessins pour représenter les grands secteurs d'activité et des smileys pour récolter leurs avis. Nous avons demandé aux instituteurs d'aider les enfants à remplir le questionnaire afin que ces derniers ne soient pas influencés par les parents. Nous avons travaillé avec toutes les écoles, tous réseaux confondus et plus particulièrement les enfants de 3, 4, 5, 6^e primaires. 580 questionnaires ont été distribués et nous avons récolté 561 réponses* ». On conçoit également qu'au plus la commune compte d'habitants et d'enfants, plus la récolte des avis des différentes catégories d'acteurs pose des questions méthodologiques.

Lors des tournées provinciales, le besoin des coordinateurs et coordinatrices de disposer de conseils et d'outils méthodologiques pour réaliser de manière satisfaisante l'analyse des besoins a été clairement exprimé. Nous pensons qu'il s'agit là d'un axe de travail essentiel à développer dans le futur si l'on veut pouvoir se baser sur des données fiables en la matière tant au niveau communal que global.

6.3. Taux de satisfaction et insatisfaction globaux

6.3.1. Remarques méthodologiques

Notons que sur les 157 communes qui ont rentré un état des lieux, 153 analyses des besoins ont pu être récupérées de manière satisfaisante. Les réponses aux questions ouvertes, nombreuses et détaillées font l'objet d'une analyse qualitative ci-après.

Concernant l'exploitation des réponses quantitatives, comme nous l'indiquions déjà en 2004 dans l'état des lieux de l'accueil des enfants en dehors des heures scolaires « la satisfaction ou l'insatisfaction exprimée dans chaque commune par un simple "OUI/NON" recouvre des situations entièrement différentes ». Ainsi pour certaines communes, on peut avoir nettement progressé par rapport à 2002 et se trouver satisfait en comparaison à la situation initiale, pour d'autres on peut s'estimer globalement satisfait mais tenir compte de la marge de progression à réaliser. Tout dépend aussi des catégories et du nombre de personnes qui ont répondu. Il est enfin difficile de sommer dans un seul indice le point de vue parfois divergent des parents, celui des enfants, celui des professionnels et celui des responsables de structures. Et ceci d'autant plus que les réalités peuvent être très différentes si on envisage l'accueil en milieu scolaire, les écoles de devoirs, les plaines et stages de vacances...

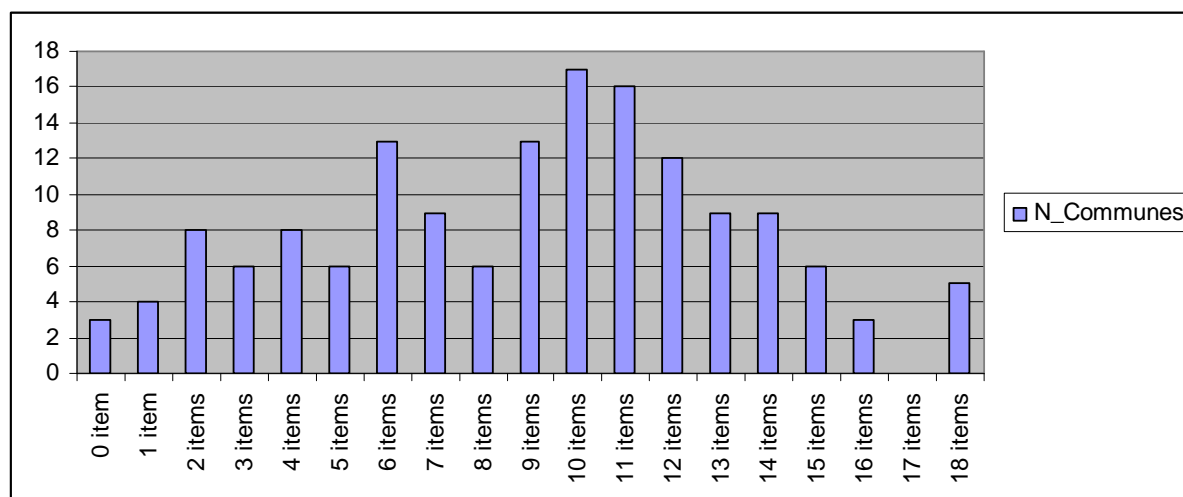
L'analyse quantitative a donc ses limites et sera, pour chaque item, nuancée et précisée par les apports de l'analyse qualitative.

Nous donnerons tout d'abord une vision globale des scores d'insatisfaction et de satisfaction pour l'ensemble des items (qu'ils portent sur les milieux d'accueil extrascolaires 1 ou sur les associations culturelles et sportives).

6.3.2. Exploitation quantitative

Au niveau de la Fédération Wallonie-Bruxelles, nous avons mesuré le score d'insatisfaction des communes vis-à-vis de l'ensemble des 18 dimensions de l'accueil pour l'ensemble des structures d'accueil.

Taux d'insatisfaction des communes (n = 153)



Sources : État des lieux - OEJAJ

Comme on le voit ci-dessus, aux extrêmes 3 communes posent un diagnostic tout à fait satisfaisant et 5 tout à fait insatisfaisant.

La majorité des communes se montrent insatisfaites sur 9 à 13 dimensions de l'accueil avec un pic sur 10 dimensions.

Le nombre moyen de dimensions jugées insatisfaisantes est de 9,1 sur 18 (50%).

Caractéristiques provinciales

Nombre moyen d'items d'insatisfaction par province

Province	Moyenne
Liège	6,9
Brabant wallon	8,3
Namur	9,4
Hainaut	9,6
Luxembourg	9,9
Bruxelles	11,5

Sources : État des lieux – OEJAJ

Si l'on se penche sur les caractéristiques provinciales des scores d'insatisfaction, il apparaît clairement que ce sont les communes de la Région de Bruxelles-Capitale qui se disent plus insatisfaites que la moyenne des autres provinces. À l'inverse, ce sont les communes de la province de Liège suivies des communes du Brabant wallon qui indiquent les plus hauts taux de satisfaction.

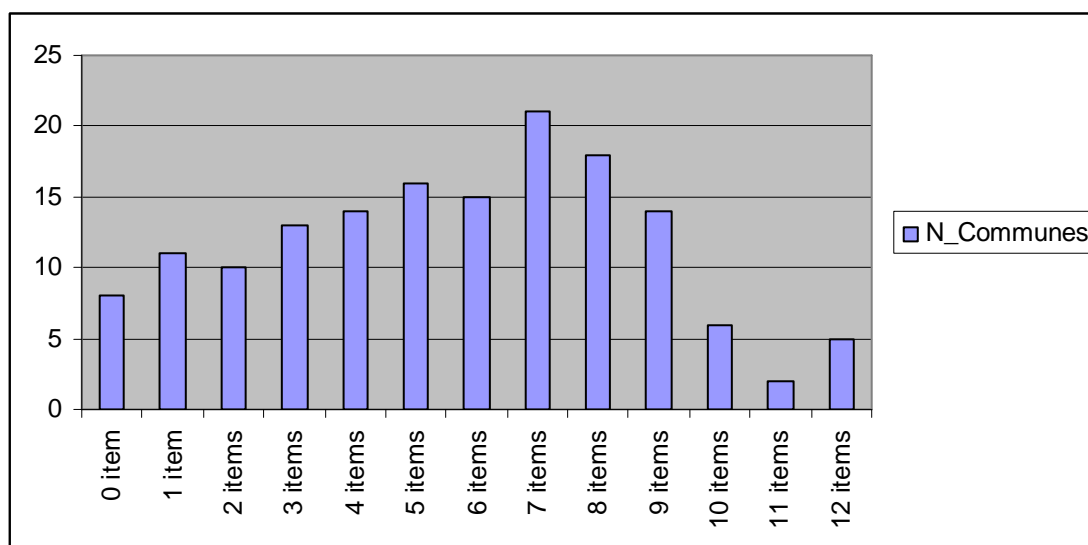
L'analyse du taux d'insatisfaction des communes sur l'axe urbain/rural nous permet de nuancer quelque peu les réponses au niveau de la Province de Liège où l'insatisfaction semble plus importante dans les communes urbaines que dans les communes rurales.

6.4. Taux de satisfaction et d'insatisfaction concernant les milieux d'accueil extrascolaire

Nous avons souhaité distinguer les scores cumulés d'insatisfaction des communes sur les items concernant les milieux d'accueil extrascolaires, d'une part, et les activités culturelles et sportives, d'autre part.

La question relative à la coordination a été isolée des autres items et fait l'objet d'une analyse ci-dessous.

Taux d'insatisfaction des communes (n = 153) vis-à-vis des 12 dimensions de l'accueil concernant les milieux d'accueil extrascolaires



Source : État des lieux OEJAJ

8 communes expriment leur satisfaction sur l'ensemble des dimensions concernant les milieux d'accueil extrascolaires. À l'autre extrême, 5 se disent totalement insatisfaites de l'ensemble des dimensions de l'accueil.

Le taux moyen d'insatisfaction est de 5,6 items sur 12 (47%).

Caractéristiques provinciales

Nombre moyen d'items d'insatisfaction par province

Province	Items insatisfaction MACS (= 12)
Liège	4,3
Brabant wallon	4,9
Namur	5,5
Hainaut	6,0
Luxembourg	6,1
Bruxelles	7,8

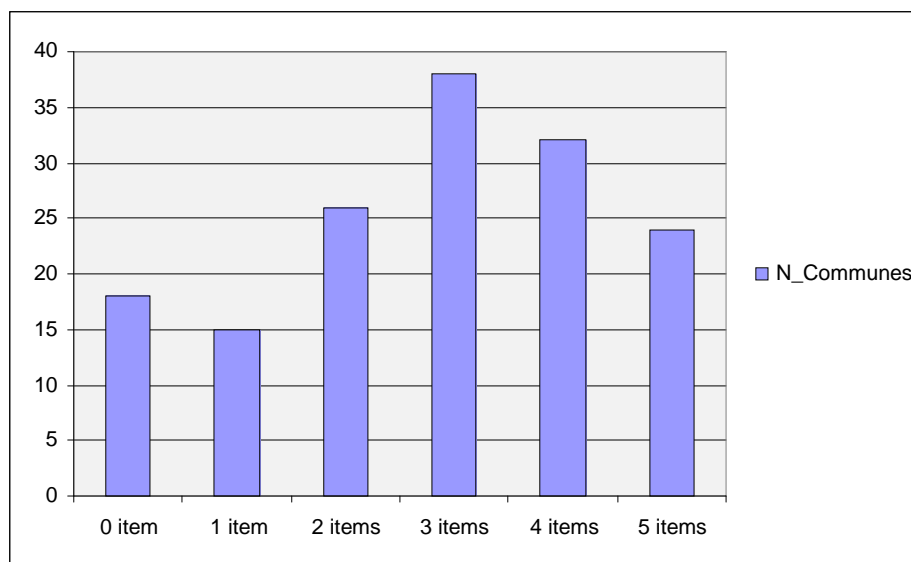
Source : État des lieux OEJAJ

À nouveau, ce sont les communes bruxelloises qui se montrent les plus insatisfaites, suivies de celles du Luxembourg et du Hainaut. Les communes liégeoises semblent les plus satisfaites.

L'analyse plus fine des données révèle que les communes urbaines de la province de Liège sont beaucoup plus insatisfaites que les rurales. L'inverse est également notable en province de Namur où les quelques communes en zone urbaine se disent plus satisfaites que les communes en zone rurale.

6.5. Taux de satisfaction et d'insatisfaction concernant les associations culturelles et sportives

Taux d'insatisfaction des communes (n = 153) vis-à-vis de l'ensemble des 5 dimensions de l'accueil concernant les associations culturelles et sportives



Source : État des lieux OEJAJ

18 communes sont totalement satisfaites des dimensions de l'accueil concernant les ACS. À l'autre extrême, 24 sont totalement insatisfaites.

Le taux moyen d'insatisfaction est de 2,8 items sur 5 (56%).

Caractéristiques provinciales

Nombre moyen d'items d'insatisfaction par province

Province	Items insatisfaction ACS (n= 5)
Bruxelles	3,1
Brabant wallon	2,8
Hainaut	2,8
Liège	2,2
Luxembourg	3,2
Namur	3,1
Total	2,8

Sources : État des lieux – OEJAJ

Ce sont les communes luxembourgeoises de notre échantillon qui se disent les plus insatisfaites concernant les dimensions de l'accueil des associations culturelles et sportives, suivies de près par les communes bruxelloises et namuroises.

Cette fois encore, c'est **la Province de Liège qui se dit la plus satisfaite** avec 2,1 items d'insatisfaction.

Signalons que les **communes rurales du Hainaut, de Liège et de la Province de Namur se montrent plus insatisfaites que les communes urbaines de ces provinces.**

6.6. Tableau de synthèse

Taux de satisfaction des communes : classement des items par ordre décroissant

	% de communes satisfaites
Rencontre des objectifs du code de qualité de l'accueil par la majorité des milieux d'accueil extrascolaires	68,6
Accès des accueillant-e-s, des parents et des enfants aux milieux d'accueil extrascolaires	67,3
Coût de la participation des enfants dans les milieux d'accueil extrascolaires	66
Couverture géographique de l'offre des milieux d'accueil extrascolaire	59,5
Taux d'encadrement dans les milieux d'accueil extrascolaires	56,2
Matériel adapté aux activités proposées et à l'âge des enfants dans les milieux d'accueil extrascolaires	55,6
Information suffisante des parents à propos des milieux d'accueil extrascolaire	52,9
Niveau suffisant de formation et/ou de qualification des accueillant-e-s des milieux d'accueil extrascolaires	51
Plages horaires suffisantes dans les milieux d'accueil extrascolaires	50,3
Couverture géographique de l'offre des activités culturelles et sportives	49,7
Coût des activités culturelles et sportives	46,4
Coordination sur le territoire de la commune	45,8
Offre globale d'activités culturelles et sportives	45,8
Information des parents à propos des activités culturelles et sportives	42,5
Offre globale d'accueil extrascolaire sur le territoire communal	41,8
Locaux en suffisance, suffisamment spacieux et sécurisants pour chaque milieu d'accueil extrascolaire	35,9
Diversité des catégories d'accueil extrascolaire sur le territoire communal	35,9
Diversité des catégories d'activités culturelles et sportives sur le territoire communal	34,6

Source : État des lieux OEJAJ

6.7. Évolution du taux de la satisfaction entre 2002 et 2012

Classification dans l'ordre des avancées les plus fortes

	% de communes satisfaites en 2002	% de communes satisfaites en 2011	Différentiel (%)
Formation dans les milieux extrascolaires	21,3	51	29,7
Code qualité en milieu extrascolaire	39	68,6	29,6
Taux d'encadrement en milieu extrascolaire	26,8	56,2	29,4
Répartition des milieux extrascolaires	30,5	59,5	29
Horaires dans les milieux extrascolaires	21,3	50,3	29
Couverture géographique des associations culturelles et sportives	21,3	50,3	29
Accès des accueillant-e-s, parents et enfants	40,2	67,3	27,1
Matériel dans les milieux extrascolaires	28,7	55,6	26,9
Diversité de l'offre culturelle et sportive	21,3	45,8	24,5
Information des parents (milieux extrascolaires)	28,7	52,9	24,2
Offre des milieux extrascolaires	17,7	41,8	24,1
Coordination	23,8	45,8	22
Diversité de l'offre extrascolaire	14	35,9	21,9
Coût de l'accueil extrascolaire	48,2	66	17,8
Locaux (milieux extrascolaires)	21,9	35,9	14
Coût des animations culturelles et sportives	36,6	46,4	9,8
Diversité de l'offre culturelle et sportive	26,8	34,6	7,8

Sources : État des lieux 2002 et 2012 - OEJAJ

Entre le premier et le second état des lieux, on constate une nette progression du taux de satisfaction des communes.

Il est cependant important de prendre certaines précautions concernant l'interprétation de ces données. Les échantillons de communes répondantes diffèrent en effet quelque peu (comme nous l'avons mentionné dans l'introduction de ce rapport). Nous invitons donc le lecteur/la lectrice à voir ces progressions davantage à titre de tendances.

6.8. Analyse des réponses pour les milieux d'accueil extrascolaire

6.8.1. Potentiel d'accueil et diversité des activités proposées

Question : L'offre d'accueil est-elle suffisante par rapport aux besoins ?

o/n	Communes en FWB	% FWB
Non	92	58,2
Oui	65	41,8

Source : État des lieux OEJAJ

L'offre d'accueil sur le territoire de la commune ne correspond pas aux besoins pour près de 6 communes sur 10 de l'ensemble des communes répondantes.

o/n	N_BW	% BW	N_Bxl	% Bxl	N_Hain	% Hain	N_Liège	% Liège	N_Lux	% Lux	N_Nam	% Nam
Non	10	55,6%	11	91,7%	25	58,8%	17	51,5%	18	66,7%	8	42,1%
Oui	8	44,4%	1	8,3%	19	43,2%	16	48,5%	9	33,3%	11	57,9%

Source : État des lieux OEJAJ

La situation semble particulièrement critique en Région bruxelloise où 9 communes sur 10 répondent par la négative. Viennent ensuite la Province du Luxembourg avec 2/3 des communes insatisfaites et la Province de Hainaut qui rejoint la moyenne de la Fédération avec 6 communes insatisfaites sur 10.

Les provinces les plus « satisfaites » sont la province de Namur avec 6 communes sur 10 satisfaites de l'offre d'accueil sur leur territoire et la Province de Liège avec 5 communes sur 10. Soulignons cependant que ces deux provinces sont sous-représentées dans notre échantillon.

On ne note pas de différence en la matière entre communes rurales et urbaines.

Question : Manque-t-il des catégories d'accueil sur le territoire de la commune ?

o/n	N_FWB	% FWB
Non	55	35,9%
Oui	98	64,1%

Source : État des lieux OEJAJ

65 % des communes ATL de notre échantillon indiquent qu'il manque certaines catégories d'accueil sur leur territoire.

o/n	N_rur	% rural	N_urb	% urbain
Non	20	34,5%	35	36,8%
Oui	38	65,5%	60	63,2%

On note une légère variation entre communes rurales et urbaines. Les communes rurales étant un peu plus insatisfaites que les communes situées en zone urbaine.

o/n	N_BW	% BW	N_Bxl	% Bxl	N_Hain	% Hain	N_Liège	% Liège	N_Lux	% Lux	N_Nam	% Nam
Non	9	50%	4	33,3%	12	27,3%	14	42,4%	7	25,9%	9	47,4%
Oui	9	50%	8	66,7%	32	72,4%	19	57,6%	20	74,1%	10	52,6%

Ce sont les communes de la Province du Luxembourg et du Hainaut qui se déclarent les plus insatisfaites : c'est le cas pour plus de 7 communes sur 10 de ces deux provinces.

Les demandes qui reviennent le plus souvent en termes de **type d'accueil** sont :

- **Une organisation de soutien aux devoirs** par le biais de l'accueil au sein des écoles ou d'une école de devoirs (14 communes). Plusieurs répondants signalent que les enfants ne peuvent pas faire leurs devoirs au calme dans les accueils au sein des écoles compte tenu du regroupement dans un même local de l'ensemble des enfants (ce qui est à mettre en lien avec la disponibilité des locaux et le taux d'encadrement).
- **Un accueil spécifique pour les 2,5-5 ans** et plus de stages et d'activités pour cette tranche d'âge pendant les congés (15 communes).
- **Un service de garde pour les enfants malades** (16 communes).

Plusieurs coordinations (entre 7 et 10) signalent les manques suivants, en termes de **périodes d'accueil** :

- Une prise en charge des enfants lors des **conférences pédagogiques**.
- Une prise en charge des enfants les **mercredis après-midi** ;
- Une offre d'accueil pendant les **« petits congés »** ;
- Une prise en charge des enfants **tout début juillet et fin août** ;
- **Un accueil d'urgence** ;
- Un accueil **plus flexible**.

6.8.2. Plages horaires et coûts

Question : Les horaires d'ouverture sont-ils satisfaisants ?

o/n	N_FWB	% FWB
Non	76	49,7%
Oui	77	50,3%

Comme nous l'indiquons ci-dessus, la question des plages horaires des milieux d'accueil ATL satisfait la moitié des communes.

o/n	N_BW	% BW	N_Bxl	% Bxl	N_Hain	% Hain	N_Liège	% Liège	N_Lux	% Lux	N_Nam	% Nam
Non	6	33,3%	5	41,7%	25	56,8%	12	36,4%	16	59,3%	12	63,2%
Oui	12	66,7%	7	58,3%	19	43,2%	21	63,6%	11	40,7%	7	36,8%

Si l'on se penche sur les différences entre provinces, ce sont les provinces de Namur et du Luxembourg qui sont les plus insatisfaites (6 communes sur 10 de notre échantillon).

Du côté des plus satisfaits, notons le Brabant wallon (près de 6 communes sur 10), Liège et Bruxelles (6 communes sur 10).

o/n	N_rur	% rural	N_urb	% urbain
Non	31	53,4%	45	47,4%
Oui	27	46,6%	50	52,6%

La satisfaction est moindre dans les communes rurales. L'examen des horaires montre effectivement que les zones rurales sont moins bien loties en matière d'heures d'ouverture et de fermeture des lieux d'accueil en milieu scolaire.

Dans les commentaires qualitatifs, les demandes d'extension des horaires sont surtout formulées là où les lieux d'accueil en milieu scolaire n'ouvrent pas avant 7h30 le matin et ferment avant 18h le soir.

Des solutions au cas par cas sont parfois proposées aux parents qui ont des horaires de travail totalement irréguliers mais il est signalé que ce genre de disposition est difficile à mettre en place. Une des formules est, passé une certaine heure, de ne réserver l'accueil qu'aux parents qui justifient leur demande via la production de leur horaire de travail.

Différents professionnels et coordinations se montrent réticents à « trop » élargir le temps de présence des enfants dans le milieu scolaire en invoquant l'intérêt de l'enfant et la responsabilité des parents. Des remarques sur le fait que des parents « qui n'en ont pas vraiment besoin » laissent leurs enfants à l'accueil jusqu'à des heures tardives sont émises. Le principe selon lequel, à un certain moment, l'enfant doit pouvoir se trouver en dehors du milieu scolaire est également défendu. Enfin les contraintes organisationnelles et liées au personnel sont également évoquées pour ne pas étendre de manière conséquente les heures d'ouverture de ces lieux d'accueil.

Question : le coût de l'accueil est-il un obstacle à la participation des parents ?

o/n	N_FWB	% FWB
Non	101	66%
Oui	52	34%

Le coût de l'accueil dans les milieux d'accueil de type ATL n'est pas considéré comme un obstacle à la participation des enfants dans 2/3 des communes de notre échantillon, ce qui tranche, comme nous le verrons plus loin, avec le coût des activités culturelles et sportives.

o/n	N_BW	% BW	N_Bxl	% Bxl	N_Hain	% Hain	N_Liège	% Liège	N_Lux	% Lux	N_Nam	% Nam
Non	13	72,2%	4	33,3%	26	59,1%	26	78,8%	19	70,4%	13	68,4%
Oui	5	27,8%	8	66,7%	18	40,9%	7	21,2%	8	29,6%	6	31,6%

Il est à noter que cette dimension de l'accueil est très diversement caractérisée au niveau de la Fédération. Soulignons ainsi qu'en Région bruxelloise, la proportion s'inverse : 2/3 des communes estiment que le coût de l'accueil est un obstacle. Nous avons noté dans la partie quantitative que c'est à Bruxelles que l'accueil en milieu scolaire est le moins souvent gratuit.

La proportion la plus importante des communes satisfaites par cette dimension de l'accueil est située en Province de Liège (8 sur 10), où nous avons en effet noté une plus grande fréquence de la gratuité dans la partie « État des lieux », mais aussi en Brabant wallon et en Province de Namur (près de 7 sur 10).

Des nuances sont apportées à cette réponse en fonction des types d'accueil. Les répondants s'accordent pour estimer que le prix des accueils extrascolaires en milieu scolaire est jugé abordable pour la grande majorité des parents. Ils évaluent à 15 % le nombre de parents qui rencontrent des difficultés à ce niveau et citent notamment les familles monoparentales et les familles nombreuses. Quelques coordinations estiment qu'il y a une tension entre l'exigence de gratuité émise par les parents et les exigences de qualité de l'accueil, compte tenu des sources de financement limitées.

La question du coût de l'accueil est épineuse et rencontre des options parfois fort contrastées. Ainsi, certaines coordinations émettent l'avis que la gratuité de l'accueil entraîne un recours « non justifié » à celui-ci. Ce point de vue a également été émis lors des rencontres provinciales (voir infra).

Le prix des stages de vacances et plaines privées est par contre plus souvent jugé excessif par les parents. Il n'y a pas de consensus sur un prix maximal acceptable qui se dégage des réponses pour les différents types d'accueil.

6.8.3. Couverture spatiale et accessibilité géographique

Question : Il y a-t-il des quartiers, villages ou entités non ou trop peu desservis en matière d'accueil ?

o/n	N_FWB	% FWB
Non	91	59,5%
Oui	62	40,5%

60 % des communes de notre échantillon estiment qu'il n'y a pas de quartiers, de village ou d'entités non ou trop peu desservis en milieux d'accueil.

o/n	N_BW	% BW	N_Bxl	% Bxl	N_Hain	% Hain	N_Liège	% Liège	N_Lux	% Lux	N_Nam	% Nam
Non	10	55,6%	8	66,7%	19	43,2%	29	87,9%	11	40,7%	14	73,7%
Oui	8	44,4%	4	33,3%	25	56,8%	4	12,1%	16	59,3%	5	26,3%

Les communes satisfaites quant à la couverture spatiale des services sont situées en province de Liège (près de 9 communes sur 10). Suivent la province de Namur (7 communes sur 10) et la Région de Bruxelles-Capitale avec 2/3 des communes satisfaites.

Par contre, c'est en province de Luxembourg et de Hainaut que l'on trouve le plus de communes insatisfaites : 6 communes sur 10 indiquent en effet une couverture des services insuffisante.

o/n	N_rur	% rural	N_urb	% urbain
Non	31	53,4%	60	63,2%
Oui	27	46,6%	35	36,8%

Les difficultés en termes de couverture spatiale et d'accessibilité en termes de mobilité sont signalées principalement dans les villages dispersés en milieu rural (ici, la moitié des communes rurales de notre échantillon). C'est majoritairement le mercredi après-midi, où l'accueil est souvent centralisé dans une seule école de l'entité que les parents rencontrent des problèmes lorsque le transport n'est pas pris en charge par un bus communal. Dans une série de villages, il n'existe ni école ni lieu d'accueil extrascolaire et les transports publics sont quasi inexistantes. En l'absence de ramassage scolaire et extrascolaire, les parents doivent se débrouiller.

6.8.4. L'accessibilité dans l'extrascolaire : l'apport des tournées provinciales

Le décret ATL a pour ambition de développer un accueil temps libre de qualité accessible à tous les enfants. Les conditions d'agrément et de subventionnement vont en ce sens. Tout d'abord financièrement : la participation financière est fixée pour les opérateurs agréés à 4 euros maximum pour 3 heures. Ensuite, il ne peut y avoir de priorité donnée aux enfants dont les parents travaillent. La Commission d'agrément qui analyse les dossiers de demande d'agrément et de subsides est particulièrement vigilante sur ce point.

Cependant, sur le terrain, la mise en œuvre d'une réelle accessibilité semblent difficile. Voici les échos du terrain sur cette question :

Demande croissante

Les coordinateurs/-trices ATL rencontré-e-s expliquent que le décret a permis d'augmenter la qualité de l'accueil dans bon nombre de lieux. Cette qualité de l'accueil a aussi eu pour effet d'augmenter la demande de la part des parents. De plus en plus d'enfants sont en effet inscrits, ce qui pose question en termes de maintien de la qualité : taux d'encadrement, notamment.

Les places sont donc comptées et les opérateurs se disent contraints de mettre en œuvre des systèmes de priorités.

Le fait d'accueillir des enfants dont les parents ne travaillent pas pose question à de nombreuses communes. La tension est bien réelle entre fonction sociale de l'accueil et fonction économique. Et l'on sait que cette question traverse l'ensemble du secteur de l'accueil, bien au-delà de l'ATL.

« Le principe [d'accessibilité pour tous] est louable mais que feront les parents qui travaillent et qui n'auront pas de place ? »

Tant lors des tournées qu'à la lecture des analyses des besoins, nous avons relevé que la limite est tenue entre réalité et stéréotype en ce qui concerne les parents au chômage, comme en témoigne l'intervention suivante : *« Pour rappel, l'ATL a été créé pour les parents qui travaillent ! D'accord pour accueillir les enfants de parents sans emploi mais il faut être réaliste, la majorité des parents sans emploi ne font pas garder leurs enfants pour pouvoir chercher de l'emploi mais plutôt pour pouvoir vaquer à d'autres occupations ! »*

Il nous semble que cette question de l'accessibilité des enfants de parents qui ne travaillent pas devrait donc être réfléchie et travaillée en formation ou dans les plateformes provinciales.

Signalons que sur le terrain, des solutions sont envisagées. Ainsi une coordinatrice hennuyère explique-t-elle que dans son entité, l'heure de fermeture de l'accueil est fixée à 17h. Au-delà de cette heure, une attestation de l'employeur est demandée pour justifier la présence de l'enfant.

Participation financière des parents

« En général, les moyens alloués par le décret n'ont pas servi à diminuer la participation financière des parents. Ces dernières années, on relèverait même des augmentations parfois assez conséquentes. »

Comme l'indique l'état des lieux de l'accueil, le taux de gratuité a régressé par rapport à l'état des lieux initial de 2004. Sur le terrain, les coordinateurs/-trices nous ont confirmé avoir constaté ce recul.

Les causes de ce recul sont, selon les coordinations, une subvention jugée insuffisante, l'augmentation du prix de l'énergie, qui a fortement pesé sur les établissements scolaires et par répercussion sur l'accueil extrascolaire, mais intervient aussi l'argument qu'une participation financière rend les usagers de l'accueil plus respectueux (sous-entendu : ce qui est gratuit est déconsidéré).

Et l'on aborde ici que les milieux d'accueil répondant aux critères du décret... **La participation financière demandée aux parents est souvent beaucoup plus élevée dans certaines associations.**

« Il existe aussi une grande disparité de tarifs entre milieux d'accueil au niveau notamment de l'accueil pendant les vacances. Cela est difficilement compréhensible pour les parents. »

« Concernant l'accessibilité des enfants aux activités des opérateurs non agréés et subventionnés, il est clair que le prix pratiqué est facteur de sélection socio-économique. La mixité est en recul : les parents qui en ont les moyens ne souhaitent pas toujours mélanger leurs enfants avec les enfants qui fréquentent les plaines gratuites ou bon marché. »

Résultat : une série de coordinations relève les difficultés de plus en plus grandes de familles de s'acquitter des frais de garde.

Les communes mettent en places des solutions pour faciliter le paiement mais celles-ci impliquent une charge administrative supplémentaire. Les coordinations renvoient également les familles les plus précarisées vers les CPAS qui mettent parfois en place des partenariats directement avec les milieux d'accueil.

Une fois de plus, le manque de moyens financiers est invoqué. C'est ici le principe de l'enveloppe fermée qui est pointé du doigt : le coefficient multiplicateur n'a cessé de diminuer entraînant une réduction des subventions perçues. Les coordinateurs/-trices souhaitent interpeler fortement le politique en la matière.

« On parle en plus de les [moyens financiers] diminuer mais il faut garder à l'esprit que le décret ATL est incitatif, les communes ne sont pas contraintes de mettre un budget à disposition pour l'ATL. Si le budget consacré à l'ATL devient trop élevé, les communes risquent de se retirer du processus ! »

Enfants porteurs de handicap

Autre dimension de l'accessibilité que nous avons souhaité travailler avec les coordinations : l'intégration d'enfants porteurs de handicap. Comme indiqué dans la partie état des lieux », 30 % des milieux d'accueil en milieu scolaire déclarent être accessibles aux enfants porteurs de handicap. Ce chiffre est stable depuis 2002.

Sur le terrain, beaucoup de chemin reste à accomplir !

« Dans ma commune, ils [les parents] ont rencontré le centre de guidance qui leur a fait savoir qu'ils ne pouvaient pas les aider. De manière générale, le handicap est encore tabou. »

« Exceptionnellement, nous avons accueilli un enfant porteur de handicap, mais ça ne s'est pas bien passé. Rien n'est aménagé pour ce type d'accueil et il n'y a pas non plus de demande du côté des parents. »

Les milieux d'accueil ne sont généralement pas adaptés et la sensibilisation des opérateurs « privés » n'est pas évidente, indiquent les coordinateurs. Tout dépend des équipes et de leur motivation à accueillir des enfants porteurs de handicap.

Or les demandes sont bel et bien là dans la majorité des provinces. Les coordinateurs/-trices soulignent cependant les limites au niveau des infrastructures et du personnel.

Des initiatives sont prises dans certaines communes comme l'indique cette coordinatrice qui explique que dans sa commune, l'accueil des enfants porteurs de handicap est centralisé dans une école spécialisée (9 enfants) en association avec le service d'aide précoce de sa ville.

Les coordinateurs/-trices relèvent les besoins de formation continue pour le personnel pour cet accueil spécifique... mais aussi de moyens supplémentaires :

« Nous ne recevons pas de subventions supplémentaires (alors qu'un animateur est constamment avec l'enfant). C'est le hasard qui a mis cela en place. Une demande de la maman a été faite lors de l'état des lieux. »

Autre problème, touchant l'accueil en centre de vacances :

« Dans les centres de vacances, la subvention pour les enfants se base sur les dates de naissance mais parfois de grands enfants porteurs de handicap sont dans des groupes de petits mais, vu leur âge, ne sont pas subventionnés. »

Une coordinatrice a souligné la nécessité de faire connaître le service Répit

Si des initiatives se sont prises à Bruxelles, notamment (Spirale), il est clair qu'en matière d'accueil des enfants à besoin spécifique beaucoup de progrès restent à faire !

6.8.5. Taux d'encadrement

Question : Le taux d'encadrement est-il jugé suffisant par la CCA ?

o/n	N_FWB	% FWB	N_rur	% rural	N_urb	% urbain
Non	67	43,8%	22	37,9%	45	47,4%
Oui	86	56,2%	36	62,1%	50	52,6%

Le taux d'encadrement est jugé suffisant par la CCA dans 56 % des communes. C'est davantage le cas pour les communes en zones rurales satisfaites à 62 % contre 52 % des communes urbaines.

o/n	N_BW	% BW	N_Bxl	% Bxl	N_Hain	% Hain	N_Liège	% Liège	N_Lux	% Lux	N_Nam	% Nam
Non	7	39,9%	10	83,3%	16	36,4%	12	36,4%	11	40,7%	11	57,9%
Oui	11	61,1%	2	16,7%	28	63,6%	21	63,6%	16	59,3%	8	42,1%

Logiquement, les communes de la Province du Luxembourg sont les plus satisfaites en la matière.

À nouveau la Région bruxelloise tranche avec les résultats de la Fédération : 8 communes sur 10 y sont insatisfaites du taux d'encadrement. On a vu dans les chiffres concernant l'accueil en milieu scolaire que c'est cette région qui est confrontée à la présence d'un grand nombre d'enfants tout au long de la journée. Suit la Province de Namur avec 6 communes insatisfaites sur 10.

Une trentaine de répondants signalent que c'est l'accueil en milieu scolaire qui pose problème en termes d'encadrement. Les commentaires lient cela à la difficulté de trouver les moyens suffisants pour trouver du personnel qualifié et fixe. La difficulté de remplacer du personnel absent est signalée par de nombreux répondants. La nécessité de mieux encadrer les plus petits est signalée par une dizaine de répondants.

Des coordinations signalent que le taux d'encadrement est parfois respecté au prix de liste d'attente ou d'augmentation de la participation financière demandée aux parents : la situation ne peut dans ce cas être jugée satisfaisante par rapport aux besoins.

Il faut noter que le taux d'une personne pour 18 enfants n'est pas le taux moyen évoqué dans les réponses mais bien plutôt une personne pour 20-25 enfants avec des cas signalés d'une personne pour 30-40 enfants.

De nombreuses coordinations situent le problème le plus criant entre la fin des cours et 17 h où un grand nombre d'enfants sont encore présents à l'école. Il est question de « pics » de présences où l'encadrement devrait être renforcé.

Une dizaine de coordinations relèvent que, même si cela n'entre pas dans le décret, un problème spécifique et criant concerne l'encadrement du temps de midi

6.8.6. Formation du personnel

Question : la formation du personnel est-elle jugée suffisante ?

o/n	N_FWB	% FWB	N_rur	% rural	N_urb	% urbain
Non	75	49%	27	46,6%	48	50,5%
Oui	78	51%	31	53,4%	47	49,5%

Concernant la formation du personnel, les réponses sont mitigées (presque du 50/50) pour l'ensemble de la FWB. La satisfaction des communes est légèrement plus marquée dans les communes rurales.

o/n	N_BW	% BW	N_Bxl	% Bxl	N_Hain	% Hain	N_Liège	% Liège	N_Lux	% Lux	N_Nam	% Nam
Non	9	50%	7	58,3%	19	43,2%	13	39,4%	15	55,6%	12	63,2%
Oui	9	50%	5	41,7%	25	56,8%	20	60,6%	12	44,4%	7	36,8%

Les communes les plus insatisfaites sont situées en Province de Namur (2/3 des communes de la Province) et à Bruxelles (6 communes sur 10), alors qu'il s'agit des provinces où le taux de formation continuée déclaré est le plus élevé dans la partie quantitative (avec le Brabant wallon). Faut-il interpréter ces données comme l'indicateur d'une plus grande exigence en la matière dans ces provinces ? A contrario, la satisfaction est plus marquée en Province de Liège et de Hainaut, alors même que les chiffres des lieux d'accueil en matière de formation y sont moins bons.

Les coordinations distinguent à nouveau dans leurs réponses qualitatives les accueils en milieux scolaires des autres. Les difficultés d'organiser les formations sont plus marquées dans ces derniers et principalement en ce qui concerne le personnel ALE, qui a un niveau initial faible et dont le taux de rotation est important. La question du remplacement du personnel en formation est également mise en avant comme obstacle. **Par contre les coordinations mettent en exergue, de manière générale, une réelle volonté des directions et responsables de développer la formation des accueillant-e-s.** On constate qu'un peu partout le processus a été entamé mais avec une intensité très variable. Les coordinations se montrent soucieuses de contribuer au processus de formation entamé et convaincues de la nécessité de celui-ci.

Les coordinations remarquent enfin que les parents ne connaissent pas bien les qualifications du personnel de l'accueil.

- **La formation dans l'extrascolaire : l'apport des tournées provinciales**

La Commission d'agrément se montre de plus en plus exigeante face aux obligations du décret, et a posé de nouvelles règles pour les nombreux lieux d'accueil qui remettent des dossiers jugés insuffisants sur cet aspect (demande d'un nouveau tableau de formation endéans l'année, projet de formation plus formalisé). Or, sur le terrain, même si des progrès sont enregistrés, les obstacles à la mise en place de réels plans de formation apparaissent nombreux.

Il nous a semblé important de refaire le point avec les coordinateurs/-trices dans le cadre de la tournée 2012.

Les raisons invoquées pour expliquer les difficultés de développer une réelle démarche de formation sont principalement liées au statut du personnel accueillant et à la motivation des responsables de projets (principalement les directions d'école).

Formation des accueillant-e-s

Comme nous l'indiquions déjà en 2008⁷ dans notre rapport sur la qualité, le statut souvent précaire des accueillant-e-s a de fortes implications sur la qualité de leur formation

Les coordinateurs/-trices ATL soulignent que le type de contrat de travail et les conditions d'engagements sont des éléments importants dans la motivation et l'implication dans la formation ainsi que dans l'accueil de manière générale.

Contrat ALE, combinaison entre contrats de femme d'ouvrage et contrat d'accueillante afin d'avoir un contrat « complet » ou un contrat de travail à durée indéterminée... la réalité de terrain est multiple et parfois bien prosaïque en matière de statut.

Ce sont évidemment les statuts les plus précaires qui entraînent le plus de difficultés. Ainsi, pour les accueillant-e-s sous statut ALE, on remarque que dans une série de communes, **les heures de formation ne leur sont bien souvent pas payées. La formation elle-même est parfois à charge des accueillant-e-s, de même que les frais de déplacement.** Par ailleurs, les horaires des formations coïncident mal avec leurs horaires scindés.

De plus, ces formations ne sont que très rarement valorisées par les opérateurs.

« Même si elles suivent les 50 heures de formation prescrites, les accueillant-e-s n'ont pas de valorisation financière, elles ne sont pas engagées. »

Les pratiques diffèrent évidemment d'une commune à l'autre mais de manière générale, les coordinateurs/-trices ATL soulignent le regret des accueillant-e-s de ne pouvoir bénéficier d'une attestation de compétences certifiante et valorisable à l'instar d'une diplômée.

Dans le même ordre d'idée, certain-e-s coordinateurs/-trices déplorent aussi que les accueillant-e-s ne sont pas acceptées comme animatrice dans les centres de vacances parce que la formation est différente :

Quid de la validation des acquis et des expériences ? Elle permettrait de répondre à la carence de personnel breveté pour remplir certaines fonctions. La solution serait un tronc de formation commun et ensuite une différenciation entre la fonction « accueillante » et la fonction « animateur ».

Dans les équipes où les accueillant-e-s ont déjà une formation initiale reconnue, indiquent certain-e-s coordinateurs/-trices ATL, la difficulté réside dans le fait de les motiver à aller en formation continuée. Par ailleurs,

« les [accueillant-e-s] plus âgées ont peur des formations et n'en voient pas toujours l'intérêt puisqu'elles fonctionnent depuis longtemps d'une certaine façon qui semble satisfaire. »

⁷ <http://www.oejaj.cfwb.be/index.php?id=5370>

Autre complication : le remplacement des accueillant-e-s en formation.

« Dans les communes plus rurales où le nombre d'accueillantes est moindre, le remplacement de l'accueillante quand elle est en formation est problématique. Trouver quelqu'un de qualifié pour remplacer durant une seule journée est exigeant et demande beaucoup d'énergie. »

À Bruxelles, un partenariat a été mis en place avec l'asbl Badje qui assure le remplacement des accueillant-e-s en formation.

Il existe également des problèmes de mobilité :

« Les accueillantes ont du mal à se déplacer sur de longues distances. La solution envisagée serait de rassembler les accueillantes de communes avoisinantes afin de former un groupe suffisant pour délocaliser la formation. »

Notons que la collectivisation des formations entre communes est une pratique déjà existante en certains endroits.

Toutes ces difficultés combinées font dire à certain-e-s coordinateurs/-trices que

« L'obligation de suivre 50 h de formation sur 3 ans n'est pas réaliste. Ce quota ne représente pas énormément d'heures, mais il reste difficile à mettre en place [pour toutes les raisons citées]. Il serait plus pertinent de demander 2 journées ou 4 demi-journées/an. »

Ceci étant, le tableau n'est pas entièrement négatif. Les communes de la Région bruxelloise indiquent ainsi que

« La formation représente peut-être ce qui a mobilisé le plus d'efforts de la part des écoles. Assez mal perçue au début, de par son caractère obligatoire et le manque d'habitude pour un personnel en majorité non qualifié, la formation est maintenant relativement bien acceptée. »

D'autres indiquent que les accueillant-e-s qui sont dans les bonnes conditions pour se former *« apprécient les formations car elles sont un lieu d'échanges et de partage. Elles leur permettent de sortir de l'isolement de leur fonction. »*

Formation des responsables de projets

Comme l'indiquent les coordinatrices bruxelloises :

« Les directions assurent encore souvent, faute de moyens, la responsabilité de l'accueil extrascolaire et ne comprennent pas que les formations qu'elles suivent par ailleurs dans le cadre de leur fonction de direction ne soient pas reconnues par le décret, même si l'ONE semble finalement les prendre en compte. »

Même écho dans le Luxembourg et dans le Hainaut où les coordinateurs/trices soulignent la difficulté pour les directeurs/-trices, responsables de projet « par défaut », de suivre la formation continue. Ceux-ci/celles-ci « la voient comme une remise en cause également de leur compétence ».

Contenus des formations

L'offre en matière de formations agréées par l'ONE en ATL est diffusée via brochure aux coordinations.

« Le choix des sujets de formation est souvent déterminé par les disponibilités dans les formations subventionnées et donc gratuites par manque de moyen financier », indique un coordinateur.

À Bruxelles :

« Une coordination a relevé que pour l'année 2011-2012, seulement 18 % de l'offre de formation subventionnée par l'ONE était située à Bruxelles. Cela paraît peu au regard du nombre d'habitants et de communes, même s'il est vrai qu'il était nécessaire de répartir les formations sur l'entièreté du territoire de la Fédération Wallonie-Bruxelles. »

De manière générale, les coordinateurs/-trices ATL regrettent que le nombre de places soit trop limité. Ils regrettent également que les formations soient régulièrement annulées et trouveraient intéressant qu'un message de relance parte aux coordinations avant annulation.

Les accueillant-e-s ont l'impression d'avoir fait le tour des sujets proposés (l'offre devrait se diversifier davantage), estiment les coordinateurs/-trices ATL du Luxembourg.

D'autres soulignent que le contenu des formations continues n'est pas toujours adéquat : psychologie de l'enfant de niveau universitaire, explication de la déontologie trop complexe... Les formations dispensées doivent plus s'ancrer dans la réalité de travail des accueillant-e-s.

« En général, les formations sont bien vécues mais les accueillant-e-s soulignent encore le décalage qui existe souvent entre ce qui est préconisé en termes de qualité et les conditions réelles d'accueil (manque de locaux, groupes d'enfants très importants, difficulté d'accorder une attention plus importante aux enfants les plus jeunes...) »

Le coût doit être le plus faible possible, indiquent les coordinateurs/-trices.

La formation de l'accueil des tous petits semble une priorité. Ces formations *« devraient être centrées sur le respect du rythme, le développement de l'enfant (intellectuel et psychomoteur) »*.

Les coordinateurs/-trices liégeois ont listé une série d'autres besoins en formation : formation « médicale », gestion de conflit, gestion du stress, communication avec les parents, les limites et les repères et le multiculturalisme.

Signalons encore que certain-e-s coordinateurs/-trices souhaiteraient que les moments d'intervision puissent être comptabilisés dans les heures de formation.

6.8.7. Matériel et locaux

Question : Le matériel disponible dans les milieux d'accueil est-il adapté aux activités proposées et à l'âge des enfants ?

o/n	N_FWB	% FWB	N_rur	% rural	N_urb	% urbain
Non	68	44,4%	30	51,7%	38	40%
Oui	85	55,6%	28	48,3%	57	60%

Le matériel disponible est jugé adapté aux activités proposées et à l'âge des enfants par un peu plus de la moitié des communes de notre échantillon. Le taux de satisfaction est plus élevé dans les communes urbaines que dans les communes rurales.

o/n	N_BW	% BW	N_Bxl	% Bxl	N_Hain	% Hain	N_Liège	% Liège	N_Lux	% Lux	N_Nam	% Nam
Non	7	38,9%	7	58,3%	22	50%	9	27,3%	13	48,1%	10	52,6%
Oui	11	61,1%	5	41,7%	22	50%	24	72,7%	14	51,9%	9	47,4%

C'est en Province de Liège que l'on compte le plus grand nombre de communes satisfaites (7 sur 10). À l'inverse, en Région bruxelloise, l'insatisfaction en matière de matériel adapté aux enfants se marque pour près de 6 communes sur 10.

Différentes communes investissent à ce niveau, notamment dans des malles de jeux qui circulent entre les différents lieux d'accueil. Des réserves de matériel sont également constituées et mises à disposition des lieux d'accueil. Généralement il s'agit de matériel de bricolage et de dessin, de livres, de jeux de société. Certains milieux d'accueil organisent des collectes de matériel. Pour ce type de matériel, différentes coordinations signalent que le matériel est usagé et peu diversifié. Le manque de diversité des jeux est plus fréquemment pointé par rapport aux besoins des plus grands.

Le manque le plus souvent cité est cependant celui de jeux extérieurs : d'une part, en termes de structures de jeux (balançoires, toboggan, panneaux de basket, modules, bacs à sable...) et d'autre part en termes de matériel de jeux (trottinettes, vélos, ballons, raquettes...).

Question : Les locaux sont-ils suffisants, suffisamment spacieux et sécurisants pour chaque milieu d'accueil ?

o/n	N_FWB	% FWB	N_rur	% rural	N_urb	% urbain
Non	98	64,1%	47	81%	51	53,7%
Oui	55	35,9%	11	19%	44	46,3%

2/3 des communes estiment que les locaux sont insuffisants, insuffisamment spacieux et sécurisants pour chaque milieu d'accueil. Une différence se marque clairement entre les communes rurales et urbaines. 8 communes rurales sur 10 sont insatisfaites en matière de locaux contre un peu moins de 6 communes sur 10 en communes urbaines.

o/n	N_BW	% BW	N_Bxl	% Bxl	N_Hain	% Hain	N_Liège	% Liège	N_Lux	% Lux	N_Nam	% Nam
Non	10	55,6%	10	83,3%	26	59,1%	18	54,5%	22	81,5%	12	63,2%
Oui	8	44,4%	2	16,7%	18	40,9%	15	45,5%	5	18,5%	7	36,8%

Les Provinces les plus insatisfaites sont, la Région de Bruxelles-Capitale (83 %), la province du Luxembourg (81,5 %) et la province de Hainaut (59 %).

À nouveau, c'est l'accueil en milieu scolaire qui pose le plus de problèmes. Comme on l'a constaté dans les réponses à l'enquête quantitative (1^e partie), peu d'écoles ont la possibilité de mettre un ou des locaux spécifiques à disposition de l'accueil extrascolaire. Dès lors, celui-ci s'organise dans les classes ou les réfectoires, ce qui limite les possibilités d'appropriation de l'espace (rangement du matériel, décoration, aménagement des lieux...). Comme l'expliquent les coordinations « Des problèmes se posent alors en raison du manque de place, du rangement difficile du matériel spécifique, de la mise en valeur des ateliers réalisés pendant l'accueil, etc. » De plus des « conflits de territoires » surviennent entre le personnel de l'extrascolaire et le personnel enseignant notamment quand des objets disparaissent ou que des dégâts sont occasionnés. Les grands et les plus petits sont souvent dans le même local, ce qui ne permet pas d'accorder aux plus jeunes l'attention dont ils ont besoin (ceci recoupe sans doute aussi une question de taux d'encadrement). **Certains locaux dédiés à l'accueil extrascolaire dans les écoles, spécifiques ou non, souffrent des mêmes maux que les écoles auxquelles ils appartiennent : vétusté, humidité, mauvaise isolation thermique et acoustique, toilettes éloignées et en mauvais état...** Les écoles « en containers » offrent des locaux extrascolaires « en containers » également... Plusieurs communes signalent des problèmes en termes de sortie de secours. Une commune indique que l'accueil extrascolaire d'une des écoles de l'entité est organisé dans... une cave !

Signalons que dans plusieurs communes, ce sont les locaux scolaires qui accueillent également les plaines et stages de vacances...

Pour ce qui concerne l'accueil dans des locaux en dehors des écoles, les critiques sont beaucoup moins nombreuses. Elles concernent principalement les locaux dédiés aux mouvements de jeunesse ou aux écoles de devoirs qui nécessiteraient également dans certains cas une sérieuse remise à neuf !

6.8.8. L'information des parents

Question : L'information des parents est-elle suffisante ?

o/n	N_FWB	% FWB	N_rur	% rural	N_urb	% urbain
Non	72	47,1%	22	37,9%	50	52,6%
Oui	81	52,9%	36	62,1%	45	47,4%

o/n	N_BW	% BW	N_Bxl	% Bxl	N_Hain	% Hain	N_Liège	% Liège	N_Lux	% Lux	N_Nam	% Nam
Non	7	38,9%	9	75,0%	23	52,3%	16	48,5%	10	37%	7	36,8%
Oui	11	61,1%	3	25,0%	21	47,7%	17	51,5%	17	63%	12	63,2%

À nouveau, la Région bruxelloise se démarque nettement ici : 75 % des communes estiment que l'information n'est pas suffisante.

Les communes n'en sont pas toutes au même point à ce niveau : certaines disposent déjà d'un site consacré à l'ATL, distribuent une brochure reprenant l'ensemble des activités proposées sur la commune, et/ou des flyers dans les journaux de classe avant chaque période de congés, etc., et/ou des affiches et des flyers dans les associations et chez les commerçants, font des annonces via le bulletin communal, etc., d'autres doivent encore développer toute une partie de ces outils. Nous avons vu dans la première partie qu'une progression importante avait eu lieu dans les communes à ce niveau mais que l'édition d'une brochure ou la réalisation d'un site Internet par exemple n'était pas encore des outils présents dans toutes les communes. Même dans certaines communes où ces outils existent une proportion parfois importante de parents se disent encore mal informés de l'offre. Une interrogation émerge alors sur les raisons de cette situation : « Des efforts importants sont déjà consacrés à la communication (liste des activités reprises dans les feuillets informatifs de la commune, brochure, courriel, site internet de la ville, salon, etc.) mais beaucoup de parents ne lisent pas les informations qui leur sont envoyées ». « La communication milieu d'accueil-parents semble être bien présente. Cependant, à travers le recueil d'opinions réalisé, on se rend compte que les parents semblent mal informés des services existants (garde d'enfants malades à domicile, accueillantes...). La CCA propose de distribuer une brochure annuelle aux parents les informant des différents opérateurs d'accueil présents sur l'entité ». « Les médias utilisés actuellement (presse locale, journaux de classe, bulletin communal) ne semblent pas satisfaire la demande. Ils sont nombreux à réclamer une information par courrier, par mail ou via Internet.(...) Il sera dès lors important de se

demander comment toucher un public le plus large possible et être certain que l'information arrive à bon port chez une grande majorité de familles ».

Des idées sont émises comme « Une campagne originale et surprenante pourrait également être pensée afin d'améliorer la visibilité des services d'accueil extrascolaires ». Là où de nombreux moyens d'information sont déjà utilisés, il conviendrait que les coordinations tentent de mieux connaître les profils des parents qui expriment un manque d'information pour pouvoir adapter la communication en conséquence.

Il faut noter, car elle renvoie à la problématique générale de l'offre, cette réaction particulière d'un répondant : « Des professionnels se demandent pourquoi faire davantage d'information ou de publicité car il n'y a plus de place disponible dans les structures extrascolaires ».

6.9. Analyse des réponses pour les associations culturelles et sportives

Les associations culturelles et sportives n'ont pas été analysées dans la partie quantitative de cet état des lieux compte tenu du peu de données récoltées les concernant. Par contre, différentes questions s'y rapportant ont été complétées par les coordinations dans la partie « analyse des besoins ».

6.9.1. L'offre et la demande

Question : L'offre d'activités culturelles et sportives sur le territoire de votre commune correspond-elle aux besoins ?

o/n	N_FWB	% FWB	N_rur	% rural	N_urb	% urbain
Non	83	54,2%	34	58,6%	49	51,6%
Oui	70	45,8%	24	41,4%	46	48,4%

L'offre d'activités culturelles et sportives ne correspond pas aux besoins de 54 % des communes de notre échantillon. À quelques pour cent près, on se rapproche du taux d'insatisfaction du potentiel d'accueil des milieux d'accueil ATL. L'insatisfaction se marque légèrement plus dans les communes rurales où 6 communes sur 10 se disent insatisfaites.

o/n	N_BW	% BW	N_Bxl	% Bxl	N_Hain	% Hain	N_Liège	% Liège	N_Lux	% Lux	N_Nam	% Nam
Non	11	61,1%	10	83,3%	21	47,7%	12	36,4%	17	63%	12	63,2%
Oui	7	38,9%	2	16,7%	23	52,3%	21	63,6%	10	37%	7	36,8%

À nouveau, c'est en Région bruxelloise que l'insatisfaction est la plus grande avec 8 communes sur 10, suivie du Luxembourg (2/3 des communes insatisfaites) et de la Province de Namur (6 communes sur 10).

Question : Manque-t-il certaines catégories d'activités culturelles et sportives sur le territoire de votre commune ?

o/n	N_FWB	% FWB	N_rur	% rural	N_urb	% urbain
Non	53	34,6%	16	27,6%	37	38,9%
Oui	100	65,4%	42	72,4%	58	61,1%

2/3 des communes indiquent qu'il manque certaines catégories culturelles et sportives sur leur territoire. Ce phénomène est logiquement davantage rural (3/4 des communes insatisfaites sur cet item).

o/n	N_BW	% BW	N_Bxl	% Bxl	N_Hain	% Hain	N_Liège	% Liège	N_Lux	% Lux	N_Nam	% Nam
Non	6	33,3%	4	33,3%	18	40,9%	16	48,5%	6	22,2%	3	15,8%
Oui	12	66,7%	8	66,7%	26	59,1%	17	51,5%	21	77,8%	16	84,2%

Les communes les plus insatisfaites sont celle de la Province de Namur (plus de 8 communes sur 10) suivie du Luxembourg (plus de ¾ des communes). Suivent le Brabant wallon et la Région de Bruxelles-Capitale (2/3 des communes).

À la lecture des commentaires des coordinations, on distingue une vingtaine de communes souffrant d'une offre culturelle et sportive décrite comme réellement insuffisante, principalement par manque d'infrastructures sportives (hall omnisports, piscine, terrains...) et/ou par manque d'opérateurs culturels.

Les autres communes insatisfaites se situent dans une position plus mitigée :

Soit parce que l'offre sportive et culturelle existe sur leur territoire mais que les familles expriment des attentes supplémentaires vis-à-vis de certaines activités spécifiques : natation⁸, musique, sports de ballon, gymnastique, danse, théâtre, cours de langue, activités nature, arts martiaux, etc. Les parents et les enfants font part aux coordinateurs de demandes extrêmement variées. On perçoit dans les états des lieux que certains coordinateurs/-trices trouvent ces demandes exagérées ou disproportionnées par rapport à la commune.

⁸ La demande d'une piscine et de cours de natation est la demande la plus formulée dans les états des lieux.

Soit parce que l'offre existe mais dans des modalités qui ne sont pas adaptées aux besoins des familles. **Les états des lieux font part à cet égard du manque d'activités sportives et culturelles pour les enfants de moins de 6 ans, ainsi que parfois aussi pour les adolescents ou encore à destination plus spécifiquement des filles.** Les horaires et le calendrier des activités ne rencontrent pas toujours les besoins des parents qui travaillent. **Les états des lieux soulignent la nécessité d'activités sportives et culturelles le mercredi après-midi, après l'école, mais aussi lors des petites vacances scolaires (automne, hiver, printemps),** avec des horaires compatibles avec les rythmes professionnels des parents. De plus, l'offre d'activités sportives et culturelles à prix modérés est considérée comme trop faible par de nombreuses communes. Ces activités sont souvent organisées par des clubs privés et leur prix ne permet pas de répondre aux besoins des familles en matière d'accueil, surtout pour les familles nombreuses. Enfin, certaines communes expliquent que si l'offre sportive et culturelle est vaste, les parents en sont mal informés⁹.

Si l'on s'intéresse aux spécificités plus régionales, notons que les communes bruxelloises expriment leur difficulté à mobiliser l'ensemble de leur population dans le cadre d'activités culturelles.

En ce qui concerne les communes rurales, si l'offre sportive et culturelle y est moins abondante qu'en zone urbaine, la plupart y semble résignée. Beaucoup de communes sont du coup bien renseignées quant à l'offre d'activités culturelles et sportives à proximité et favorisent la mobilité vers les communes voisines. **Le transport des enfants y reste cependant un enjeu important.**

6.9.2. Le coût des activités culturelles et sportives

Question : Le coût des activités culturelles et sportives est-il un obstacle à la participation des enfants ?

o/n	N_FWB	% FWB	N_rur	% rural	N_urb	% urbain
Non	71	46,4%	29	50%	42	44,2%
Oui	82	53,6%	29	50%	53	55,8%

Le coût constitue un obstacle pour 53,6 % des communes. On note une légère différence entre communes urbaines et rurales (5 %).

o/n	N_BW	% BW	N_Bxl	% Bxl	N_Hain	% Hain	N_Liège	% Liège	N_Lux	% Lux	N_Nam	% Nam
Non	8	44,4%	5	41,7%	20	45,5%	17	51,5%	13	48,1%	8	42,1%
Oui	10	55,6%	7	58,3%	24	54,5%	16	48,5%	14	51,9%	11	57,9%

⁹ Cf. *infra*.

Mises à part les communes de la région liégeoise, qui sont satisfaites à un peu plus de 50 % du prix pratiqué par les associations culturelles et sportives, l'ensemble des autres provinces met en avant des difficultés en la matière. C'est en Région bruxelloise et en Province de Namur que les difficultés se marquent le plus : près de 6 communes sur 10.

Les commentaires libres rejoignent ce constat : **contrairement aux milieux d'accueil extrascolaire, le coût des activités culturelles et sportives constitue un enjeu majeur dans la majorité des communes.** Le prix de ces activités est un obstacle en termes d'accessibilité, principalement pour les familles à faibles revenus, les familles monoparentales et les familles nombreuses. Bien sûr, certains sports sont plus chers que d'autres, certaines activités plus subsidiées ou certains équipements plus onéreux, mais il apparaît globalement que le coût des activités sportives et culturelles constitue un critère électif pour la grande majorité des familles.

Plusieurs états des lieux pointent le risque d'un accueil à deux vitesses : les activités culturelles et sportives pour les familles sans problèmes financiers et l'accueil extrascolaire pour ceux qui ne peuvent en assumer les coûts.

Des aides existent : le CPAS, les mutuelles, la commune, le subsidie article 27... peuvent permettre d'alléger la charge financière des activités sportives et culturelles, mais elles ne sont pas toujours connues des familles. Un travail d'information semble nécessaire à ce propos. **Beaucoup d'états des lieux préconisent la mise en place de tarifs adaptés aux revenus des parents et/ou régressifs selon le nombre d'enfants inscrits par famille. Dans ce sens, la suppression des chèques-sport est largement regrettée.**

Les stages reflètent particulièrement cette barrière financière. Un prix raisonnable semble difficile à déterminer : les réponses varient de 0 à 150 euros selon les familles ! Une coordinatrice observe de manière pertinente que la détermination de ce prix raisonnable varie selon que l'on considère le stage comme une modalité de garde des enfants ou comme une semaine de pratique d'une activité qu'il apprécie que l'on offre à l'enfant à sa demande. Quelques coordinateurs sous-entendent également qu'un prix modéré donne aux parents l'impression d'un stage de moins bonne qualité.

6.9.3. Couverture géographique

Question : Y a-t-il des quartiers, villages ou entités non ou trop peu desservis en matière d'activités culturelles et sportives ?

o/n	N_FWB	% FWB	N_rur	% rural	N_urb	% urbain
Non	77	50,3%	24	41,4%	53	55,8%
Oui	76	49,7%	34	58,6%	42	44,2%

Concernant la couverture spatiale des activités culturelles et sportives, le score est inférieur aux milieux d'accueil de type ATL pour lesquels 60 % des communes se déclaraient satisfaites sur cet aspect.

L'insatisfaction se marque de manière générale plus en zone rurale et est forte en Brabant Wallon et dans le Luxembourg, comme l'indique le tableau ci-dessous :

o/n	N_BW	% BW	N_Bxl	% Bxl	N_Hain	% Hain	N_Liège	% Liège	N_Lux	% Lux	N_Nam	% Nam
Non	7	38,9%	9	75%	19	43,2%	24	72,7%	9	33,3%	9	47,4%
Oui	11	61,1%	3	25%	25	56,8%	9	27,3%	18	66,7%	10	52,6%

Les communes les plus satisfaites sont situées en Région bruxelloise et en Province de Liège.

À la lecture des commentaires des répondants, on constate que globalement, très peu de communes présentent une couverture spatiale homogène en termes d'activités culturelles et sportives : celles-ci sont généralement localisées autour d'un ou de quelques pôles centralisés. Cette répartition géographique est présentée par les communes comme en lien direct avec la localisation des infrastructures.

Il est intéressant de noter à l'analyse des états des lieux que la majorité des communes rurales semblent considérer l'implantation des infrastructures comme une fatalité, tandis que les communes bruxelloises revendiquent davantage de nouvelles infrastructures. Dans les communes rurales, lorsque la population est perçue comme mobile, la centralisation des activités culturelles et sportives n'est pas présentée comme problématique. Dans le cas contraire, les communes recommandent de développer les transports en commun ou les opportunités de transport collectif (ramassage scolaire, bus communaux...).

Beaucoup d'états des lieux rapportent le souhait des parents de faciliter la mobilité entre les écoles et les milieux d'accueil en milieu scolaire et les activités culturelles et sportives. **Les parents éprouvent des difficultés à assumer l'ensemble des « navettes » et expriment leurs besoins soit d'un transport organisé entre les différents lieux d'accueil, soit du regroupement des activités sportives et culturelles au sein des écoles.**

6.9.4. Information des parents

Question : l'information des parents est-elle suffisante ?

o/n	N_FWB	% FWB	N_rur	% rural	N_urb	% urbain
Non	88	57,5%	33	56,9%	55	57,9%
Oui	65	42,5%	25	43,1%	40	42,1%

Près de 6 communes sur 10 estiment que l'information des parents en matière d'ACS n'est pas suffisante. On ne note pas de différence notable entre communes rurales et urbaines.

o/n	N_BW	%BW	N_Bxl	%Bxl	N_Hain	%Hain	N_Liège	%Liège	N_Lux	%Lux	N_Nam	%Nam
Non	7	38,9%	9	75%	26	59,1	19	57,6	17	63%	10	52,6%
Oui	11	61,1%	3	25%	18	40,9	14	42,4	10	47%	9	47,4%

Tout comme c'est le cas pour les milieux d'accueil de type ATL, les communes ont pourtant développé de nombreux outils d'information des familles concernant l'offre sportive et culturelle : brochures, informations sur le site web de la commune, revue communale, toutes-boîtes ou toutes-mallettes, panneaux d'information, salon ATL, bourses aux activités, annuaires, etc. Les informations relatives à l'offre sportive et culturelle y sont soit regroupées avec les informations relatives aux milieux d'accueil ATL, soit distinctes, dans le cadre d'une brochure spécifique au sport par exemple. Ces nombreux outils semblent pourtant insuffisants pour informer les familles de manière satisfaisante. La majorité des communes expliquent donc dans leur état des lieux qu'elles vont continuer à développer de nouveaux médias d'information.

Beaucoup de communes expriment plus particulièrement leur difficulté à mobiliser les opérateurs sportifs et culturels privés dans le cadre de cette information. Les coordinateurs peinent à recevoir les informations adéquates et actualisées auprès des clubs et associations car ceux-ci développent souvent leur propre communication. Pour les opérateurs en quête de nouveaux affiliés, la perspective d'une publicité coordonnée au niveau communal est attirante et les incite à rejoindre la dynamique de la coordination. Mais les opérateurs regroupant déjà suffisamment de membres sont peu enclins à communiquer leurs informations car le simple bouche-à-oreille leur assure des participants.

Les parents sont pourtant en demande d'une meilleure information, tant concernant les activités organisées pendant l'année que pour les stages lors des vacances. **Il ressort de l'analyse des besoins que les parents souhaitent une information centralisée et focalisée sur l'ensemble des activités extrascolaires possibles dans la commune.** Ces informations doivent être complètes (description des activités, horaires, lieux, prix, dates d'inscription, ...) et à jour. De plus, les parents veulent être informés au bon moment, quitte à ce que l'information soit éventuellement répétée plusieurs fois pendant l'année. Par ailleurs, quant aux modalités, il faut que l'information soit accessible et adaptée à toutes les familles (notamment aux plus précarisées). Les états des lieux soulignent à cet égard l'importance de véhiculer l'information par plusieurs canaux : courrier, web, via les écoles, via les acteurs de terrain...

Quelques états des lieux font également mention de la difficulté de communiquer hors de la commune. Or, les familles pourraient trouver dans la commune voisine certaines activités qui manquent dans leur propre commune, en zone rurale notamment. Les personnes qui travaillent sur le territoire communal mais n'y résident pas pourraient également être intéressées par l'offre d'activités pour leurs enfants. Mais cette communication est actuellement très peu investie par les communes.

Autre information très peu diffusée par les communes : les projets pédagogiques des milieux d'accueil. Une commune y travaille actuellement en CCA mais ce projet reste tout à fait marginal, aucune autre commune n'évoquant cet aspect en lien avec l'information des parents.

7. La question de la coordination et de la dynamique communale

7.1. La coordination sur le territoire de la commune : analyse des besoins

Question : la coordination sur le territoire de la commune et le partenariat entre opérateurs sont-ils satisfaisants ?

o/n	N_FWB	% FWB	N_rur	% rural	N_urb	% urbain
Non	83	54,2%	29	50%	54	56,8%
Oui	70	45,8%	29	50%	41	43,2%

54 % des communes de notre échantillon estiment que la coordination sur le territoire de la commune et le partenariat entre opérateurs ne sont pas satisfaisants. Cependant, signalons tout de même que parmi les communes qui se sont déclarées insatisfaites des partenariats et de la coordination, une majorité soulignait les effets positifs du décret en la matière tout en indiquant qu'il est toujours possible de mieux faire.

o/n	N_BW	% BW	N_Bxl	% Bxl	N_Hain	% Hain	N_Liège	% Liège	N_Lux	% Lux	N_Nam	% Nam
Non	9	50%	7	58,3%	29	65,9%	18	54,5%	9	33,3%	11	57,9%
Oui	9	50%	5	41,7%	15	34,1%	15	45,5	18	66,7%	8	42,1%

De manière générale, les communes soulignent le travail de longue haleine que constitue la coordination. Certaines communes indiquent des difficultés à remplir cette mission de base par manque de temps : surcharge administrative et concurrence avec une charge de responsable de l'accueil.

Au niveau des opérateurs partenaires, quelques communes indiquent, à demi-mot, qu'il est plus facile de travailler avec le réseau d'enseignement communal. Une commune décrit ainsi les difficultés et les précautions à prendre en matière de coordination avec d'autres réseaux de même que « **la nécessité de clarifier le rôle de la coordination qui n'est en aucun cas un rôle de contrôle** ».

Mais comme nous l'indiquions déjà supra, c'est **le partenariat avec les associations culturelles et sportives qui pose le plus de problèmes**. Le peu de réponses dans l'état des lieux concernant les associations culturelles et sportives constituait en effet déjà un indice de la qualité des liens avec ce type d'opérateurs. Quelques communes sont fatalistes : le

cloisonnement entre associations est une réalité contre laquelle il est difficile de lutter surtout si les opérateurs ne voient aucun intérêt à collaborer.

Le nœud est bien là : pour les opérateurs qui ne sont pas dans les conditions d'octroi des subsides ATL, il faut que le partenariat présente d'autres avantages et conduise à une relation « Win Win ».

Au rang des solutions envisagées par les communes pour y parvenir, c'est l'axe « communication », soit faire connaître les activités de ces structures, qui semble privilégié. Outre les publications communales (dépliants, brochures, sites Internet...), certaines communes envisagent l'organisation d'événements de type fête ou forum et même « speed dating » de l'extrascolaire. Ces initiatives tentent de mettre en relation l'ensemble des opérateurs présents sur le territoire. La redynamisation de la CCA est également citée par quelques communes (cf. retours des tournées – Dynamique communale)

Notons encore que quelques coordinations ATL tentent de mettre en place des systèmes de mise à disposition des locaux des écoles aux associations en dehors des heures scolaires, ce qui n'est pas toujours évident dans la pratique.

7.2. La dynamique communale : l'apport des tournées provinciales

Dans le contexte de cette première vague de renouvellement des programmes CLE, nous avons souhaité interroger les coordinateurs/-trices ATL sur la dynamique communale en matière d'accueil temps libre et sur la manière dont les CCA se sont redonné des objectifs.

Vitesse de croisière

Les coordinateurs/-trices que nous avons rencontrés dans le cadre de cet atelier nous ont, de manière générale, fait part d'un amenuisement de l'enthousiasme de leurs responsables politiques pour l'Accueil Temps Libre. Si la mise en œuvre du premier programme CLE a permis dans la plupart des communes d'améliorer sensiblement la situation de départ, dans bon nombre d'entre elles, le second programme CLE tend principalement à assurer les acquis. On évoque une situation de « statu quo ».

- *« Dans les petites communes rurales, on a fait le tour. On est plus dans une situation de réaction que d'anticipation, même si on reste à l'écoute du terrain. »*
- *« La qualité de l'accueil s'est améliorée, surtout au niveau des écoles. Sinon, pas de changement, ça tourne bien, la commune ne souhaite plus investir. »*

Les projets intégrés dans le second programme CLE semblent moins ambitieux. Or, soulignons-il reste encore des marges de progression importantes. Et de citer, notamment dans le Luxembourg, les transports pour l'accueil centralisé, l'extension des horaires, la dimension accueil dans les stages...

De même en Province de Hainaut :

- *« Il y a toujours à faire sur base de l'analyse des besoins. Les blocages sont d'ordre financier (...) »*

Notons tout de même que ce « statu quo » n'est pas nécessairement jugé de manière négative dans toutes les communes.

« Je juge plutôt positif que ma commune soit en vitesse de croisière. Nous pouvons ainsi nous consacrer à la continuité et à l'accroissement des activités existantes tant du point de vue de la qualité que de la quantité. »

Les coordinateurs/-trices ATL soulignent que la dynamique ATL dans les communes est dépendante de la proactivité des autorités communales. La situation est donc très différente d'une commune à l'autre. Ce qui pose la question du rôle de la CCA...

La Commission communale de l'accueil

La CCA est, rappelons-le, le moteur de la dynamique ATL sur le territoire communal. Comme nous l'indiquions dans l'évaluation réalisée en 2009, la constitution des CCA ne semblait pas poser problème mais cette indication ne disait rien du fonctionnement des CCA sur le terrain. Les rencontres provinciales donnent des éléments de réponses sur ce point :

- *« On n'assimile pas dans les communes que la politique est décentrée du politique vers la CCA. »*
- *« Des décisions nous tombent dessus. Elles ne passent pas nécessairement par la CCA »*
- *« La CCA ne constitue pas vraiment un moment où on réfléchit à la dynamique globale. J'aimerais que ce soit plus actif, plus dynamique. »*

Les trois citations reprises ci-dessus sont emblématiques du manque de poids des CCA dans de nombreuses communes. Soit le politique prend la main, soit il délègue complètement aux coordinateurs/-trices ATL. Toujours est-il que la CCA ne semble pas être le lieu d'impulsion de la dynamique ATL.

Ce manque de poids peut notamment s'expliquer par le fait que les CCA s'essouffent sauf rares exceptions. Il semble très difficile de trouver un intérêt commun à l'ensemble des membres.

La participation des membres est ainsi très variable d'une commune à l'autre :

- *« Il n'est pas évident de faire en sorte que les acteurs non communaux se sentent vraiment concernés. »*
- *« Il ne reste plus que les directeurs d'école. Les autres ont disparu, les opérateurs sportifs surtout. »*
- *« On constate un turn-over assez important ce qui alourdit la CCA car on doit souvent réexpliquer les choses. »*

Les coordinateurs/trices soulignent également la difficulté pour les représentants (hors mandataires politiques) de s'engager pour toute une législature. La question de leur représentativité se pose également. Les opérateurs fonctionnent en effet de façon autonome et ne sont pas fédérés.

- *« Il y a un souci dans le principe même de la représentation, les gens ne se représentent pas entre eux. »*
- *« Quand il y a différents opérateurs en CCA, c'est aussi difficile car c'est chacun pour soi. La coordination ATL a peu d'autorité et peu d'emprise. »*

Le rapport entre opérateurs et politique est aussi dans certains cas conflictuel

« Souvent, on refait une CCA sur le parking quand la composante communale est partie. Mais c'est malsain. »

Cette situation a des répercussions sur le travail des coordinations, comme nous l'indiquions déjà ci-dessus :

- *« La CCA est là pour aider le coordinateur ATL. En réalité, c'est l'inverse. »*
- *« La CCA ne connaît pas le programme CLE, il faut le rappeler à chaque fois »*

Rôle et identité des coordinateurs/-trices

Comment se positionnent les coordinateurs/-trices dès lors que la CCA ne remplit pas son rôle stratégique ?

Signalons tout d'abord que certaines coordinations souffrent encore de la mauvaise compréhension de leur rôle au sein de la commune.

- *« On nous réquisitionne et on n'est reconnu qu'en tant que secteur "enfance" et non ATL ».*
- *« Le nom de notre fonction n'est d'ailleurs pas très parlant pour le public et la commune ».*
- *« Les coordinateurs/trices ATL manquent d'appui de la Communauté française et de l'ONE: ils n'ont pas de pouvoir, pas d'autorité au sein de la commune ».*

Quelques communes soulignent cependant l'effet positif de la convention qui dans certains cas précis a permis de recadrer la fonction du coordinateur.

Mais ce n'est à nouveau pas le cas partout :

- *« Notre premier programme CLE n'était constitué que de garderies. Le seul opérateur actuel pour la commune est une ASBL dont je m'occupe de la gestion. Je ne gère donc pas vraiment la Coordination communale ATL et la convention n'a donc pas réglé le problème à mon niveau. »*

Au rang des difficultés rencontrées par les coordinateurs/trices ATL dans leur souci de dynamisation de l'ATL se dégage nettement la surcharge de travail administratif. Cette surcharge administrative a un impact sur le travail avec les opérateurs.

- *« En ce qui me concerne, je ne vais presque plus rencontrer les opérateurs, faute de temps. »*
- *« Les outils dans leur forme actuelle alourdissent le travail. Il faut pouvoir s'en détacher et adopter le langage, la culture de l'autre, innover, utiliser des techniques d'animation. »*

Redynamiser les CCA

Le principe du « Win Win » est remis en avant par certaines coordinations. Il faut pour que les membres de la CCA se réinvestissent qu'il y ait « une carotte sinon c'est l'essoufflement ».

Cet incitant, les coordinations le voient surtout comme financier :

- *« Les appels à projets (donnant donc lieu à subsides) ont suscité l'intérêt et c'était très bien. Cela est retombé par la suite. »*

D'autres vont plus loin :

- *« Trouver des incitants par exemple financiers (ex. Locaux communaux, subsides communaux...) conditionnés à la participation à la CCA. »*

Une série d'outils ont été créés en vue de dynamiser le travail des CCA : c'est notamment la vocation du plan d'action et du rapport d'activité. Ces outils sont diversement utilisés dans les communes. Certains coordinateurs/-trices souhaiteraient travailler plutôt avec la grille d'objectifs et d'indicateurs SMART.

- *« Les nouveaux outils plan d'action/rapport d'activité sont considérés comme administratifs »*
- *« Il n'y a cependant pas de travail de réflexion au travers de cet outil (plan d'action). Le coordinateur communal ATL est isolé dans ce rôle. »*

Parmi tous les outils, c'est l'analyse des besoins qui apparaît comme réel moteur au sein des CCA.

Concernant la représentativité des membres de la CCA, plusieurs coordinateurs/trices ont souligné qu'il serait intéressant de pouvoir davantage ouvrir les CCA :

- *« On devrait pouvoir inviter tout le monde ».*
- *« Il est intéressant de faire venir plus d'accueillantes, elles sont soutenantes et les plus concernées. »*

Enfin, tout une série de coordinateurs/-trices ont insisté sur l'aspect de convivialité que devaient revêtir les réunions de CCA : en-cas et verres de l'amitié contribuent à renforcer les liens entre les membres et à les motiver.

Notons encore que le renouvellement prochain des CCA ne semblait pas encore avoir été anticipé dans la plupart des communes.

Pour les coordinateurs/-trices déjà en place en 2006, quelques leçons ont été tirées :

- « Cette fois-ci, je vais peut-être mettre en place une méthode moins administrative pour faire les élections. J'espère que cela aura pour résultat de mieux motiver les gens. »
- « Il faut tâcher de n'oublier personne pour ne pas vexer. »
- « Je mettrai à disposition des infos résumées et concrètes : si c'est trop complexe, ils fuient. »

8. La situation des enfants de 2,5 - 6 ans dans l'ATL

L'apport des tournées provinciales

En 2009, l'évaluation des programmes CLE et des données administratives de l'ONE ont indiqué que ce sont les enfants de maternelle qui fréquentent proportionnellement le plus l'accueil durant le temps libre. Nous avons souhaité questionner les coordinateurs/-trices ATL sur leur réalité de terrain en matière d'accueil des tout-petits et sur les éventuelles dispositions particulières mises en œuvre pour accueillir au mieux ce public spécifique.

D'entrée de jeu, les coordinateurs/-trices ATL ont confirmé la forte demande en terme d'accueil des 2,5 - 6 ans, que ce soit en période scolaire ou durant les vacances.

En période scolaire, les 9 - 12 ans rentrent plus facilement chez eux après l'école, surtout dans les communes rurales, ce qui n'est pas le cas des enfants plus jeunes. Par ailleurs, les effets du boom démographique ont des répercussions sur la demande et la pression sur l'offre, et ce principalement dans les grandes villes.

En Région bruxelloise, par exemple, les coordinatrices soulignent que :

« la démographie bruxelloise a changé de profil et un regain de natalité pose question à toutes les institutions qui accueillent des enfants, que ce soit au niveau des crèches ou des écoles. L'accueil extrascolaire est bien sûr concerné de la même manière par l'augmentation des demandes. Cela se traduit par des listes d'attente et une conciliation entre vie familiale et professionnelle de plus en plus difficile, notamment pour les familles ayant de jeunes enfants. »

8.1. Offre

Hors accueil en milieu scolaire, l'offre est particulièrement limitée pour les 2,5-5 ans. Le manque de places est particulièrement criant au niveau des opérateurs culturels et sportifs, indiquent les coordinateurs/-trices ATL.

À Bruxelles, on note qu'un des effets pervers du décret a été la fermeture de certains lieux :

« Une offre pour le 2,5 - 6 ans existait en 2002-2003 mais des opérateurs ont arrêté parce que les contraintes [du décret] étaient trop importantes. »

C'est que l'accueil des tout-petits requière une attention particulière : taux d'encadrement plus élevé, attention accrue à leur rythme, soins particuliers (change des enfants notamment...). Une coordinatrice expliquait ainsi que dans un souci de qualité de l'accueil, les plaines n'étaient accessibles qu'à partir de 4 ans. Cette décision avait été mûrement réfléchiée et assumée dans cette commune qui met par ailleurs en place un réel accueil de qualité.

Si l'on peut comprendre le souhait de privilégier la qualité de l'accueil, cette décision pose évidemment question : comment font les parents qui travaillent dans ces conditions ? Solidarité familiale, diminution du temps de travail pour les parents ?

Pour que l'offre soit plus complète, martèlent les coordinateurs/-trices ATL, il faut soutenir les opérateurs, ce qui implique plus de moyens.

Autre piste de solution envisagée : un recueil de partenaires possibles mettant en place des activités pour les petits serait utile aux coordinateurs ATL.

8.2. Qualité de l'accueil

S'il est vrai que les enfants de 2,5 à 6 ans bénéficient dans la grande majorité d'un accueil extrascolaire en milieu scolaire, il faut s'interroger sur la qualité de l'accueil des tout-petits :

« Le décret concerne les 2,5–12 ans. Les enfants [de 2,5 ans] passent de la crèche avec toutes ces normes de sécurité à l'école où l'accueil n'est pas toujours spécifique. »

Dans les petites communes où peu d'enfants sont scolarisés, il est impossible, expliquent les coordinateurs/-trices, de créer plusieurs niveaux et les tout-petits se retrouvent souvent « noyés » dans des groupes comprenant des enfants jusque 12 ans. Si les enfants ne sont pas nombreux, cette disparité dans les âges des enfants complique sensiblement le travail des accueillant-e-s.

Dans le Luxembourg, une commune a, elle, choisi de faire un seul accueil centralisé, ce qui a permis d'augmenter le nombre d'enfants et d'ainsi créer plusieurs sections. Les 1eres et 2es maternelles sont ainsi accueillies dans un seul lieu spécifique. Mais cela a demandé une certaine organisation notamment en termes de locaux qui ont dû être adaptés aux plus petits.

8.2.1. Aménagement de l'espace

« La réponse à apporter n'est pas toujours en terme d'activité mais plutôt à mettre en place du point de vue des locaux et du matériel adapté : petites chaises, petites tables ... »

La majorité des coordinateurs/-trices qui ont pris part à l'atelier « 2,5- 6 ans » ont immédiatement évoqué l'importance des locaux. Un accueil spécifique requière une séparation physique maternelle/primaire qui est jugée souhaitable par tous, du moins jusque 5 ans.

Or, les locaux adaptés et en nombre suffisant viennent souvent à manquer dans l'accueil en milieu scolaire.

L'adaptation des lieux pour accueillir différentes catégories d'âge (w-c, endroit pour se reposer ou être simplement au calme...) semble être un idéal à atteindre pour la plupart des communes.

« Il faudrait pouvoir aménager l'espace afin d'atténuer la rupture qui se produit entre la crèche et l'accueil. »

Comme nous l'indiquons dans l'état des lieux, peu d'accueillant-e-s disposent de leurs propres locaux. Cette cohabitation avec l'enseignement ne se passe pas sans heurts (matériel enfermé dans les armoires, plaintes pour manquement dans le rangement...).

« Il serait vraiment intéressant de pouvoir participer à des appels à projets pour aménagement des locaux », soulignait un coordinateur, rejoint par tous les participants au sous-groupe de travail.

8.2.2. Accueil spécifique

Encadrement

Dans certaines communes, des efforts ont été consentis : un-e accueillant-e supplémentaire est prévu-e lorsque les 2,5-6 ans sont accueillis en même temps que les 6-12 ans, un accueil spécifique est prévu pour les 2,5-4 ans... Mais dans l'ensemble, ce type d'initiative est plus répandu pour les plaines de vacances que pour l'accueil.

Une fois de plus, les solutions envisagées par les coordinateurs/-trices ATL impliquent des moyens financiers supplémentaires :

« Il faudrait réorganiser les subsides en tenant compte de l'âge des enfants, les 3-6 ans demandant un encadrement plus important que les plus grands. »

Soulignons aussi que l'accueil durant le temps de midi a été à plusieurs reprises questionné. Les coordinateurs/-trices ATL dénoncent le manque de cohérence dans les normes d'encadrement ONE et Communauté française.

Continuum entre le temps scolaire et le temps extrascolaire et rythmes de l'enfant

Beaucoup d'enfants restent à l'école bien au-delà de la fin de la classe (15 h 30 environ). Il est important de penser la qualité de la continuité de l'accueil.

« Les liens entre les enseignants et les accueillant-es doivent être encore plus forts quand il s'agit des tout-petits. »

Or, on connaît les difficultés de certains milieux d'accueil en milieux scolaire où le travail est compartimenté et les difficultés de cohabitation (partage des locaux notamment) se font jour.

« Le passage d'information se fait pour le suivi des sanctions pour des questions de santé mais plus rarement pour des choses positives », regrette un coordinateur.

Œuvrer pour une meilleure collaboration entre monde scolaire et extrascolaire prend du temps. Les bonnes pratiques sont aussi fortement dépendantes du bon vouloir des directions d'écoles qu'il faut mobiliser et remobiliser.

Sur le terrain, nous avons relevé une bonne pratique en matière de bien-être de l'enfant. Une commune a travaillé la continuité avec l'accueil temps libre :

« On ne réveille pas les enfants qui font la sieste sur le temps scolaire et qui débordent sur l'extrascolaire. »

Un exemple parmi d'autres qui semble tomber sous le sens mais qui, dans la pratique, fait exception.

Par ailleurs, au niveau des activités, les coordinateurs/-trices soulignent qu'il y a peu de différenciation entre ce que les enfants font à l'école et à l'accueil. Il serait peut-être mieux de ne pas imposer d'activités et de laisser la place à la créativité de l'enfant, aux activités autonomes, au temps libre pour ne pas surcharger les enfants et a fortiori les plus jeunes.

8.2.3. Formation

Il semble clair que l'accueil des plus petits requiert une formation particulière pour les accueillant-e-s.

Cependant, soulignent certain-e-s coordinateurs/-trices, « *dans la brochure [ONE], le nombre de formations qui concernent les tout petits est inversement proportionnel au nombre de tout petits accueillis.* »

Suggestion est donc faite d'augmenter le nombre de formations spécifiques à cette tranche d'âge.

Cependant, les coordinateurs/-trices dénoncent encore et toujours les difficultés liées au statut des accueillant-e-s. Pour paraphraser ce que beaucoup de coordinateurs pensent : on ne peut pas augmenter la qualité de l'accueil sans une revalorisation de leur statut et une reconnaissance des formations suivies.

9. Conclusions

Cet état des lieux avait pour objectif de fournir une vue d'ensemble de l'offre et des besoins en FWB.

Dans ces conclusions, nous allons tout d'abord résumer les lignes de force qui se dégagent de l'analyse des données chiffrées, de l'analyse des besoins et des tournées provinciales. Nous proposerons ensuite quelques recommandations qui nous semblent pouvoir améliorer la situation du secteur ATL et son pilotage dans l'avenir.

9.1. Politiques communales et coordination

De manière générale, notons que le décret semble notamment avoir eu **un impact positif au niveau de la prise en compte de l'ATL dans les politiques communales**, comme en témoignent les données relatives à la création d'un échevinat pour l'accueil de l'enfance et la participation des communes dans les frais de fonctionnement de la coordination ATL.

En ce qui concerne **la coordination et les partenariats**, pivots du dispositif ATL, la majorité des communes (55 %) expriment encore une insatisfaction. Les difficultés évoquées indiquent que le rôle de coordinateur/-trice n'est pas encore suffisamment implanté et reconnu sur le terrain. Ces difficultés se marquent tant à l'interne de la commune (confusion dans la compréhension des missions) que dans les liens avec les opérateurs qui ne sont pas partenaires ou agréés dans le cadre du programme CLE.

9.2. Évolution des besoins des communes

On constate une nette progression des taux de satisfaction des communes entre 2002 et 2012 sur l'ensemble des dimensions de l'accueil. Rappelons qu'en 2002, aucune des dimensions de l'accueil n'obtenait un score de satisfaction supérieur à 48 % !

Les progressions les plus marquantes concernent la formation dans les milieux extrascolaires, le respect du code de qualité, le taux d'encadrement, les horaires et la couverture géographique de l'offre.

Les dimensions de l'accueil qui rencontrent par ailleurs le plus haut taux de satisfaction en 2012 (plus de 55 % de satisfaction) sont **pour les milieux d'accueil extrascolaires** :

- la rencontre des objectifs du code de qualité ;
- le coût de l'accueil ;
- la couverture géographique de l'offre ;
- le taux d'encadrement ;
- l'adaptation du matériel aux enfants.

Par contre, malgré la progression générale de la satisfaction, aucun des 5 items relatifs aux **associations culturelles et sportives** n'atteint la barre des 50 % de satisfaction.

Diversité de l'offre d'accueil

Les trois types d'accueil extrascolaire les plus souvent diagnostiqués comme manquants sont :

- l'organisation de soutien aux devoirs ;
- l'accueil spécifique pour les 2,5-5 ans ;
- les Services de garde pour les enfants malades.

Par ailleurs, une série de moments sont moins bien couverts en termes d'offre. Il s'agit des mercredis après-midi, des jours de conférence pédagogiques, des semaines de vacances de printemps et d'automne et des débuts et fin des vacances d'été.

Remarquons que malgré la progression de l'offre, les périodes indiquées comme problématiques sont les mêmes qu'en 2002.

En ce qui concerne la diversité de l'offre en matière d'activités sportives et culturelles, 65 % des communes se disent insatisfaites. Les commentaires des communes insistent particulièrement sur **le manque d'offre pour les enfants de moins de 6 ans, les adolescents** et, dans certains cas, le manque de disciplines sportives traditionnellement classées comme « féminines ».

Comme le révèlent à la fois l'inventaire des structures existantes et l'analyse des besoins, c'est principalement en milieu rural que l'offre en matière culturelle et sportive est encore insuffisante.

Accessibilité géographique et financière

De manière générale, les problèmes de mobilité entre les milieux d'accueil restent d'actualité dans une série de communes rurales.

Du point de vue de l'accessibilité financière, c'est principalement le coût des activités organisées par les associations sportives et culturelles qui pose problème. Cependant, 30 % des coordinations, et plus particulièrement celles de la Région bruxelloise, estiment que la question de l'accessibilité financière se pose également dans l'accueil extrascolaire pour différentes catégories de familles.

Par ailleurs, toujours pour ce type d'accueil, il faut constater une tension toujours existante entre la fonction économique dévolue à l'accueil extrascolaire (favoriser la conciliation des temps familiaux et professionnels des parents) et ses fonctions sociales et éducatives. Ce qui se traduit notamment par le débat présent au sein des communes et des coordinations sur les éventuelles priorités à accorder ou non aux enfants dont les parents travaillent, dans certaines plages horaires. Rappelons qu'actuellement le décret proscrit toute forme de discrimination pour les structures agréées.

Information des parents

Les données chiffrées indiquent un déploiement et une diversification des modes de communication vis-à-vis des parents. Malgré ces efforts indéniables, l'analyse des besoins indique que la multiplication des supports n'est pas en soi suffisante et doit être soutenue par une réflexion générale sur la question.

9.3. L'accueil en milieu scolaire

Pour des raisons liées tant à la qualité des données recueillies qu'à l'importance du secteur dans l'offre d'accueil extrascolaire, cet état des lieux s'est penché plus spécifiquement, dans sa partie quantitative, sur l'accueil en milieu scolaire.

9.3.1. Les progrès

Financement : Le premier effet du décret est que des lieux qui n'étaient pas financés au niveau de la FWB le sont actuellement. On conçoit qu'il s'agit là d'un sérieux coup de pouce pour améliorer l'accueil. Néanmoins le financement en enveloppe fermée, que nous avons déjà évoqué dans le rapport d'évaluation du décret ATL, réduit peu à peu l'impact de ce soutien.

Indicateurs de gestion : On constate un bond impressionnant en matière de qualité de gestion, et ce, particulièrement pour les lieux agréés. Ainsi, les lieux agréés ont quasi tous adopté un projet pédagogique qui a été transmis à l'équipe, ils se sont engagés dans une démarche de gestion d'équipe passant par des réunions régulières, la moitié des lieux a également entamé une démarche de formation continuée de son personnel. **Il s'agit de signes encourageants vers une professionnalisation du secteur.**

Heures d'ouverture : La proportion de lieux qui ouvrent avant 7h30 a fortement augmenté de même que la proportion des lieux qui restent ouverts après 17h30 : 75% des lieux ouvrent avant 7h30 contre 40% en 2002 et 70% des lieux ferment après 17h30 contre 40% en 2002. Les lieux d'accueil en milieu scolaire semblent donc s'être adaptés à l'évolution sociétale. Les horaires d'ouverture et de fermeture les plus larges se situent à Bruxelles et dans le Brabant wallon.

Encadrement : les exigences du décret semblent rencontrées en moyenne pour les enfants habituellement présents mais pas lors des « pics » de présence. Les zones urbaines et particulièrement Bruxelles ont plus de difficultés à maintenir un taux d'encadrement raisonnable.

Accessibilité financière : le plafond imposé de 4 euros pour 3 heures d'accueil consécutives semble avoir eu un effet favorable à ce niveau puisque l'analyse des besoins indique une progression significative du taux de satisfaction en ce qui concerne ce type d'accueil. Notons cependant que la situation est contrastée car certains lieux qui pratiquaient une gratuité totale ont changé de politique en la matière (voir les « points à améliorer », ci-dessous).

Partenariats : il semble que les accueils en milieu scolaire sortent peu à peu d'un isolement diagnostiqué précédemment même si les chiffres et l'analyse des besoins indiquent encore une large marge de progression.

9.3.2. Les points à améliorer

La formation : l'engagement dans le processus de formation continuée est réel et global mais reste timide en nombre d'heures. L'ensemble du personnel du secteur ne bénéficie pas d'une formation continuée, alors même que la formation initiale des personnes reste globalement très faible. Les lieux agréés performant mieux que les autres mais peinent à atteindre les exigences décrétales. Une série d'obstacles pratiques, institutionnels et organisationnels ont été pointés par les coordinations.

Le statut des accueillant-es : si certaines communes ou associations ont réussi à offrir des contrats de travail « complets » aux accueillant-e-s, notamment en leur proposant du travail pendant d'autres tranches horaires ou encore des contrats aux fonctions hétéroclites, le personnel de l'accueil extrascolaire est encore trop souvent engagé sous des contrats précaires, à temps partiel et sans perspective de carrière. Cette situation est peu favorable à un investissement professionnel, une démarche de formation et une stabilisation dans la fonction.

Les locaux : l'accueil en milieu scolaire bénéficie rarement d'un local exclusif même si on constate une légère progression par rapport à 2002. Le partage des espaces classes ne se fait pas sans problème entre enseignant-es, accueillant-es et enfants. L'état de vétusté de certains locaux ou leur mauvaise isolation sont pointés du doigt par de nombreuses coordinations. Des investissements particuliers sont nécessaires à ce niveau, particulièrement pour l'accueil des plus jeunes.

L'accessibilité financière pour les familles à revenus modestes : malgré la hausse du taux de satisfaction en matière de coût de l'accueil extrascolaire, il faut bien constater que le niveau de gratuité dans les lieux d'accueil en milieu scolaire a drastiquement baissé en comparaison à 2002 (de 34 % en 2002 à 19 % en 2012), ce qui est interpellant. La multiplication des formules de réduction proposées par les lieux d'accueil atteste que cet accueil reste coûteux, pour différentes catégories de familles (familles nombreuses, monoparentales, précaires...) malgré le plafond de 4 euros pour 3 heures d'accueil consécutives imposé par le décret. Pour certains parents qui cumulent accueil le matin, le midi et l'après-midi, la note est parfois salée ! 30 % des coordinateurs interrogés estiment que le coût de l'extrascolaire, dont l'accueil en milieu scolaire, est un frein pour certaines familles de leur entité. Inversement, les lieux d'accueil signalent leur difficulté à maintenir des exigences de qualité dans une enveloppe financière étroite.

Tension coût/qualité : Tant en ce qui concerne les indicateurs de gestion que l'accès aux enfants porteurs d'un handicap, **un point de tension se révèle dans cet état des lieux entre coût et qualité de l'accueil en milieu scolaire**. En effet, les chiffres recueillis indiquent que les lieux pratiquant la gratuité totale tendent à réaliser de moins bons résultats en termes d'indicateurs de gestion et d'accessibilité aux enfants porteurs de handicap. À l'inverse, nous avons pu mettre au jour un lien entre l'indice de richesse des communes et de bons scores en matière de gestion et d'accessibilité aux enfants porteurs d'un handicap. Comme en 2002, il nous faut donc à nouveau constater que la qualité a un prix qui est encore souvent reporté sur les parents compte tenu des budgets affectés à ce type d'accueil.

10. Recommandations

10.1. *Évaluation et outils de pilotage*

Mettre en place un nouvel outil d'état des lieux

Suite aux difficultés rencontrées par les coordinations pour compléter le questionnaire de l'état des lieux, l'Observatoire a initié, dès décembre 2011, une concertation avec l'ONE et le Cabinet du ministre de l'Enfance.

Ce groupe de concertation s'est réuni à plusieurs reprises entre décembre 2011 et septembre 2012. Le principe d'évaluation de la politique en matière d'ATL a été réaffirmé et un travail a été réalisé pour identifier les différentes sources de collecte d'informations dans un but de rationalisation.

Les données nécessaires pour un pilotage au niveau local seront distinguées des données recueillies dans une visée d'évaluation de politique publique.

Les moments de récolte des données seront organisés de manière à ne pas surcharger les coordinations et les opérateurs. L'objectif final étant de ne pas multiplier les demandes portant sur des données identiques.

Soutenir les coordinations dans la démarche d'analyse des besoins de leur commune

Ceci pourrait se faire en mettant à leur disposition des outils et un support méthodologiques et en développant un minimum de canevas et de méthodes partagées à ce niveau. La plateforme communautaire qui se met en place pourrait jouer un rôle utile en la matière. Par ailleurs, il conviendrait d'intégrer un module de formation à ces outils et méthodes dans le programme de formation des coordinateurs/-trices.

Développer des recherches spécifiques afin de mieux cerner la réalité de l'accueil temps libre

Pour soutenir et enrichir la démarche d'évaluation du secteur, il nous semble à la lecture des données et à l'issue des rencontres avec les coordinations qu'une série d'analyses et d'enquêtes spécifiques devraient être menées. Nous pensons notamment aux thèmes suivants :

- enquête spécifique sur l'accueil du mercredi après-midi ;
- analyse des modalités d'organisation du soutien scolaire par les lieux d'accueil en milieu scolaire ;
- analyse de l'organisation du temps de midi dans les implantations scolaires ;
- analyse de l'organisation concrète des formations du personnel de l'accueil extrascolaire ;
- analyse approfondie de l'accueil des 3-6 ans.

10.2. Coordination

Il convient, d'une part, de poursuivre les efforts de clarification du rôle des coordinations ATL au sein des communes, et ce plus encore, dans une période de renouvellement des équipes communales et des CCA et, d'autre part, d'évaluer de manière réaliste le spectre d'actions attendu. Il nous paraît par ailleurs essentiel de poursuivre et de renforcer les efforts déjà consentis en terme de formation et de mutualisation des expériences au travers de l'action des coordinations provinciales et de la plateforme communautaire.

10.3. Rencontre des manques en termes de types et de périodes d'accueil et amélioration de l'accessibilité

Les réels progrès enregistrés depuis 2002 ne doivent pas masquer les efforts qui restent à réaliser. Tant les communes que la Fédération Wallonie-Bruxelles se doivent de prendre au sérieux les différents problèmes qui restent présents dans l'organisation de l'accueil temps libre. On pense particulièrement aux types d'accueil manquants, aux périodes non prises en compte et à l'accessibilité. On a en effet vu que l'accessibilité financière restait un problème pour les familles les plus précarisées dans l'accueil extrascolaire et de manière plus large en ce qui concerne les activités culturelles et sportives. Il convient donc que la Fédération Wallonie-Bruxelles, en concertation avec les autres pouvoirs responsables, travaille à l'amélioration de cette question.

10.4. Révision de la formation des accueillant-e-s

Il serait opportun de revoir la formule actuellement prescrite par le décret d'une formation de 50 h par personne tous les 3 ans. En effet, celle-ci ne cadre pas avec la réalité du secteur (turn-over du personnel, problème d'organisation, disparités des pratiques de formation, etc.). Il faudrait mettre à l'étude la possibilité d'organiser des demi-journées pédagogiques par entité (sur une ou plusieurs communes) annuelles, avec obligation pour les responsables des lieux d'accueil d'y envoyer leur personnel. Il pourrait s'agir d'une formation continuée obligatoire et gratuite de 4 demi-journées par an sur le modèle de ce qui se pratique pour le personnel enseignant. Dans un tel scénario, la formation se donnerait en dehors des heures d'accueil.

Mise en place d'un plan de formation pour les responsables de projets et les accueillant-e-s

Dans la perspective du renforcement de la démarche de formation, il serait judicieux d'étudier la possibilité de demander aux responsables de projets dans les structures subsidiées de réaliser un plan de formation triennal pour l'ensemble de l'équipe.

10.5. Financement

Le souci déjà relayé dans notre rapport d'évaluation du décret (2009) quant au principe de l'enveloppe fermée conserve toute sa pertinence et son acuité. Ce principe devrait être revu pour maintenir la qualité acquise dans les premières années de mise en œuvre du décret.

Différentes formules pourraient être envisagées pour rencontrer partiellement les préoccupations du secteur :

- relancer des appels à projets pour soutenir les lieux d'accueil qui vont de l'avant en termes de qualité et d'accessibilité, éventuellement en partenariat avec l'enseignement et les Régions ;
- supprimer la procédure pour les crédits de différenciation positive qui n'est quasi pas utilisée actuellement du fait de sa complexité administrative et de la stigmatisation des familles qu'elle suppose. Mettre en place des mécanismes alternatifs de financement différencié des lieux d'accueil situés dans des communes à indice de richesse faible.
- Développer des politiques croisées avec les Régions. Par exemple : attribuer des APE sur la base de priorités établies à partir de l'évaluation du décret et imaginer un plan de développement sur base de critères d'attribution (ex. : efforts de formation financés par les communes), pour qu'on puisse engranger de réels progrès dans le statut des accueillantes.

10.6. Temps de midi

Nos chiffres révèlent que près de 80 % des enfants de l'enseignement fondamental restent à l'école durant la pause de midi. Ce taux atteint 90 % à Bruxelles. Ce temps ne rentre ni dans le champ de l'ATL, ni dans le champ de l'enseignement.

Faire du temps de midi un réel temps d'accueil, en concertation avec le secteur de l'enseignement nous apparaît plus que jamais une priorité au regard du nombre important d'enfants concernés. L'importance de la pause méridienne dans les rythmes biologiques de l'enfant et les répercussions de la qualité de cette pause sur son bien-être, sa santé et ses capacités d'apprentissage ne sont plus à prouver.

Annexe 1 : Descriptif communes

- **Sont surlignées en jaune** les communes qui ont seulement rentré un inventaire de leurs lieux d'accueil pour l'élaboration de l'État des lieux 2012.
- **Sont surlignées en vert** les communes rurales reprises dans l'État des lieux 2012

CodeINS	Commune	Enfants 2,5-12 ans	Indice Richesse (IR)	Niv_IR	Urbaine/Rurale	Reprise dan EL
Bruxelles						
21001	Anderlecht	15682	71,72	Bas	Urbaine	2012 et 2004
21003	Berchem	3169	95,37	Moyen	Urbaine	2012 et 2004
21004	Bruxelles	21714	73,43	Bas	Urbaine	2012 et 2004
21007	Forest	6780	86,20	Moyen	Urbaine	2012 et 2004
21008	Ganshoren	2912	93,17	Moyen	Urbaine	2012 et 2004
21009	Ixelles	7221	87,31	Moyen	Urbaine	2012 et 2004
21010	Jette	6314	89,03	Moyen	Urbaine	2012 et 2004
21011	Koekelberg	3098	77,48	Bas	Urbaine	2012 et 2004
21013	Saint-Gilles	5576	68,40	Bas	Urbaine	2012 et 2004
21014	Saint-Josse	4006	51,20	Bas	Urbaine	2012 et 2004
21015	Schaerbeek	18448	69,15	Bas	Urbaine	2012 et 2004
21017	Watermael-Boitsfort	2877	115,52	Haut	Urbaine	2012 et 2004
Brabant Wallon						
25005	Beauvechain	928	120,61	Haut	Urbaine	2012
25014	Braine-L'Alleud	4674	119,14	Haut	Urbaine	(2012) et 2004
25015	Braine-Le-Château	1286	109,79	Haut	Urbaine	2012
25018	Chaumont-Gistoux	1547	126,43	Haut	Urbaine	2012
25031	Genappe	1943	111,52	Haut	Urbaine	2012
25037	Grez-Doiceau	1655	122,52	Haut	Urbaine	2012
25043	Incourt	675	114,37	Haut	Rurale	2012 et 2004
25044	Ittre	851	112,37	Haut	Urbaine	2012 et 2004
25048	Jodoigne	1708	106,65	Haut	Urbaine	2012 et 2004
25050	La Hulpe	963	121,49	Haut	Urbaine	2012 et 2004
25084	Perwez	1146	110,82	Haut	Urbaine	2012 et 2004
25091	Rixensart	2792	124,36	Haut	Urbaine	2012 et 2004
25105	Tubize	3169	93,66	Moyen	Urbaine	2012 et 2004
25107	Villers-La-Ville	1399	111,24	Haut	Urbaine	(2012) et 2004

CodeINS	Commune	Enfants 2,5-12 ans	Indice Richesse (IR)	Niv_IR	Urbaine/Rurale	Reprise dan EL
25117	Chastre	1048	112,87	Haut	Urbaine	2012 et 2004
25118	Hélécine	427	108,79	Haut	Urbaine	2012
25120	Orp-Jauche	1146	106,70	Haut	Urbaine	2012 et 2004
25121	Ottignies-LLN	3539	106,82	Haut	Urbaine	2012 et 2004
25123	Rebecq	1441	103,16	Moyen	Urbaine	2012 et 2004
25124	Walhain	962	120,88	Haut	Urbaine	2012
Hainaut						
51008	Beloil	1710	91,08	Moyen	Urbaine	2012
51009	Bernissart	1437	86,58	Moyen	Urbaine	2012 et 2004
51012	Brugelette	495	92,55	Moyen	Rural	2012 et 2004
51065	Frasnes-Lez-Anvaing	1444	95,88	Moyen	Rural	2012
52010	Chapelle-Lez-Herlaimont	1786	84,97	Bas	Urbaine	2012 et 2004
52011	Charleroi	25513	77,17	Bas	Urbaine	2012 et 2004
52012	Châtelet	4531	78,34	Bas	Urbaine	2012 et 2004
52015	Courcelles	3918	85,62	Moyen	Urbaine	2012 et 2004
52018	Farciennes	1547	69,99	Bas	Urbaine	2012 et 2004
52022	Fontaine-L'Evêque	2078	86,29	Moyen	Urbaine	2012 et 2004
52025	Gerpennes	1305	114,65	Haut	Urbaine	2012 et 2004
52043	Manage	2914	84,68	Bas	Urbaine	2012 et 2004
52048	Montigny-Le-Tilleul	1055	117,97	Haut	Urbaine	2012 et 2004
52055	Pont-À-Celles	2148	103,89	Moyen	Urbaine	2012 et 2004
52074	Aiseau-Presles	1261	87,63	Moyen	Urbaine	2012
53014	Boussu	2505	78,54	Bas	Urbaine	2012
53053	Mons	10853	89,71	Moyen	Urbaine	2012 et 2004
53065	Quaregnon	2363	77,44	Bas	Urbaine	2012 et 2004
53068	Quiévrain	780	81,75	Bas	Urbaine	2012 et 2004
53082	Colfontaine	2839	74,44	Bas	Urbaine	2012 et 2004
53083	Honnelles	581	97,37	Moyen	Rural	2012 et 2004
54007	Mouscron	7214	84,24	Bas	Urbaine	2012 et 2004
55004	Braine-Le-Comte	2817	100,98	Moyen	Urbaine	2012 et 2004
55010	Enghien	1765	111,18	Haut	Urbaine	2012 et 2004
55022	La Louvière	9559	82,79	Bas	Urbaine	2012 et 2004

CodeINS	Commune	Enfants 2,5-12 ans	Indice Richesse (IR)	Niv_IR	Urbaine/Rurale	Reprise dan EL
55023	Lessines	2336	94,24	Moyen	Urbaine	2012 et 2004
55039	Silly	1091	109,84	Haut	Rural	2012 et 2004
55040	Soignies	3274	96,16	Moyen	Urbaine	2012 et 2004
56001	Anderlues	1386	85,28	Moyen	Urbaine	2012 et 2004
56011	Binche	3854	88,37	Moyen	Urbaine	2012
56016	Chimay	1221	80,11	Bas	Rural	2012 et 2004
56022	Erquelinnes	1255	82,62	Bas	Urbaine	2012 et 2004
56049	Merbes-Le- Château	556	83,47	Bas	Rural	2012 et 2004
56078	Thuin	1623	100,66	Moyen	Urbaine	2012 et 2004
56085	Estinnes	1019	92,53	Moyen	Rural	2012
56087	Morlanwelz	2364	87,29	Moyen	Urbaine	2012 et 2004
57003	Antoing	991	87,68	Moyen	Urbaine	2012 et 2004
57018	Celles	731	91,42	Moyen	Rural	2012 et 2004
57027	Estaimpuis	1304	88,98	Moyen	Urbaine	2012 et 2004
57062	Pecq	719	92,09	Moyen	Urbaine	2012 et 2004
57064	Péruwelz	2198	83,89	Bas	Urbaine	2012 et 2004
57093	Brunehaut	1040	91,23	Moyen	Urbaine	2012 et 2004
57094	Leuze-En- Hainaut	1579	95,10	Moyen	Urbaine	2012
57095	Mont-De- L'Enclus	521	92,68	Moyen	Rural	2012 et 2004
Liège						
61003	Amay	1784	93,05	Moyen	Urbaine	(2012) et 2004
61019	Ferrières	597	97,55	Moyen	Rural	2012 et 2004
61024	Hamoir	482	92,72	Moyen	Rural	2012 et 2004
61028	Héron	696	101,30	Moyen	Rural	2012 et 2004
61031	Huy	2361	94,38	Moyen	Urbaine	2012 et 2004
61039	Marchin	665	99,85	Moyen	Urbaine	2012 et 2004
61043	Nandrin	638	126,56	Haut	Urbaine	2012
61072	Wanze	1736	102,16	Moyen	Urbaine	2012 et 2004
61079	Anthisnes	487	109,57	Haut	Rural	2012 et 2004
61080	Engis	771	85,38	Moyen	Urbaine	2012 et 2004
61081	Tinlot	366	105,63	Haut	Rural	2012
62003	Ans	3130	95,51	Moyen	Urbaine	2012 et 2004

CodeINS	Commune	Enfants 2,5-12 ans	Indice Richesse (IR)	Niv_IR	Urbaine/Rurale	Reprise dan EL
62009	Aywaille	1437	94,98	Moyen	Rural	2012 et 2004
62011	Bassenge	1084	98,11	Moyen	Urbaine	2012 et 2004
62026	Comblain-Au-Pont	710	90,17	Moyen	Urbaine	2012 et 2004
62032	Esneux	1395	118,45	Haut	Urbaine	2012 et 2004
62060	Juprelle	1043	106,56	Haut	Urbaine	2012
62063	Liège	20463	85,35	Moyen	Urbaine	2012 et 2004
62079	Oupeye	2831	96,55	Moyen	Urbaine	2012 et 2004
62093	Saint-Nicolas	2906	79,03	Bas	Urbaine	2012 et 2004
62100	Sprimont	1765	110,96	Haut	Urbaine	2012 et 2004
62108	Visé	2019	91,81	Moyen	Urbaine	2012 et 2004
62118	Grâce-Hollogne	2626	86,92	Moyen	Urbaine	2012
62120	Flémalle	3028	90,91	Moyen	Urbaine	2012 et 2004
62121	Neupré	1067	128,09	Haut	Urbaine	2012
62122	Trooz	988	97,21	Moyen	Urbaine	2012 et 2004
63020	Dison	2261	72,94	Bas	Urbaine	2012 et 2004
63035	Herve	2071	100,09	Moyen	Urbaine	2012 et 2004
63057	Olne	462	118,55	Haut	Urbaine	2012 et 2004
63058	Pepinster	1360	92,22	Moyen	Urbaine	2012 et 2004
63072	Spa	1076	96,46	Moyen	Urbaine	2012 et 2004
63079	Verviers	7323	81,62	Bas	Urbaine	2012 et 2004
63084	Welkenraedt	1188	96,00	Moyen	Urbaine	2012 et 2004
64047	Lincent	436	106,64	Haut	Urbaine	2012
64063	Remicourt	734	108,15	Haut	Urbaine	2012 et 2004
64065	St-Georges-Sur-Meuse	740	94,08	Moyen	Urbaine	2012 et 2004
64076	Faimés	542	114,31	Haut	Rural	2012 et 2004
Luxembourg						
81003	Attert	864	123,58	Haut	Rural	2012
81004	Aubange	2086	97,62	Moyen	Urbaine	2012 et 2004
81013	Martelange	231	94,07	Moyen	Rurale	2012 et 2004
81015	Messancy	1020	120,26	Haut	Rurale	2012 et 2004
82003	Bastogne	2033	88,38	Moyen	Rurale	2012 et 2004
82005	Bertogne	468	85,74	Moyen	Rurale	2012 et 2004

CodeINS	Commune	Enfants 2,5-12 ans	Indice Richesse (IR)	Niv_IR	Urbaine/Rurale	Reprise dan EL
82032	Vielsalm	938	89,67	Moyen	Rurale	2012
82036	Vaux-Sur-Sûre	844	88,13	Moyen	Rurale	2012 et 2004
82037	Gouvy	720	82,36	Bas	Rurale	2012 et 2004
82038	Sainte-Ode	341	89,10	Moyen	Rurale	2012 et 2004
83034	Marche-En-Famenne	2249	90,66	Moyen	Rurale	2012 et 2004
83044	Rendeux	290	83,00	Bas	Rurale	2012 et 2004
83055	Manhay	426	92,63	Moyen	Rurale	2012 et 2004
84009	Bertrix	1084	88,92	Moyen	Rurale	2012 et 2004
84010	Bouillon	579	83,60	Bas	Rurale	2012
84016	Daverdisse	171	87,20	Moyen	Rurale	2012 et 2004
84029	Herbeumont	189	87,85	Moyen	Rurale	2012 et 2004
84033	Léglise	818	93,51	Moyen	Rurale	2012 et 2004
84035	Libin	680	94,08	Moyen	Rurale	2012 et 2004
84043	Neufchâteau	1011	90,57	Moyen	Rurale	2012 et 2004
84068	Tellin	344	91,63	Moyen	Rurale	2012 et 2004
84075	Wellin	415	86,13	Moyen	Rurale	2012 et 2004
84077	Libramont-Chevigny	1450	96,38	Moyen	Rurale	2012
85024	Meix-Devant-Virton	360	91,95	Moyen	Rurale	2012
85026	Musson	691	95,82	Moyen	Rurale	2012 et 2004
85034	Saint-Léger	484	108,10	Haut	Rurale	2012 et 2004
85045	Virton	1494	92,56	Moyen	Rurale	2012 et 2004
85046	Habay	1332	105,99	Haut	Rurale	2012 et 2004
Namur						
91005	Anhée	872	91,14	Moyen	Rurale	2012
91015	Bièvre	366	85,68	Moyen	Rurale	2012
91030	Ciney	1859	96,57	Moyen	Rurale	2012 et 2004
91034	Dinant	1634	88,39	Moyen	Rurale	2012 et 2004
91054	Gedinne	548	85,99	Moyen	Rurale	2012
91064	Havelange	722	89,70	Moyen	Rurale	2012 et 2004
91072	Houyet	548	89,24	Moyen	Rurale	2012
91103	Onhaye	404	91,59	Moyen	Rurale	2012 et 2004
91114	Rocheftort	1618	88,87	Moyen	Rurale	2012 et 2004

CodeINS	Commune	Enfants 2,5-12 ans	Indice Richesse (IR)	Niv_IR	Urbaine/Rurale	Reprise dan EL
91143	Vresse-Sur-Semois	285	81,10	Bas	Rurale	2012
92003	Andenne	3333	89,48	Moyen	Urbaine	2012 et 2004
92006	Assesse	930	106,63	Haut	Rurale	2012 et 2004
92045	Floreffe	1060	103,03	Moyen	Urbaine	2012
92054	Gesves	983	103,06	Moyen	Rurale	2012
92087	Mettet	1677	93,82	Moyen	Rurale	2012 et 2004
92094	Namur	12014	101,71	Moyen	Urbaine	2012 et 2004
92141	La Bruyère	1301	116,34	Haut	Urbaine	2012
93022	Florennes	1346	91,50	Moyen	Rurale	2012
93090	Viroinval	642	82,87	Bas	Rurale	2012
Uniquement 2004						
21002	Auderghem					2004
21006	Evere					2004
21012	Molenbeek					2004
21016	Uccle					2004
21019	Woluwe-Saint-Pierre					2004
25023	Court-Saint-Etienne					2004
25072	Nivelles					2004
25112	Wavre					2004
51004	Ath					2004
51014	Chievres					2004
51019	Flobecq					2004
52021	Fleurus					2004
52063	Seneffe					2004
52075	Les Bons Villers					2004
53020	Dour					2004
53070	Saint-Ghislain					2004
54010	Comines-Warneton					2004
56005	Beaumont					2004
56044	Lobbès					2004
56088	Sivry-Rance					2004
57081	Tournai					2004

CodeINS	Commune	Enfants 2,5-12 ans	Indice Richesse (IR)	Niv_IR	Urbaine/Rurale	Reprise dan EL
61048	Ouffet					2004
61063	Verlaine					2004
61068	Villers-Le-Bouillet					2004
62022	Chaufontaine					2004
62096	Seraing					2004
63046	Limbourg					2004
63076	Theux					2004
64015	Braives					2004
64034	Hannut					2004
64075	Wasseiges					2004
81001	Arlon					2004
82009	Fauvillers					2004
82014	Houffalize					2004
83012	Durbuy					2004
83028	Hotton					2004
84050	Paliseul					2004
84059	Saint-Hubert					2004
85007	Chiny					2004
85009	Etalle					2004
85039	Tintigny					2004
91013	Beauraing					2004
91059	Hamois					2004
91120	Somme-Leuze					2004
92114	Sombreffe					2004
92137	Sambreville					2004
92138	Fernelmont					2004
92142	Gembloux					2004
93056	Philippeville					2004
93088	Walcourt					2004

Annexe 2 : Liste du nombre de lieux recensés par les coordinations ayant rentré un État des lieux par type d'accueil et du nombre de répondants pour les lieux de d'accueil extrascolaire et les lieux d'accueil en milieu scolaire

Communes	Code INS	Total	Nombre d'accueils extrascolaires recensés	Nombre d'associations sportives et culturelles recensées	Nombre d'accueils extrascolaires répondants	Nombre de lieux d'accueil en milieu scolaire répondants	Nombre d'accueils centralisés répondants
Anderlecht	21001	114	34	80	31	19	2
Berchem	21003	46	10	36	8	7	0
Bruxelles	21004	446	156	290	85	49	1
Forest	21007	118	54	64	32	17	0
Ganshoren	21008	36	12	24	9	6	0
Ixelles	21009	77	31	46	21	12	1
Jette	21010	44	23	21	16	13	0
Koekelberg	21011	17	6	11	4	3	0
Saint-Gilles	21013	59	25	34	24	9	2
Saint-Josse	21014	51	23	28	22	7	0
Schaerbeek	21015	162	69	93	59	28	0
Watermael	21017	89	33	56	16	14	1
Beauvechain	25005	26	5	21	5	5	0
Braine	25014	83	26	57	0	0	0
Braine-le-Château	25015	21	2	19	1	0	0
Chaumont	25018	26	3	23	1	0	0
Genappe	25031	36	19	17	15	10	1
Grez	25037	47	13	34	10	8	1
Incourt	25043	22	7	15	5	0	2
Ittre	25044	20	4	16	4	4	0
Jodoigne	25048	61	13	48	13	12	0
La Hulpe	25050	38	12	26	8	2	2
Perwez	25084	49	17	32	11	7	1
Rixensart	25091	94	30	64	16	11	0
Tubize	25105	87	24	63	8	6	1
Marbais	25107	12	12	0	0	0	0
Chastre	25117	21	8	13	8	6	0

Communes	Code INS	Total	Nombre d'accueils extrascolaires recensés	Nombre d'associations sportives et culturelles recensées	Nombre d'accueils extrascolaires répondants	Nombre de lieux d'accueil en milieu scolaire répondants	Nombre d'accueils centralisés répondants
Helecine	25118	9	1	8	1	0	1
Orp-Jauche	25120	26	11	15	2	0	0
Ottignies	25121	188	50	138	13	8	1
Rebecq	25123	85	32	53	7	3	1
Walhain	25124	24	5	19	4	4	0
Beloeil	51008	41	12	29	9	8	1
Bernissart	51009	45	20	25	20	12	1
Brugelette	51012	10	5	5	2	2	0
Frasnes	51065	52	16	36	15	14	1
Chapelle	52010	10	6	4	4	0	2
Charleroi	52011	352	165	187	139	118	0
Chatelet	52012	63	22	41	21	13	0
Courcelles	52015	69	18	51	18	16	1
Farciennes	52018	33	14	19	12	10	1
Fontaine	52022	20	9	11	9	5	1
Gerpennes	52025	36	16	20	13	9	0
Manage	52043	65	17	48	16	15	0
Montigny	52048	29	12	17	10	9	1
Pont	52055	47	19	28	19	15	0
Aiseau	52074	20	10	10	10	4	2
Boussu	53014	53	22	31	22	20	1
Mons	53053	212	85	127	73	53	2
Quaregnon	53065	32	15	17	15	14	0
Quievrain	53068	20	9	11	5	3	0
Colfontaine	53082	38	14	24	14	12	1
Honnelles	53083	29	11	18	10	8	2
Mouscron	54007	296	36	260	35	24	7
Braine	55004	69	31	38	13	7	1
Enghien	55010	55	15	40	7	6	0
La Louvière	55022	102	4	98	4	0	1
Lessines	55023	64	18	46	15	12	0
Silly	55039	48	20	28	17	7	3
Soignies	55040	62	27	35	17	11	2
Anderlues	56001	29	6	23	5	3	1

Communes	Code INS	Total	Nombre d'accueils extrascolaires recensés	Nombre d'associations sportives et culturelles recensées	Nombre d'accueils extrascolaires répondants	Nombre de lieux d'accueil en milieu scolaire répondants	Nombre d'accueils centralisés répondants
Binche	56011	29	29	0	1	0	0
Chimay	56016	37	21	16	19	16	0
Erquelines	56022	31	13	18	11	8	1
Merbes	56049	12	6	6	6	5	0
Thuin	56078	80	16	64	10	6	0
Estinnes	56085	34	12	22	9	8	0
Morlanwelz	56087	28	6	22	3	0	1
Antoing	57003	28	7	21	7	7	0
Celles	57018	60	6	54	6	5	1
Estaimpuis	57027	21	6	15	6	5	1
Pecq	57062	22	9	13	1	1	0
Peruwelz	57064	52	15	37	15	12	2
Brunehaut	57093	34	11	23	11	10	1
Leuze	57094	58	24	34	17	16	0
Mont	57095	19	5	14	4	1	1
Amay	61003	27	17	10	0	0	0
Ferrieres	61019	18	7	11	6	6	0
Hamoir	61024	26	6	20	6	5	1
Héron	61028	23	4	19	2	0	0
Huy	61031	69	27	42	20	12	0
Marchin	61039	29	9	20	6	4	1
Nandrin	61043	13	4	9	3	3	0
Wanze	61072	59	12	47	10	0	0
Anthisnes	61079	16	6	10	6	3	2
Engis	61080	22	8	14	6	6	0
Tinlot	61081	10	4	6	4	2	1
Ans	62003	126	32	94	20	15	0
Aywaille	62009	44	11	33	1	1	0
Bassenge	62011	23	9	14	6	3	0
Comblain	62026	26	5	21	4	3	0
Esneux	62032	20	15	5	13	8	1
Juprelle	62060	33	15	18	8	6	0
Liège	62063	269	129	140	124	99	0
Oupeye	62079	139	55	84	37	19	16

Communes	Code INS	Total	Nombre d'accueils extrascolaires recensés	Nombre d'associations sportives et culturelles recensées	Nombre d'accueils extrascolaires répondants	Nombre de lieux d'accueil en milieu scolaire répondants	Nombre d'accueils centralisés répondants
Saint	62093	33	14	19	11	11	0
Sprimont	62100	43	14	29	14	11	0
Vise	62108	73	29	44	11	7	0
Grace	62118	50	20	30	20	17	0
Flemalle	62120	51	29	22	26	23	0
Neupré	62121	19	3	16	1	0	0
Trooz	62122	71	32	39	12	6	1
Dison	63020	33	14	19	11	10	0
Herve	63035	78	27	51	19	13	1
Olné	63057	17	5	12	5	3	1
Pepinster	63058	9	6	3	6	4	2
Spa	63072	30	13	17	10	5	1
Verviers	63079	107	47	60	40	28	0
Welkenraedt	63084	7	2	5	2	0	2
Lincet	64047	7	3	4	3	2	1
Remicourt	64063	17	5	12	5	4	0
St-Georges	64065	36	6	30	3	2	0
Faimes	64076	18	9	9	8	2	1
Attert	81003	22	14	8	14	7	0
Aubange	81004	85	20	65	19	7	3
Martelange	81013	9	5	4	2	0	1
Messancy	81015	38	12	26	10	8	1
Bastogne	82003	56	6	50	2	0	0
Bertogne	82005	27	14	13	5	2	1
Vielsalm	82032	37	12	25	12	10	1
Vaux	82036	15	9	6	9	9	0
Gouvy	82037	33	12	21	12	7	1
Sainte-Ode	82038	18	11	7	9	5	1
Marche	83034	91	18	73	17	13	0
Rendeux	83044	14	3	11	3	2	1
Manhay	83055	31	20	11	12	8	0
Bertrix	84009	47	15	32	10	7	0
Bouillon	84010	27	9	18	8	5	0
Daverdisse	84016	15	6	9	3	3	0

Communes	Code INS	Total	Nombre d'accueils extrascolaires recensés	Nombre d'associations sportives et culturelles recensées	Nombre d'accueils extrascolaires répondants	Nombre de lieux d'accueil en milieu scolaire répondants	Nombre d'accueils centralisés répondants
Herbeumont	84029	6	4	2	3	3	0
Leglise	84033	47	15	32	8	7	0
Libin	84035	67	19	48	7	6	0
Neufchateau	84043	30	11	19	11	9	1
Tellin	84068	23	11	12	5	3	1
Wellin	84075	21	6	15	3	3	0
Libramont	84077	40	22	18	14	11	0
Meix	85024	11	5	6	5	5	0
Musson	85026	32	13	19	9	5	1
Saint-Leger	85034	44	12	32	6	4	1
Virton	85045	21	11	10	9	5	0
Habay	85046	22	15	7	14	10	0
Anhée	91005	30	13	17	10	9	1
Bièvre	91015	22	9	13	6	5	0
Ciney	91030	32	8	24	4	4	0
Dinant	91034	52	20	32	7	6	0
Gedinne	91054	31	13	18	13	8	2
Havelange	91064	28	11	17	8	7	1
Houyet	91072	22	14	8	7	6	0
Onhaye	91103	9	5	4	5	4	0
Rocheftort	91114	50	24	26	20	16	1
Vresse	91143	15	10	5	9	8	0
Andenne	92003	63	28	35	25	19	0
Assesse	92006	32	13	19	8	8	0
Floreffe	92045	28	10	18	8	6	1
Gesves	92054	28	4	24	3	0	0
Mettet	92087	43	19	24	14	12	2
Namur	92094	475	148	327	49	37	0
La Bruyere	92141	78	24	54	9	8	0
Florennes	93022	32	9	23	9	9	0
Viroinval	93090	40	18	22	18	11	0
Total lieux		8510	3013	5497	2116	1490	112
Total communes		160	160	160	157	141	71